



BILAN D'ACTIVITÉ

XV^{ème} législature (2017-2022)



Député.e.s communistes
et député.e.s des Outre-mer membres du groupe GDR

SOMMAIRE

Édito	Page 5
Notre opposition, contre-pouvoir à l'hypertrophie présidentielle	Page 6
Réforme des retraites : projet contre projet	Page 12
Les outils parlementaires pour combattre la réforme des retraites	Page 15
La santé : priorité de notre mandat	Page 16
Mobilisés contre la précarisation du travail	Page 19
A l'offensive pour les droits des personnes handicapées	Page 22
Fiscalité du capital : le cadeau aux ultra-riches	Page 24
Aux petits soins pour les grandes entreprises	Page 26
Le pouvoir d'achat au cœur des crises sociales	Page 28
Fraude et optimisation fiscale : dénoncer l'omerta	Page 30
Dette : la payer ou l'annuler ?	Page 31
Revenus agricoles : clef de voûte d'un changement de modèle	Page 32
Logement : le "choc d'offre" n'a pas eu lieu	Page 34
Industrie : retrouver un État stratège	Page 36
Crise sanitaire : du jour d'avant au jour d'après ?	Page 38
Asile et immigration : un front humaniste contre les dérives populistes	Page 40
Sécurité globale : symbole de la dérive sécuritaire du macronisme	Page 42
Sécurité intérieure : des réformes dangereuses	Page 44
Pour une République laïque et sociale	Page 46
Fonction publique : défendre l'héritage communiste	Page 48
Justice : des mobilisations inédites	Page 50
L'école des inégalités, cinq ans de chaos	Page 52

Crédits photos : p. 1, 9, 11, 15, 16, 34, 39, 48, 51, 66 et 70 : Jean-Jacques Boujot/DR ; p.6 : Assemblée nationale/DR ; p.18 et 58 : F.O Flickr/CCBY ; p.13, 20, 24, 56 et 63 : Jeanne Menjoulet/Flickr/CCBY ; p.23 : Olivier/Flickr/CCBY ; p.26 : Mustang Joe/Flickr/DP ; p.29 : Jésus Pérez Pacheco/Flickr/CCBY ; p.30 : alex.ch/Flickr/CCBY ; p. 31 : Stéphane Charbonnier dit Charb, avec l'aimable autorisation des ayants-droits ; p.33, 55 et 59 : Pixabay/CC0 ; p.36 : Anamul Rezwan /Pexels/CC0 ; p.41 : Malachybrowne/Flickr/CCBY ; p.42 : Alotrobo/Pexels/CC0 ; p.44 : Petit Louis/Flickr/CCBY ; p.47 : Archives nationales/DP ; p.52 : Vidhyarthidarpan/Pixabay/CC0 ; p.57 : Artem Podrez/Pexels/CC0 ; p.6 : Magda Ehlers/Pexels/CC0 ; p.61 : Sharon McCutcheon/Pexels/CC0 ; p.65 : Joachim Tüns/Flickr/CCBY ; p. 67 : Max Sat/Flickr/CCBY ; p.69 : Enzo Jiang/Flickr/CCBY ; p.73 : Ciboulette/Pexels/CC0

Prendre soin de nos enfants	Page 55
Précarité des étudiants : leur inaction, nos mesures	Page 56
Recherche, le parent pauvre	Page 57
Culture, le grand silence	Page 58
Sport : l'occasion manquée	Page 59
Égalité femmes-hommes : rompre avec le <i>statu quo</i>	Page 60
PMA pour toutes : un pas vers l'égalité	Page 61
Exiger un milliard d'euros contre les violences faites aux femmes	Page 62
Relations internationales : pour gagner la paix !	Page 64
Transports : un enjeu social et environnemental	Page 68
Protection de l'environnement : de faux-semblants en vrais reculs	Page 70
Climat et énergie : sortir de l'inertie	Page 72
Bilan du mandat en chiffres	Page 75
Les députés communistes et partenaires du groupe GDR	Page 76
Principaux textes déposés et défendus lors du mandat	Page 78
Les dates clé de 2017 à 2022	Page 80
Crédits photos	Page 82

 signale une proposition du groupe portée lors du mandat

 signale des éléments d'éclairage sur le sujet traité

 signale des éléments spécifiques aux territoires d'Outre-mer

EDITO

À quelques semaines de la fin de cette XV^{ème} législature, le temps est venu pour nous de dresser le bilan de ces cinq années de mandat passées sous la Présidence d'Emmanuel Macron et au sein d'un hémicycle dominé par une majorité En Marche aux ordres de l'Exécutif.

Ce mandat a été marqué par une succession de crises : crise démocratique, crise sociale, crise sanitaire et aujourd'hui une guerre aux frontières de l'Union européenne. Dans un tel contexte, le bon fonctionnement de notre démocratie aurait voulu que les représentants du peuple soient pleinement associés aux débats pour mieux appréhender ces crises successives et trouver ensemble les réponses politiques à même de les résoudre. Il en fut tout autrement et jamais le Parlement n'aura été tenu plus éloigné des décisions.

Les 16 député-e-s communistes et député-e-s partenaires d'Outre-mer, membres du groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine, n'ont pour autant jamais renoncé à faire entendre la voix du peuple dans l'hémicycle, jamais renoncé à défendre leurs idéaux, jamais renoncé à porter avec conviction leurs propositions, parvenant parfois même à les faire prendre en compte.

Riche de son expérience mais aussi de son renouvellement (11 nouveaux députés ont été élus en 2017), notre groupe a été une voix singulière, à la fois respectée et redoutée. Redoutée parce que nous avons été, sans cesse et avec force, le relais dans l'hémicycle de ceux qui se sont sentis méprisés durant ces cinq ans. Respectée car notre détermination s'est toujours exprimée sans démagogie, selon les règles de la démocratie parlementaire et sans mépris pour nos adversaires politiques. Nous n'avons jamais laissé le Gouvernement en paix : de façon systématique et en dépit du décor feutré de notre hémicycle, nous nous sommes attachés à dénoncer les injustices de sa politique et à le confronter à la violence de ses décisions.

Ce bilan a pour ambition de retracer notre action au fil des réformes imposées par l'Exécutif qui, chacun le sait, ont été menées essentiellement au service des « riches ». Un calendrier rigide qui ne voulait surtout pas nous laisser le moindre espace pour proposer des réformes en direction des plus fragiles. À force de vigilance et d'acharnement, nous avons cependant réussi à nous insérer dans le moindre interstice et à saisir tous les instruments règlementaires ou constitutionnels à notre disposition pour que la voix du peuple résonne à l'Assemblée nationale.

André Chassaigne,
Président du groupe GDR



NOTRE OPPOSITION, CONTRE-POUVOIR À L'HYPERTROPHIE PRÉSIDENTIELLE

Le 7 mai 2017 Emmanuel Macron est élu Président de la République, malgré une forte abstention de 25,4 % et un record de votes blancs ou nuls (plus de quatre millions), sur la promesse d'« un renouveau démocratique ». Au crépuscule de son quinquennat et d'une législature sous la domination du groupe « En Marche », le bilan institutionnel est sans appel : la République « exemplaire » promise est aujourd'hui encore plus « abimée ».

Symboliquement, pourtant, les deux projets de lois de la législature soumis au vote des parlementaires visent à la « confiance dans la vie politique ». Sans aller au bout de la logique, ce texte s'est focalisé sur les parlementaires refusant que des mesures du même ordre s'appliquent aux membres de l'Exécutif ou de la Haute fonction publique. Pour rétablir la confiance avec les Françaises et les Français, nous avons plaidé pour que les textes s'attaquent également au pantouflage, aux liens entre la presse et la politique ou à la capacité de contrôler les désordres liés à la finance. Le refus systématique de nos propositions nous a conduit à nous abstenir sur ces deux textes.

DU RENOUVEAU DÉMOCRATIQUE AU DÉCLIN DÉMOCRATIQUE

Un an plus tard, le gouvernement présente trois projets de lois « pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace ». Au prétexte de « rationaliser » le fonctionnement du Parlement, comme veut le faire croire l'Elysée et la majorité, la portée de cette réforme est bien plus vaste et concerne l'avenir même de notre démocratie. L'objet et la portée de ces textes poursuivent un seul et même objectif : imposer un peu plus la logique de l'hyper-présidentialisme et la « démocratie technocratique ». Les différents articles incarnaient l'hyperconcentration des pouvoirs, la crainte d'un débat parlementaire contradictoire, qui est l'essence de la démocratie et l'éloignement démocratique.

A rebours de cette révision constitutionnelle de l'Exécutif, pour l'exécutif et par l'Exécutif, nous avons déposé des amendements visant à rétablir la primauté du pouvoir législatif sur le pouvoir exécutif et à réduire le fait majoritaire en assurant une déconnexion avec les pouvoirs du Président. Nous avons également demandé à plusieurs reprises que cette réforme soit soumise à référendum, comme le permet la Consti-



tution, afin que le peuple souverain s'exprime et tranche directement sur la volonté de l'Exécutif. Nous étions déterminés à porter cette exigence pour rétablir la confiance des citoyens dans leurs institutions et leurs élus. C'était sans compter sur « l'affaire Benalla » qui a éclaté une semaine après le début de l'examen des textes. Les dysfonctionnements graves de nos institutions révélés par cette affaire d'Etat ont souligné la menace que fait peser cette dérive autocratique sur l'Etat de droit. Ils ont mis en exergue combien la teneur du projet de réforme constitutionnelle défendu par la majorité n'était pas à la hauteur de la crise de régime qui traverse la Ve République.

« LA RÉFORME DES INSTITUTIONS FUT L'OBJET D'UNE ÂPRE BATAILLE MENÉE PAR UNE OPPOSITION HUMILIÉE ET S'EST SOLDÉE PAR LE DÉPÔT DE DEUX MOTIONS DE CENSURE. »

D'abord dans le déni de la gravité de cette affaire, le gouvernement et sa majorité prétendent, contre tout sens des responsabilités, pouvoir poursuivre les débats, ils ont fini par y renoncer et ont abandonné cette réforme. Elle fût cependant le théâtre d'une âpre bataille parlementaire menée par une opposition humiliée et s'est soldée par le dépôt de deux motions de censure. Une déposée par la droite et l'autre par les trois groupes parlementaires de gauche pour mettre en cause la responsabilité du gouvernement après les dysfonctionnements graves constatés au sommet de l'Etat.

?

LA RÉPUBLIQUE EXEMPLAIRE ?

juin 2017 : Démission du ministre chargé de la cohésion des territoires, R. Ferrand mis en cause dans l'affaire des mutuelles de Bretagne. En septembre 2018, il devient Président de l'Assemblée nationale. En 2019, il est mis en examen dans cette affaire.

juin 2017 : Les ministres F. Bayrou, S. Goulard et M. de Sarnez sont contraints de démissionner après l'ouverture d'une enquête préliminaire pour abus de confiance et recel. F. Bayrou est nommé Haut-commissaire au plan en 2020, S. Goulard est nommée sous-gouverneur de la Banque de France en 2018 et est proposée par le gouvernement français pour devenir commissaire européenne, M. de Sarnez est devenue Présidente de la très prestigieuse Commission des affaires étrangères.

juillet 2018 : Début de l'affaire dite « Benalla » qui aura raison de la réforme constitutionnelle.

juil. 2019 : Démission du ministre de la transition écologique, F. de Rugy, après avoir été mis en cause pour des dépenses fastueuses quand il présidait l'Assemblée.

déc. 2019 : Démission de J-P Delevoye, Haut commissaire aux retraites après une omission de déclarer dix mandats à la Haute autorité pour la transparence de la vie publique.

juin 2020 : Le ministre de l'Action et des Comptes publics, O. Dussopt, est visé par une enquête préliminaire du PNF pour « prise illégale d'intérêts » et « corruption ».

jan. 2021 : Le ministre des Outre-Mer, S. Lecornu, est visé par une enquête pour « prise illégale d'intérêts ».

juil. 2021 : Le garde des Sceaux, E. Dupond-Moretti, est mis en examen par la Cour de justice de la République pour « prise illégale d'intérêt ».

déc. 2021 : Le ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises démissionne à la suite de sa condamnation pour déclaration incomplète ou mensongère de sa situation patrimoniale.

?

DE LA RÉFORME CONSTITUTIONNELLE À LA MOTION DE CENSURE

mai 2018 : 3 projets de lois « pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace » sont présentés en Conseil des ministres.

juin 2018 : La Commission des lois entame l'examen des textes présentés par la garde des Sceaux N. Belloubet.

10 juil. 2018 : Début des débats en séance, notre groupe a déposé 190 amendements.

18 juil. 2018 : *Le Monde* révèle l'affaire « Macron-Benalla ».

19 juil. 2018 : Sous la pression des groupes d'opposition, la majorité accède à notre demande de création d'une commission d'enquête.

22 juil. 2018 : Le gouvernement suspend la discussion.

23 juil. 2018 : Le Sénat crée une commission d'enquête.

27 juil. 2018 : Dépôt d'une motion de censure signée par les députés des groupes GDR, FI et Socialistes.

31 juil. 2018 : La motion, défendue par le Président du Groupe GDR au nom des 3 groupes, est rejetée comme celle présentée par le groupe des députés Républicains.

1^{er} août 2018 : La commission d'enquête de l'Assemblée met fin à ses travaux après avoir refusé les demandes d'auditions formulées par l'opposition.

25 avril 2019 : Une nouvelle réforme constitutionnelle est annoncée par E. Macron. Le texte ne sera jamais déposé.

sept. 2019 : Le Sénat rend le rapport de sa commission d'enquête qui est accablant pour la Présidence et pointe sa gestion de l'affaire qui « s'est révélée calamiteuse ».

Lois n°2017-1338 et n°2017-1339 pour la confiance dans la vie politique

Vote **ABSTENTION**

Le gouvernement ne renonce cependant pas à affaiblir plus encore le Parlement et fait porter en avril 2019, par le nouveau Président de l'Assemblée nationale, Richard Ferrand, une réforme du Règlement pour aboutir à ses fins.

Une réforme qui porte les deux axes essentiels de la réforme constitutionnelle avortée en 2018 : étouffer le débat démocratique et accentuer l'emprise gouvernementale sur la fonction juridique du Parlement. Au prétexte d'en finir avec les « bavardages législatifs » ou de fluidifier les débats, cette réforme est venue poser des techniques de rationalisation étouffante pour notre démocratie.

« DEPUIS L'ADOPTION DE LA RÉFORME DU RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE, LE CONSTAT D'UNE DÉGRADATION DE LA TENUE DES DÉBATS PARLEMENTAIRES EST INCONTESTABLE. »

L'opposition dans son ensemble a tenté de trouver, durant les débats, un compromis avec le rapporteur et le Président de l'Assemblée pour ne pas corseter les débats parlementaires pourtant indispensables à l'exercice de la démocratie. Face à l'autoritarisme de la majorité et son incapacité à créer les conditions d'un consensus, les oppositions n'ont pas eu d'autre choix que de quitter les débats et de ne pas prendre part au vote. Ces conditions inédites d'adoption d'un règlement commun discuté et voté par la seule majorité était une alerte forte quant à la dégradation du débat démocratique au sein même de la maison du peuple.

Le Conseil constitutionnel a d'ailleurs émis des réserves sur les articles essentiels de cette réforme. Dans sa rédaction, elle ne suffit pas, en effet, à garantir le respect des exigences constitutionnelles de clarté et de sincérité du débat parlementaire. Depuis l'adoption de cette réforme, le constat

d'une dégradation de la tenue des débats parlementaires est incontestable. Toujours moins de temps pour débattre d'un projet ou d'une proposition de loi, des délais toujours plus resserrés pour l'examen des textes, une multiplication des amendements déclarés irrecevables...

LA PARTICIPATION CITOYENNE ÉCHOUE SUR L'AUTEL DU PRÉSIDENTIALISME

La majorité parlementaire, par cette réforme du règlement de l'Assemblée nationale mais aussi par ses pratiques, est venue nourrir l'hypertrophie présidentielle au sein de nos institutions. Une hypertrophie qui s'est également exprimée au-delà de la sphère parlementaire. A deux reprises, l'Exécutif a ainsi laissé croire qu'il allait faire la place à une démocratie participative et « écouter » le peuple.

Il en fût ainsi lors de la crise des gilets jaunes, où dans la panique générale

?

LA DÉGRADATION DES TRAVAUX ET DES DÉBATS PARLEMENTAIRES

Dans la réforme du règlement de l'AN du 4 juillet 2019 :

- Limitation du temps de la discussion générale à 5mn
- Suppression de la motion de renvoi en commission
- Division par deux du temps de la défense de la motion de rejet préalable
- Limitation des interventions sur article à un seul orateur par groupe
- Suppression des explications de vote sur les articles
- Impossibilité pour les députés de défendre un amendement identique à celui d'un de leurs collègues.

Octobre 2019 : Décision de limiter les questions au gouvernement à une seule journée au lieu de deux.

Depuis 2019, multiplication des irrecevabilités des amendements sur le fondement de l'article 45 de la Constitution : un arbitraire qui empêche la discussion des propositions des parlementaires que nous avons maintes fois dénoncé avec l'ensemble de l'opposition.

Résolution modifiant le Règlement de l'Assemblée nationale du 04/06/2019

Vote **CONTRE**



suscitée par ce mouvement, l'Exécutif a cru trouver une parade dans l'écriture d'une grande page de notre histoire : l'organisation d'un grand débat. Or, il s'est agi d'une simple astuce politicienne pour étouffer le mouvement et neutraliser la critique radicale de la politique du gouvernement. Annoncé le 18 décembre 2018 sur tout le territoire et ouvert à tous les Français, ce grand débat a été présenté comme un « outil consultatif de sortie de crise ». Il s'achèvera le 25 avril 2019 avec, comme annonces essentielles, une baisse de l'impôt sur le revenu et la réindexation des petites retraites sur l'inflation. Pourtant, tant d'autres sujets ont été portés par les Françaises et les Français : la fiscalité et le pouvoir d'achat, l'abandon des territoires ruraux, le rétablissement de l'ISF, les services publics, le référendum d'initiative citoyenne... Dès la mi-mars, ils avaient compris la supercherie puisqu'un sondage révélait que 63 % d'entre eux estimaient que le gouvernement ne tiendrait pas compte des points de vue exprimés lors de la consultation.

Il en fut de même avec la fameuse « Convention citoyenne pour le climat » initiée en octobre 2019 en réponse au mouvement des « gilets



MOUVEMENT DES GILETS JAUNES : LES DÉPUTÉS COMMUNISTES PROPOSENT, L'EXÉCUTIF ORGANISE UN "GRAND DÉBAT"

À partir du 17 novembre 2018, la contestation s'organise autour de blocages de routes et de ronds-points, des manifestations sont organisées tous les samedis.

17 nov. : Nous sommes aux côtés des manifestants.
30 nov. : Face à l'inertie du gouvernement qui veut "garder le cap" au prix de la paix sociale et l'activité économique, nous annonçons notre intention de solliciter les groupes de gauche pour déposer une motion de censure.

3 déc. : Nous demandons au Premier ministre de déclarer l'état d'urgence sociale et de prendre en compte des revendications portées par les "gilets jaunes" : la suspension de l'augmentation des taxes sur l'essence et le diesel, l'augmentation du Smic, des salaires et des pensions, la restauration des services publics notamment en matière de santé et le rétablissement de l'ISF.

11 déc. : Dépôt de la motion de censure

13 déc. : Rejet de la motion défendue par notre groupe au nom des députés Socialistes et Insoumis

18 déc. : E. Macron annonce la tenue d'un "grand débat".

23 jan. 2019 : nous faisons des propositions au Président de l'Assemblée pour que la représentation nationale soit associée au "grand débat" (propositions de lois choisies par les citoyens à partir des propositions des différents groupes et votées par le Parlement)
Les 2 et 3 avril 2019, sont organisés à l'Assemblée nationale des débats sur le "grand débat" sur des thèmes choisis par le gouvernement.

Le 9 avril est organisé à l'Assemblée nationale un débat sur le "grand débat" sans vote.

jaunes ». 150 citoyens tirés au sort ont ainsi formulé 140 propositions pour le climat après 9 mois de travail. Le Président de la République s'engage à reprendre toutes les propositions « sans filtre », soit pour les transmettre au Parlement, soit pour les soumettre à référendum. De notre côté, nous proposons la création d'une commission spéciale chargée d'étudier toutes les propositions émises par les citoyens tirés au sort. Notre objectif est de montrer que la démocratie participative est parfaitement soluble dans un régime parlementaire. La suite est bien connue : non seulement seules 28 des propositions auront été retenues, après que les députés de la majorité aient modifié ou vidé certaines d'entre elles de leur contenu. Une fois encore, la verticalité a triomphé, suscitant au passage la colère des conventionnaires qui sont aujourd'hui vent debout contre l'utilisation politique dont ils ont fait l'objet. C'est pourquoi ils ont lancé une pétition pour « sauver la convention citoyenne sur le climat » qui compte à ce jour plus de 529 000 signataires.

LE PARLEMENT PLACÉ SOUS ÉTAT D'URGENCE PERMANENT

Le Conseil d'État note, dans son étude annuelle 2021, que « sur les six dernières années, la France en aura passé la moitié en « état d'urgence » au point que nous pouvons nous demander si nous vivons perpétuellement en crise ou si ce cadre juridique est en voie de devenir un mode de gouvernement banalisé ».

Le Parlement n'a pas été épargné et, au prétexte de la crise sanitaire, celui-ci a été écarté de sa fonction normative et contraint de la déléguer au profit de l'Exécutif. En 2020 et 2021 ce sont ainsi 75 % des textes relevant normalement du domaine de la loi qui sont des ordonnances. Cet abandon, par la majorité, des prérogatives législatives du Parlement s'est également accompagné d'un abandon sur le terrain du contrôle parlementaire. Alors que le Président de la République

et un nombre restreint de ministres se sont arrogés tous les pouvoirs de gestion de la crise, en prenant soin d'écarter l'Assemblée de toutes les décisions, ce pouvoir de contrôle a été compliqué à exercer. Comme l'ensemble des Françaises et des Français, nous découvrons par l'intermédiaire des médias les décisions prises au sein du Conseil de défense. Réunions du Conseil de défense qui se tiennent à huis-clos et sont couvertes par le secret-défense pour une période de cinquante ans...

« LA DÉFIANCE INSUPPORTABLE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ET DE SA MAJORITÉ VIS-À-VIS DE LA REPRÉSENTATION NATIONALE N'A CESSÉ DE S'EXPRIMER TOUT AU LONG DE LA LÉGISLATURE »

Par ailleurs, non content de ne laisser que si peu de marge de manœuvres dans ses fonctions de contrôle au Parlement, le Président de la République a décidé, le 25 juin 2020, de créer sa propre commission d'évaluation : la « Mission indépendante nationale sur l'évaluation de la gestion de la crise Covid-19 et sur l'anticipation des risques pandémiques ». « Indépendance », « évaluation », « anticipation » : tout cela serait donc, pour le Président, antinomique avec les fonctions de contrôle du Parlement. Cette défiance insupportable vis-à-vis de la représentation nationale n'a cessé de s'exprimer tout au long de la législature et, malheureusement, avec l'approbation et l'accompagnement de la majorité parlementaire.

Le sort qu'elle a réservé à notre demande de commission d'enquête sur le Covid en est la plus parfaite illustration. Dès le 8 avril 2020, nous avons demandé la création d'une commission « visant à identifier les dysfonctionnements dans la gestion de la crise sanitaire ». Au titre de l'année 2020, c'était notre droit garanti par le Règlement. Parce qu'il

était difficile de nous empêcher d'exercer ce droit, constitutionnellement garanti, la majorité a préféré jouer sur le calendrier. Après avoir été déclarée recevable, notre proposition de résolution est ainsi restée plus d'un mois sur le bureau de l'Assemblée avant de voir son apparition à l'ordre du jour de la commission des affaires sociales le 27 mai. Le 26 mai le Président Richard Ferrand annonce doter sa propre mission d'information des pouvoirs de commission d'enquête, dont il serait le Président et le rapporteur le Président du groupe les Républicains. Dès lors, notre demande de commission est devenue caduque... L'accélération de leur propre calendrier et la mise à l'arrêt du nôtre a été une manœuvre grossière pour priver nos concitoyens d'une commission d'enquête qui ne soit pas dirigée par les juges et parties.

Pour autant, cette mise à l'écart du cœur battant de la démocratie dans les processus de décision et de contrôle durant la crise sanitaire

a donné des idées à la majorité en place qui a tenté, dans une seconde réforme du règlement de l'Assemblée nationale, de réduire plus encore ses prérogatives. En janvier 2021, elle a ainsi mis à l'ordre du jour la discussion d'une proposition de résolution visant à « modifier le règlement de l'Assemblée nationale en ce qui concerne l'organisation des travaux parlementaires en période de crise ». Une réforme qui vise à donner la possibilité à la majorité seule de décider de bouleverser totalement le mode de fonctionnement parlementaire en cas de circonstances exceptionnelles – circonstances non énumérées, donc laissées à son libre arbitre –, y compris en écartant des membres de la représentation nationale des réunions de commission ou de la séance publique. Cette réforme a été adoptée très majoritairement, mais sans nos voix. Il aura fallu attendre quelques semaines pour que le Conseil constitutionnel, partageant notre analyse, déclare la proposition de résolution inconstitutionnelle.

A l'orée de cette fin de législature, force est de constater que cette défiance tant à l'égard de nos institutions que de notre administration fût une bien curieuse façon de promouvoir le renforcement de la confiance dans la vie politique... Elle n'aura, c'est certain, pas su convaincre.



UN MANDAT SOUS INFLUENCE DES CABINETS DE CONSEIL

Les premières auditions menées par la commission d'enquête mise en place par les sénatrices et sénateurs communistes sur « l'influence des cabinets de conseil sur les politiques publiques, notamment sur la gestion de la crise » (qui rendra ses conclusions en mars 2022) attestent, d'ores et déjà, de la défiance structurelle du pouvoir macroniste à l'encontre aussi des administrations publiques.

RÉFORME DES RETRAITES : PROJET CONTRE PROJET

Jusqu'au bout Emmanuel Macron a entretenu le doute sur l'opportunité d'aller au bout de la réforme des retraites, alors que des mobilisations massives s'étaient organisées contre elle. Adoptée de force via le 49-3 à l'Assemblée nationale en mars 2020, cette réforme visant à instaurer un système par point n'a finalement pas vu le jour, percutée par la gestion de crise sanitaire. Il n'en demeure pas moins qu'elle a parfaitement illustré la volonté du gouvernement de démanteler le système de retraite par répartition et d'allonger la durée de vie au travail. Face à ce projet, nous avons démontré qu'une réforme progressiste était souhaitable et possible.

Emmanuel Macron a longtemps avancé masqué sur le sujet des retraites. Son programme mentionnait seulement l'instauration d'« un système universel de retraites où un euro cotisé donne les mêmes droits » assorti de la promesse de ne pas toucher à l'âge légal de départ à la retraite. Deux ans plus tard, changement de registre au moment de présenter la réforme. Le gouvernement introduit une mesure paramétrique d'âge : l'âge d'équilibre ou l'âge pivot. Alors qu'il était prévu que la réforme globale s'applique à compter des générations 1975 et suivantes, l'âge pivot est conçu pour s'appliquer dès le 1^{er} janvier 2022 à tous les salariés à partir de la génération 1960. Véritable injustice, l'instauration d'un âge d'équilibre ne vise qu'à une seule chose : inciter les salariés à travailler plus longtemps et réduire leurs pensions avec le mécanisme du malus. Si dans ce système la possibilité de partir à 62 ans est maintenue, ce droit reste purement théorique puisque ceux qui voudraient partir entre l'âge légal et l'âge d'équilibre défini pour leur génération seront pénalisés par une décote sur leurs pensions. A titre d'exemple, une personne née en 1962 aurait pu partir sans décote à l'âge de 63 ans ; une personne née en 1980 à un départ sans malus à 65 ans et demi !

LE SYSTÈME DE RETRAITE PAR POINT : RÉGRESSION, INDIVIDUALISATION, CAPITALISATION

Plus largement, le projet du gouvernement visait à réduire la masse d'argent mutualisé pour les retraites en mettant en place un système de retraite par points qui grave dans le marbre des économies permanentes et l'abaissement des droits.

Ce système est à « cotisations définies », ce qui signifie que les recettes sont fixes, et que le seul élément garanti est l'équilibre financier des comptes d'assurance vieillesse à travers une règle d'or budgétaire. Plus besoin de réforme paramétrique car les ajustements se font de manière quasi automatique par la baisse des droits : recul de l'âge d'équilibre, modalités d'indexation des retraites défavorables, baisse des pensions en jouant sur la valeur d'acquisition du point ou sa valeur de service, ou les deux en même temps.

Ce système conduit inévitablement à des reculs sociaux, soit en poussant les assurés à travailler plus longtemps pour améliorer le niveau de leur pension, soit en réduisant de manière globale le montant des pensions versées. Il rend dans le même temps le droit à la retraite plus aléatoire et imprévisible puisque le plafonnement des dépenses à 14 % du PIB revient à répercuter immédiatement toute mauvaise conjoncture, telle que celle que nous avons connue à partir de 2008, sur les pensions liquidées et sur les départs en retraite.

Parallèlement, cette réforme avait pour ambition de modifier complètement la philosophie du système de retraites en sortant de la logique de la Sécurité sociale « de chacun selon ses moyens à chacun selon ses besoins » pour individualiser à outrance le droit à la retraite. Dans ce système chacun capitalise des points, dont la valeur est évolutive et qui sont convertis en pension au moment de la liquidation. Chacun devient comptable de son seul sort.

La retraite, loin d'offrir des garanties collectives et solidaires, devient la répétition des inégalités vécues pendant la carrière professionnelle, de telle sorte que ce projet marque un affaiblissement sans précédent de la solidarité.

Cette conception vient renforcer la dégradation du travail entreprise par ailleurs. En effet, il s'agit d'intégrer la crainte du lendemain comme l'un des moteurs « du travailler plus

en prévision de sa retraite. Comme une confusion à courte vue, non sans effets sur le cours des vies et du monde, entre le présent et le futur.

Enfin, ce système est dangereux car il ouvre un espace à des logiques de capitalisation. En organisant un fort décrochage du niveau des pensions par rapport au salaire, il vise à inciter les assurés à se constituer une épargne via des retraites supplémentaires privées. En rendant plus attractifs les produits d'épargne retraite, à coup d'exonérations fiscales et sociales, il sape la logique de solidarité propre à notre système par répartition en permettant à ceux qui en auront les moyens d'accéder à des retraites par capitalisation.

POUR UNE RÉFORME PROGRESSISTE DES RETRAITES

A rebours de ces orientations, nous avons proposé une réforme progressiste des retraites dans le but de réparer ce qui est abîmé et de donner un nouvel élan au droit à la retraite en poursuivant les intuitions fondatrices de la Sécurité sociale. Elle pose comme préalable plusieurs grands principes.

Tout d'abord, elle garantit un système à « prestations garanties », fondé sur la solidarité intergénérationnelle qui assure un taux de remplacement (rapport entre la pension et les salaires) élevé et prévisible pour tous dès le début de carrière. Elle envisage de mieux reconnaître le travail et la qualification qu'il requiert, en prenant en compte dans la carrière complète les périodes de formation (initiale comme continue). Elle harmonise vers le haut les droits à la retraite des différents régimes en se fixant à terme de mettre en



pour gagner plus » qui est l'un des marqueurs de dérégulation sociale, de cette course effrénée contre l'humain et la planète. Il s'agit d'intégrer pleinement la retraite dans la grande concurrence entre les travailleurs et les travailleuses. Par effet mécanique, on peut imaginer que survienne un nouvel appel d'air pour outrepasser encore les cadres protecteurs du travail : en incitant à utiliser au maximum sa force de travail quand elle est à son meilleur niveau

œuvre l'ambition originelle de la Sécurité sociale : l'élargissement du régime général dans le respect des spécificités des métiers et des sujétions de service public. Dans ce cadre, le régime général serait étendu en intégrant les régimes complémentaires des salariés du privé (Agirc Arcco) et des contractuels de la fonction publique (Ircantec). Le régime spécifique des fonctionnaires serait maintenu et amélioré avec la possibilité de prendre en compte les primes dans le calcul de la pension et le relèvement des droits familiaux.

« LA PROPOSITION DE LOI QUE NOUS AVONS DÉPOSÉE EN 2020 IMPLIQUE D'ABAISSE L'ÂGE DE DÉPART À LA RETRAITE AU DESSOUS DE L'ESPÉRANCE DE VIE EN BONNE SANTÉ POUR GARANTIR À CHACUNE ET CHACUN UN VRAI TEMPS DE RETRAITE EN BONNE SANTÉ. »

Elle s'inscrit dans l'objectif de réduire le temps de travail prescrit. Ce principe implique de garantir un vrai temps de retraite en bonne santé et donc d'abaisser l'âge de départ au dessous de l'espérance de vie en bonne santé. Il implique également de progresser socialement et donc d'augmenter autant que raisonnable le temps du répit et du travail librement choisi. Sans renoncer à s'attaquer en amont aux inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes, elle poursuit l'objectif de corriger les inégalités présentes dans le monde du travail en prenant mieux en compte les écarts de salaires, les carrières courtes et les interruptions d'activité.

Elle crée des droits nouveaux en matière de reconnaissance de la pénibilité pour résorber les inégalités d'espérance de vie et garantir au plus grand nombre un départ en bonne santé. Elle assure un haut niveau de solidarité en relevant le minimum de retraite, en reconnaissant les périodes de chômage et de formation, et en valorisant les périodes d'implication familiale (maternité, paternité, aide à

un proche en perte d'autonomie). Elle garantit des ressources suffisantes au profit du système des retraites en réaffirmant la place essentielle de la cotisation sociale tout en élargissant l'assiette de financement. Ces ressources seront encore plus importantes si nous mettons en place toutes les conditions économiques pour créer de nouveaux emplois, augmenter les salaires et appliquer réellement l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Ce sont autant de moyens d'accroître les rentrées de cotisations sociales et d'assurer la pérennité de notre modèle de protection sociale.

Enfin, elle renforce les pouvoirs des salariés en accordant un rôle central aux organisations syndicales salariales en matière de gestion et de pilotage. Fermement opposés à l'étatisation de la protection sociale, nous estimons que le principe de participation des travailleurs est le corollaire de l'objectif d'unification des régimes et d'harmonisation des droits.



NOTRE PROPOSITION POUR UNE RETRAITE UNIVERSELLEMENT JUSTE

Proposition de loi n°2719 février 2020

Fixer à 100 % du Smic net le montant minimum de retraite pour une carrière complète

Abaissier l'âge légal à 60 ans et réduire à 40 ans la durée de cotisation pour une retraite à taux plein

Permettre un départ anticipé dès 55 ans pour les métiers pénibles

Prendre en compte les **dix meilleures années** pour le calcul de la pension des salariés du privé et les six derniers mois pour fonctionnaires

Créer une **majoration annuelle forfaitaire de 600 euros par enfant** pour chaque parent

Accorder la **pension de réversion** sans condition de ressources pour le conjoint survivant qu'il soit marié ou pacsé

Mieux financer notre système de retraites en mettant à **contribution les revenus financiers** et en révisant les dispositifs d'exonération de cotisations patronales

LES OUTILS PARLEMENTAIRES POUR COMBATTRE LA RÉFORME DES RETRAITES

En résonance avec les mobilisations soulevées par la réforme des retraites, notre opposition s'est aussi exprimée pleinement, dans l'hémicycle, en utilisant tous les outils parlementaires à notre disposition pour tenter de faire échec à ce texte, malgré le fait majoritaire.

La volonté de la majorité d'accélérer les débats l'a conduite à imaginer tous les subterfuges pour limiter le temps d'expression des groupes. Nous avons pu nous y opposer par la voix du président de notre groupe, notamment en utilisant notre droit de veto à un examen en temps législatif programmé.

Face à la surdité du gouvernement qui refusait l'évidente colère de la rue, face à l'impréparation de sa réforme et à son mépris du Parlement à qui il imposait des conditions d'examen proprement intenable, nous avons proposé à l'ensemble des groupes de gauche de présenter une motion référendaire. Le jour de l'ouverture des débats, le 17 février, ce sont ainsi 60 députés de notre groupe, du groupe socialiste, de la France Insoumise et du groupe Libertés et Territoires qui ont proposé à l'Assemblée de suspendre les débats afin que la réforme soit soumise à référendum, au peuple directement concerné. Rejetée par les députés de la majorité à 160 voix contre 70, elle a néanmoins marqué le début d'une guérilla parlementaire menée sans relâche pour empêcher l'adoption de cette réforme rejetée par la majorité des Français.

Ce sont 13000 amendements qui ont été déposés par notre groupe afin de permettre à l'ensemble des députés de pointer les moindres dangers de cette réforme, de défendre aussi notre propre proposition de réforme des retraites. La majorité parlementaire n'a su camoufler son exaspération face à notre volonté de prendre le temps d'expliquer et de convaincre. La Présidence de l'Assemblée n'a ainsi pas hésité à tenter d'empêcher la discussion de 1184 de nos amen-

dements, en parfaite violation de notre Constitution. Face à la bronca soulevée par cette décision privant les députés de leur droit d'amendement, le président Richard Ferrand a été contraint de renoncer à cette manœuvre dilatoire.

UN TEXTE ENTÂCHÉ PAR LE RECOURS AU 49-3

C'est de manière aussi peu glorieuse que s'est achevé l'examen de ces projets de loi : en faisant usage de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution, au moment où le Parlement abordait les articles les plus importants du texte, relatifs à l'âge d'équilibre et à la valeur du point, sur lesquels ni le gouvernement ni la majorité ne souhaitaient engager la discussion. Cette adoption sans vote nous a conduits à déposer avec les autres députés de gauche une motion de censure qui a été défendue par le président de notre groupe.



LA SANTÉ : PRIORITÉ DE NOTRE MANDAT

Comme ses prédécesseurs, Emmanuel Macron a déployé une vision comptable de la santé avec l'objectif de compresser toujours plus les dépenses de soins. Si la crise sanitaire a suspendu les coupes dans le budget de l'assurance maladie et des hôpitaux, il n'en reste pas moins que le service public hospitalier en ressort durablement affaibli. Parallèlement, faute de mesures ambitieuses, les déserts médicaux ont continué de s'étendre, fragilisant l'égalité d'accès aux soins. Ce quinquennat restera aussi marqué par le renoncement à engager une grande réforme de l'autonomie malgré des besoins de financement et de prise en charge immenses.

Le programme d'Emmanuel Macron de 2017 indiquait : « Nous économiserons 25 milliards d'euros par an en fin de quinquennat sur la sphère sociale dont 15 milliards sur l'assurance maladie en ralentissant la hausse des dépenses ». Suivant cet agenda d'austérité, chaque budget annuel de la Sécurité sociale présenté par le gouvernement a acté une baisse des dépenses de santé de l'ordre de 4 milliards d'euros (sauf en 2022). En cumulé, c'est donc 18 milliards d'euros d'économies qui ont été infligées à l'assurance maladie sur ces cinq dernières années, dont 4,1 milliards d'euros à la seule charge des hôpitaux. Si la crise sanitaire a mis en pause les vellétés austéritaires du gouvernement, elle n'a cessé d'accentuer des problèmes qui existaient antérieurement.

L'HÔPITAL PUBLIC À L'OS

Avant même que survienne la pandémie, le service public hospitalier était en crise, comme l'a révélé notre tour de France des hôpitaux effectué en 2018 à l'occasion duquel les parlementaires communistes ont visité plus de 150 établissements de santé et rencontré des personnels, des syndicalistes, des directions et des usagers. Ces visites ont montré un système à bout de souffle et l'urgence à changer de politique en débloquent des moyens financiers et humains. Elles ont révélé la crise de sens vécue par les personnels face à la marchandisation du soin et à la paupérisation du service public.

Devant ce constat alarmant, nous avons proposé un plan d'urgence pour l'hôpital dès 2019. Alors que les personnels demandaient des moyens

immédiats pour garantir un service public de qualité et des revalorisations salariales dès 2018, le gouvernement s'est contenté d'une réforme d'organisation du système de soins sans financement avec le plan « Ma santé 2022 ». Puis, face aux mobilisations massives des agents des ser-



Le 2 décembre 2018, nous lançons notre tour de France des hôpitaux. En 4 ans, ce sont 150 hôpitaux et Ehpad qui ont été visités dans plus de 55 départements.

vices hospitaliers et des Ehpad qui perduraient, trois plans hospitaliers furent annoncés successivement au cours de l'année 2019 sans jamais rien résoudre. En janvier 2020, 1000 chefs de service démissionnent de leurs responsabilités administratives. La détérioration de l'hôpital public ne date pas de 2017 mais elle a été poursuivie méthodiquement sous ce quinquennat avec la compression des dépenses, l'amplification du virage ambulatoire entraînant des fermetures de lits en cascade, le maintien

de la tarification à l'activité (T2A) qui asphyxie financièrement les établissements, la fermeture d'hôpitaux de proximité et de maternités ou encore les fusions d'établissements au sein des Groupements Hospitaliers de Territoires (GHT) qui assèchent l'offre de soins sur les territoires.

A la faveur de la crise sanitaire révélant l'état de paupérisation de l'hôpital public et en même temps l'engagement sans faille des personnels, le gouvernement a été rattrapé par le réel, concédant avec le Ségur de la santé, à l'été 2020, une revalorisation salariale attendue depuis trop longtemps et qui peine à compenser dix ans de gel du point d'indice. Trop tardif, trop insuffisant, trop incomplet, le Ségur n'a pas permis de mettre fin au malaise hospitalier qui couvait depuis de longues années. Résultat, notre système public de santé est aujourd'hui plus fragile qu'avant la survenue de l'épidémie. Les soignants continuent de crier leur colère et de subir des cadences effrénées. Certains se tournent vers le privé avec la promesse de meilleurs horizons. D'autres jettent tout simplement l'éponge car ils ne se sont pas engagés pour ça.

DES DÉSERTS MÉDICAUX QUI S'ÉTENDENT

Au-delà de l'hôpital public, c'est le système de santé dans son ensemble qui apparaît durablement affaibli et dans l'incapacité d'assurer l'égalité d'accès aux soins pour nos concitoyens. Les déserts médicaux concernent désormais 7,5 millions de français et 11% des assurés ne disposent pas de médecins traitants. Si la pénurie de médecins constatée actuellement s'explique par un numerus clausus longtemps insuffisant, les mesures déployées par le gouvernement pour attirer des médecins en zones sous-dotées sont restées bien trop timides se limitant à prolonger des dispositifs incitatifs peu efficaces : maisons de santé, télémedecine, aides à l'installation, promotion de

LE BILAN SANTE DE MACRON EN CHIFFRES C'EST...

17 900
lits d'hospitalisation
fermés depuis 2017

4 milliards d'euros
d'économies sur les hôpitaux
pendant le quinquennat

30 % des postes
de médecins sont vacants dans les hôpitaux

7,5 millions de Français
vivent dans un désert médical en 2021
contre 6 millions en 2017

l'exercice coordonné... Et la fin du numerus clausus voté en 2019, remplacé par des objectifs chiffrés tributaires des moyens à la disposition des facultés, ne produira ses effets qu'en 2030. Cette situation particulièrement alarmante de la démographie fragilise l'accès aux soins sur notre territoire comme en témoigne la progression du renoncement aux soins qui est une réalité pour 1,6 million de français. Les personnes pauvres ont trois fois plus de risques de renoncer à des soins que les autres.

C'est pourquoi, afin d'agir immédiatement en faveur d'une meilleure répartition de l'offre médicale sur le territoire, nous avons proposé l'instauration d'un conventionnement sélectif à l'installation interdisant à un médecin de s'installer dans une zone sur-dotée. Mais cette proposition fut balayée d'un revers de la main par la majorité.

LA RÉFORME DE LA PERTE D'AUTONOMIE ZAPPÉE

Obsédé par une vision comptable de la santé, Emmanuel Macron a enterré sa promesse d'une grande réforme de la dépendance qui s'avèrait selon lui trop coûteuse. Les besoins sont pourtant immenses dans un contexte

Loi n° 2019-774
du 24 juillet 2019
relative à l'orga-
nisation et à la
transformation du
système de santé

Vote **CONTRE**

Lois de
financement
de la sécurité
sociale de 2018
à 2022

Vote **CONTRE**



de vieillissement de la population : on estime que les besoins de recrutement à 200 000 postes dans les Ehpad et à 100 000 postes dans le secteur de l'aide à domicile.

« AFIN D'AGIR IMMÉDIATEMENT SUR LA RÉPARTITION DE L'OFFRE, NOUS AVONS PROPOSÉ L'INSTAURATION D'UN CONVENTIONNEMENT SÉLECTIF INTERDISANT À UN MÉDECIN DE S'INSTALLER EN ZONE SUR-DOTÉE. »

Côté financement public, 6 milliards d'euros par an seront nécessaires à compter de 2024, et 9 milliards d'euros à compter de 2030. Face à cette bombe à retardement, le gouvernement et la majorité se sont félicités de la création d'une cinquième branche de la Sécurité sociale en 2020 mais celle-ci ressemble davantage à une coquille vide en raison de financements publics insuffisants.

La mise sur pied d'un grand service public de l'autonomie devra donc attendre. À l'inverse, ce gouvernement n'a rien fait pour lutter contre la privatisation rampante des Ehpad qui engendre une maltraitance institutionnelle, une précarisation des conditions de travail des soignants et des restes à charge importants pour les familles. Les bénéfices du secteur privé lucratif, qui représente aujourd'hui 21 % des

places en établissement, n'ont jamais été aussi importants. Faute d'investissements publics suffisants, le secteur médico-social a continué de s'ouvrir à des entreprises commerciales détenues par des grands groupes financiers plus préoccupés par la rentabilité financière que par la qualité de l'accompagnement et des prestations prodiguées. Au final, le grand âge et la dépendance sont devenus un marché plein d'opportunités en phase avec les attentes de la start-up nation.



PROPOSITIONS DÉFENDUES LORS DU MANDAT

Proposition de loi de **lutte contre la désertification médicale** et pour l'accès aux soins (Décembre 2021)

Proposition de loi de **programmation pour l'hôpital public** et les EHPAD (Mai 2020)

Proposition de loi pour un **service public du médicament** (Avril 2020)

Proposition de loi instaurant un **moratoire sur les fermetures de lits** et de services hospitaliers (Avril 2019)

Élaboration d'un **plan d'urgence pour les hôpitaux et les EHPAD** suite à la réalisation d'un Tour de France des établissements de santé (2018-2019)



Revalorisation du coefficient géographique pour les hôpitaux des Outre-mer (chaque année)

MOBILISÉS CONTRE LA PRÉCARISATION DU TRAVAIL

Élu en 2017 sur une promesse de « libération du travail », Emmanuel Macron et sa majorité ont pris soin tout au long du mandat de renforcer le pouvoir patronal et d'affaiblir les droits des travailleurs. Dès les premiers mois du quinquennat, le ton était donné avec la refonte du code du travail par ordonnances. En parallèle, les formes précaires et dérégulées d'emploi ont été encouragées comme en témoigne l'essor des travailleurs des plateformes. Puis, ce fut au tour des privés d'emploi, accusés d'être des assistés de voir leurs droits rabotés. Cette entreprise de sape ne s'est en revanche pas accompagnée des nouvelles sécurités promises. Bilan de cette politique : le chômage n'a pas disparu et le travail s'est considérablement précarisé.

À peine installé à l'Élysée, Emmanuel Macron s'est empressé de flexibiliser le marché du travail par le biais d'ordonnances permettant de court-circuiter le Parlement et mettre de côté des organisations syndicales considérées comme des « corps intermédiaires » inutiles. Accusant le code du travail de tous les maux économiques de notre pays, le gouvernement et la majorité ont alors procédé à un détricotage méticuleux des droits des salariés tout en menant une offensive pour affaiblir la présence syndicale en entreprise.

La liste des régressions est longue. Une des principales est d'organiser le moins disant social en donnant la possibilité aux entreprises d'édicter des normes défavorables pour les salariés primant sur les règles qui leur sont supérieures. Cette inversion de la hiérarchie des normes constitue une rupture historique, alors que le droit social s'est construit en respectant un principe de faveur selon lequel un accord d'entreprise doit toujours être plus favorable qu'un accord de branche, qui lui-même doit être plus favorable que la loi.

Les options offertes aux employeurs pour licencier ont été considérablement élargies avec notamment l'instauration de ruptures conventionnelles collectives qui permettent de multiplier les plans sociaux en s'affranchissant des règles propres au licenciement économique. Les

indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif ont par ailleurs été plafonnées en vue de limiter l'appréciation du juge. Si cette dernière mesure est fragilisée par des magistrats qui refusent de l'appliquer, d'autres rencontrent le succès auprès des employeurs, à l'instar des accords de performance collective qui permettent de réduire les rémunérations ou d'augmenter le temps de travail sans avoir à justifier de difficultés économiques.

Sous couvert de « renforcer le dialogue social », les ordonnances ont, en réalité, acté la volonté de réduire les prérogatives et les moyens des représentants du personnel à travers la fusion des instances en une entité unique - le comité social et économique - supprimant au passage les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Parallèlement, quatre critères de prise en compte de la pénibilité furent supprimés, achevant de démanteler tous les outils de prévention en matière de santé au travail.

L'EMPLOI DÉRÉGULÉ PAR L'ESSOR DES PLATFORMES

Attaqué de l'intérieur, le salariat l'a été également de l'extérieur par la promotion du travail pseudo indépendant, symbolisé par l'essor de l'uberisation et des travailleurs des plateformes : un nouveau prolétariat sans salaire minimum et avec

Loi n° 2017-1340 du 15 septembre 2017 d'habilitation à prendre par ordonnances les mesures pour le renforcement du dialogue social

Vote **CONTRE**

Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

Vote **CONTRE**

Loi n° 2022-139 du 7 février 2022 ratifiant l'ordonnance n° 2021-484 du 21 avril 2021 relative aux modalités de représentation des travailleurs indépendants recourant pour leur activité aux plateformes

Vote **CONTRE**

une protection sociale au rabais. Les nouveaux auto-entrepreneurs représentent désormais deux tiers de l'ensemble des créations d'entreprise chaque année, soit un demi-million de personnes. Alors que les décisions de justice se multiplient pour reconnaître la qualification de contrat de travail et que la commission européenne pousse désormais en ce sens, le gouvernement s'est toujours refusé à leur appliquer le statut de salarié, se contentant d'accompagner la précarisation de ces emplois omniprésents dans les secteurs du transport de personnes et de la livraison, activités dopées par la pandémie.

Preuve de cette absence de volonté de réguler les plateformes, il a opté dans le cadre de la loi Mobilités pour un système de chartes sociales non contraignantes qui laissent aux plateformes numériques la possibilité de choisir les règles qu'elles peuvent s'appliquer tout en permettant d'éviter les requalifications salariales. Puis, continuant de jouer la montre, il a seulement concédé en 2021 la création d'un cadre de dialogue social au niveau des secteurs et des entreprises concernés faisant l'hypothèse d'une amélioration progressive, par le biais d'une négociation collective déséquilibrée entre plateformes et représentants des indépendants, des droits et de la couverture sociale de ces derniers. Faute de règles légales trouvant à s'appliquer, les travailleurs des plateformes doivent donc pour l'heure se contenter d'un *statu quo* qui les maintient dans la précarité.

PAS DE FILETS DE SÉCURITÉ

Si la volonté de flexibiliser le marché du travail au profit des entreprises était bien présente dans les réformes économiques et sociales portées par le gouvernement, son versant « sécurisation » destiné aux travailleurs n'a jamais vraiment vu le jour. Ainsi, la promesse de 2017 d'une assurance chômage universelle, consistant en l'ouverture de droits au chômage pour les démissionnaires et les indépendants est restée lettre morte. Les conditions pour bénéficier d'une allocation chômage pour ces publics ont été conçues de manière telle-

ment restrictive que seulement 800 indépendants en ont bénéficié en 2020 selon un rapport parlementaire, auxquels il faut ajouter quelques milliers de démissionnaires.

De même, la réforme de la formation professionnelle de 2018, qui devait déboucher sur un « big bang » avec de nouveaux droits pour les travailleurs leur permettant de choisir leur avenir professionnel, s'est surtout traduite par une individualisation et une marchandisation de la formation : libéralisation de l'offre, privatisation du système d'apprentissage désormais piloté par les branches professionnelles, précarisation du statut d'apprenti et monétisation du compte personnel de formation qui offre des droits insuffisants pour envisager des reconversions.



Alors que les entreprises ont bénéficié d'aides financières massives sans contreparties, cette conception n'a pas été transposée aux travailleurs. La phobie de l'assistanat a guidé les décisions gouvernementales sous ce quinquennat. En pleine crise sanitaire, le chef de l'État s'est obstinément refusé à étendre le RSA aux jeunes de moins 25 ans. Il a préféré la garantie jeunes transformée en contrat d'engagement. Mais ce dispositif, qui laisse sur le carreau une part

non négligeable de jeunes en besoin d'accompagnement, n'offre qu'une allocation de 500 euros limitée à 12 mois et versée à condition de se former ou de trouver un métier.

COUP DE RABOT SUR L'ASSURANCE CHÔMAGE

C'est cette même logique de stigmatisation des plus précaires qui a expliqué l'acharnement de l'exécutif à vouloir appliquer coûte que coûte la réforme de l'assurance chômage à des demandeurs d'emploi soupçonnés d'être satisfaits de leur sort alors qu'il suffit de traverser la rue pour trouver un emploi selon le Président de la République. Passant outre les organisations syndicales pourtant gestionnaires du régime, le gouvernement et la majorité se sont employés à raboter les droits des chômeurs avec 2,3 milliards d'euros d'économies par an à la clé.

Entrée définitivement en vigueur en décembre 2021, après avoir été suspendue à plusieurs reprises en raison de la crise sanitaire, cette réforme comporte plusieurs mesures qui vont toutes dans le sens d'un abaissement sans précédent des droits des privés d'emploi tandis que le bonus-malus opposable aux employeurs qui abusent des contrats courts est renvoyé, au mieux, à juillet 2022. Ainsi, il faut désormais avoir travaillé 6 mois contre 4 auparavant pour ouvrir des droits au chômage. L'indemnisation chômage obéit désormais à un nouveau mode de calcul du salaire journalier de référence conduisant à des baisses importantes d'allocation pour plus d'un million de travailleurs qui alternent les contrats précaires. Sans compter le renforcement du contrôle de la recherche d'emploi qui fait courir le risque d'être radié et de perdre son allocation au moindre faux pas.

Plutôt que de lutter contre le chômage, le gouvernement a donc fait le choix de lutter contre les précaires, ignorant que moins d'un chômeur sur deux est indemnisé et que l'allocation mensuelle moyenne est de 910 euros. Les ef-

fets économiques et sociaux seront désastreux pour les travailleurs sans emploi, qui seront obligés d'accepter des mini jobs ou renvoyés à l'aide sociale faute d'indemnisation chômage.

Le bilan n'est pas glorieux. Si le nombre de chômeurs n'ayant pas du tout travaillé (catégorie A) a diminué ces cinq dernières années, c'est au prix d'une augmentation du nombre de ceux qui alternent petits boulots et chômage (catégories B et C). Le gouvernement a échoué à réduire la précarité, les contrats courts comme le chômage de longue durée qui concerne désormais plus d'un inscrit à Pôle emploi sur deux. Emmanuel Macron aura finalement réussi son pari : créer toutes les conditions d'une société où domine la concurrence entre les précaires.



PROPOSITIONS DÉFENDUES LORS DU MANDAT

L'augmentation du SMIC à 1800 euros bruts et l'application stricte de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

La lutte contre l'emploi précaire : encadrement du temps partiel subi, limitation des contrats courts, présomption de salariat pour les travailleurs pseudo-indépendants

L'instauration d'un revenu étudiant de 850 euros par mois au profit des jeunes de 18 à 25 ans

La réduction du temps de travail à 32 heures par semaine pour créer des emplois et répondre à l'exigence d'une meilleure conciliation des temps de vie.

Une sécurité de l'emploi et de la formation pour assurer à chacun un travail correspondant à ses qualifications ou une formation assortie d'un revenu garanti.

L'interdiction des licenciements économiques boursiers et le conditionnement des aides versées aux entreprises à des critères écologiques et de créations d'emploi.

L'encadrement des écarts de rémunérations en entreprise dans un rapport de 1 à 20 pour moraliser les pratiques des dirigeants.

De nouveaux pouvoirs pour les salariés et leurs représentants : droit de veto sur les décisions stratégiques de l'employeur, droit de préemption.

À L'OFFENSIVE POUR LES DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES

Alors que la politique du handicap méritait des actions urgentes et une nouvelle ambition, très peu a été fait sous ce quinquennat. A l'inverse, les députés communistes ont été à l'offensive pour accorder de nouveaux droits aux personnes en situation de handicap et à leurs proches, qu'il s'agisse de la déconjugalisation de l'allocation adulte handicapé (AAH), de l'instauration d'un congé pour les proches aidants, ou d'un meilleur accompagnement des élèves en situation de handicap.

Le bilan d'Emmanuel Macron et de sa majorité apparaît bien pauvre en matière de politique du handicap. Si le gouvernement s'est vanté d'avoir revalorisé l'AAH au cours du quinquennat, c'est au prix de nombreux reculs. L'augmentation de cette prestation sociale s'est en effet accompagnée dans le même temps de la suppression à compter du 1er décembre 2019 du complément de ressources AAH (179 euros) destiné aux personnes les plus lourdement handicapées vivant à domicile. De même, la loi Elan du 23 novembre 2018 a entériné de graves régressions pour l'accessibilité des personnes handicapées. Cédant au lobby des entreprises du bâtiment, le gouvernement a réduit à 20 % le quota de logements accessibles dans les immeubles neufs, les 80 % restants devant simplement être adaptables.

REFUS DE DÉCONJUGALISER L'AAH

Ce refus par le gouvernement de prendre à bras le corps le sujet du handicap est également apparu à l'occasion du débat sur la déconjugalisation de l'AAH qui s'est tenu à plusieurs reprises sous cette législature. Le calcul actuel de cette prestation engendre une véritable injustice sociale : en diminuant progressivement le montant de l'AAH jusqu'à la supprimer lorsque les revenus du conjoint atteignent 2200 euros, ce mode de calcul conduit, à placer la personne porteuse d'un handicap en situation de dépendance vis-à-vis de celui ou celle qui

partage sa vie. Une situation inacceptable qui dégrade considérablement les conditions d'existence des 270 000 bénéficiaires de l'AAH qui vivent officiellement en couple.

C'est pourquoi, dès mars 2018, notre groupe fut le premier à s'emparer du sujet en relais des revendications des associations à travers le dépôt d'une proposition de loi demandant l'individualisation de l'AAH en supprimant la prise en compte des revenus du conjoint pour le calcul de cette prestation. Mise à l'ordre du jour de notre assemblée à notre initiative en juin 2019, le gouvernement et la majorité avaient rejeté notre texte par l'adoption d'une motion de rejet, empêchant tout débat d'avoir lieu. Continuant d'être les portes voix des associations très mobilisées sur ce sujet, nous avons à nouveau remis sur le sujet sur la table les 17 juin et 2 décembre 2021, à l'occasion de nos niches parlementaires. A chaque reprise et contre l'ensemble des groupes parlementaires, le gouvernement et le groupe LREM ont fait preuve d'un véritable dogmatisme, refusant toute amélioration de la situation des personnes handicapées vivant en couple.

POUR LES AIDANTS ET LES ÉLÈVES HANDICAPÉS

Ce ne fut pas notre seul combat pour permettre une société plus inclusive. Notre groupe s'est également montré à l'offensive pour accorder des droits nouveaux aux

aidants qui accompagnent des proches en situation de handicap. En janvier 2018, nous avons mis en discussion une proposition de loi pour la reconnaissance sociale des aidants. Ce texte prévoyait notamment l'indemnisation du congé de proche aidant, que la majorité a d'abord rejetée avant de l'adopter deux ans plus tard mais sous une forme amoindrie. Il conviendrait d'aller plus loin en prévoyant une indemnisation du congé sur une période d'un an contre trois mois actuellement. Plus largement, les difficultés des 10 millions d'aidants doivent être abordées dans une approche globale et d'autres mesures

sont nécessaires en termes d'aides matérielles, d'accompagnement, et de structures de proximité pour assurer un véritable droit au répit.

Enfin, nous avons fait 57 propositions dans le cadre d'un rapport de commission d'enquête de juillet 2018 afin d'améliorer la situation des élèves handicapés qui se trouvent souvent démunis face aux carences de l'accompagnement. Ce rapport appelle notamment à revaloriser le statut des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) et à mieux financer les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).



Proposition de loi n° 589 du 24 janvier 2018 pour une reconnaissance sociale des aidants

Proposition de loi n° 805 du 21 mars 2018 portant suppression de la prise en compte des revenus du conjoint dans la base de calcul de l'AAH

Rapport de commission d'enquête du 18 juillet 2019 sur l'inclusion des élèves handicapés dans l'école et l'université de la République

à notre initiative



NOS PROPOSITIONS DÉFENDUES LORS DU MANDAT

Déconjugaliser l'AAH au profit des 270 000 bénéficiaires vivant en couple et revaloriser cette prestation au niveau du seuil de pauvreté.

Allonger le congé de proche aidant et prévoir une indemnisation sur toute sa durée.

Revaloriser le statut des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) à travers leur intégration dans la fonction publique.

Créer un grand service public de l'autonomie avec un taux d'encadrement relevé dans les structures médico-sociales chargées du handicap et un soutien financier renforcé aux MDPH.

PRÉSIDENT DES RICHES !

FISCALITÉ DU CAPITAL : LE CADEAU AUX ULTRA-RICHES

Lors de la campagne présidentielle, Emmanuel Macron s'était engagé à réduire significativement la fiscalité du capital. Adeptes de la théorie du ruissellement, il préconisait une réduction importante de la fiscalité des plus riches afin que ces derniers réinvestissent dans l'économie et créent de l'emploi, dans la lignée d'une politique de l'offre éculée.

Dès le premier projet de loi de finances de la législature, en octobre 2017, Emmanuel Macron se devait de renvoyer l'ascenseur à ceux qui avaient permis son arrivée au pouvoir en mettant en oeuvre les réformes promises, malgré notre vigoureuse opposition. L'ISF, qui visait les détenteurs de patrimoines excédant 800 000 €, fut supprimé et remplacé par l'Impôt sur la Fortune immobilière (IFI), un impôt amoindri, cantonné aux immeubles et libérant les patrimoines financiers de toute imposition.

Parallèlement, la fiscalité sur les revenus du patrimoine mobiliers fut, elle aussi, drastiquement réduite. Un prélèvement forfaitaire unique (PFU) aussi appelé *flat-tax* fut mis en place en remplacement de l'imposition progressive de l'impôt sur le revenu jusque-là en vigueur. Ce taux unique de 30 % visait à assurer aux plus riches une imposition très modérée, quels que soient leurs revenus.

Pour la République en Marche et l'ensemble des adeptes du néolibéralisme, la fiscalité française sur le capital a toujours constitué une obsession. Son poids jugé excessif agissait comme un repoussoir pour les investisseurs et provoquerait chaque année le départ de nombreux riches contribuables hors de nos frontières. Aussi, il était essentiel pour le nouveau locataire de l'Élysée et ses électeurs de réduire au plus vite la pression fiscale sur le capital afin de libérer l'investissement et de créer de l'emploi : le fameux ruissellement devait relancer la machine économique.

C'est dans cette perspective que les réformes de la fiscalité sur le capital furent mises en place de toute urgence. Il s'agissait dans un premier

temps, de libérer les plus riches et les détenteurs de patrimoine de la pression fiscale insupportable qu'ils subissaient, pour que dans un second temps, ces derniers réinvestissent ces gains dans l'économie réelle et créent de l'emploi.



Sur le premier point, force est de constater que la réforme fut particulièrement réussie, entraînant des gains substantiels pour une poignée de contribuables. En 2021, les 1 % des Français les plus riches détenaient 27 % du patrimoine total, contre à peine 5 % pour la moitié des plus pauvres.

UN MILLION POUR CHACUNE DES 310 FAMILLES LES PLUS RICHES

Le rapport d'évaluation sur les réformes du capital, commandé par le gouvernement lui-même, est à ce titre éclairant. Outre la baisse immédiate de la fiscalité qu'ont

provoquée les réformes, celles-ci ont également conduit à une explosion spectaculaire des dividendes : de 14 milliards d'euros par an environ sous François Hollande, ils sont passés à 24 milliards d'euros sous Emmanuel Macron. Des hausses de dividendes d'ailleurs réparties de manière inéquitable puisque les 0,1 % des Français les plus riches en ont capté 62 % et qu'une poignée de 310 contribuables a vu ses dividendes annuels croître de près d'un million ! La première étape de la théorie du ruissellement a donc été un succès : Emmanuel Macron, de manière parfaitement assumée, venait de faire un joli cadeau aux ultras riches. Restait à savoir comment ce pactole allait être réinvesti ?

Comme nous l'avions anticipé et dénoncé lors des débats, ces investissements n'eurent évidemment jamais lieu. Les rapports rendus à ce sujet entre 2019 et 2021 par le comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital furent limpides. Quatre ans après la mise en place de la réforme, le comité convenait pudiquement que « l'observation des grandes variables économiques [...] avant et après les réformes ne suffit pas pour conclure sur l'effet réel de ces réformes. En particulier, il ne sera pas possible d'estimer par ce seul moyen si la suppression de l'ISF a permis une réorientation de l'épargne des contribuables concernés vers le financement des entreprises »... Un désaveu cinglant pour le gouvernement.

Dans la droite ligne de l'ensemble de la politique de l'offre pratiquée depuis 30 ans, tendant à multiplier les baisses d'impôts et de cotisations, ces réformes de la fiscalité ont constitué un énième cadeau

pour les plus riches, sans la moindre contrepartie. A défaut de produire les effets bénéfiques que ses défenseurs ont bien voulu lui prêter - contre toute évidence -, ces réformes de fiscalité ont conduit à une réalité bien tangible : un budget de l'État grevé d'au moins 4 milliards d'euros.



PROPOSITIONS DÉFENDUES LORS DU MANDAT

Revisiter l'ISF : Souvent décrit comme un impôt nuisible, l'ISF était aussi considéré, à raison, comme un impôt à trous. C'est pourquoi, au-delà de son rétablissement, nous avons proposé différentes évolutions. Il s'agissait d'y intégrer les patrimoines dits « professionnels ». Cette mesure vise à taxer les fortunes des milliardaires, essentiellement composées d'actions et à supprimer le plafond de l'ISF qui prévoit qu'un contribuable ne peut payer plus de 75% de son revenu fiscal. Cet ISF rénové permettrait au moins de tripler les recettes de cet impôt.

Restaurer l'impôt sur le revenu pour les revenus du capital : La mise en place de la flat-tax, censée favoriser l'investissement, a surtout fait exploser le montant des dividendes, conduisant à laisser sortir de l'entreprise des capitaux pour payer les actionnaires. Il n'existe aucune justification économique au fait que les intérêts, dividendes, rentes et loyers soient moins imposés que les revenus des travailleurs. Pour cette raison, nous avons proposé que les revenus du capital soient de nouveau imposés au barème.

Renforcer la contribution sur les hauts revenus : L'accapement du patrimoine et l'augmentation des écarts de salaires ont conduit à une concentration toujours plus importante. Ainsi, les 1% les plus riches captent 10% des revenus annuels en France. Pour limiter cette captation, nous avons proposé de renforcer la contribution sur les hauts revenus, une contribution dont s'acquittent les 0,1% les plus riches, soit 40 160 foyers.

Loi n° 2017-1837
du 30 décembre
2017 de finances
pour 2018

Vote **CONTRE**

Débat du 6 janvier
2020 « allègement
de la fiscalité au
profit du capital »
organisé à notre
initiative

PRÉSIDENT DES RICHES !

AUX PETITS SOINS
POUR LES GRANDES ENTREPRISES

De la baisse du taux supérieur de l'impôt sur les sociétés, à la pérennisation du CICE au travers de la mise en place d'une baisse de cotisations, en passant par les aides massives du « quoi qu'il en coûte » et la baisse des impôts dits de production, la politique de l'offre mise en œuvre durant cette mandature aura, comme prévu, profité en majorité aux plus grandes entreprises, sans qu'aucune contrepartie ne leur soit demandée.

Alors que la République en Marche se voulait à l'initiative d'un Nouveau Monde - d'une révolution à en croire le livre de campagne d'Emmanuel Macron -, les propositions économiques portées par le mouvement n'ont jamais été novatrices et s'inscrivent au contraire dans la continuité néolibérale, à l'œuvre depuis 20 ans. Dès les premières heures de la mandature, lors de la première loi de finances en octobre 2017, la majorité présidentielle s'est empressée d'adopter la baisse progressive de l'impôt sur les sociétés.

POURUIVRE LES BAISSSES D'IMPÔTS ET DE COTISATIONS

Il s'agissait d'une promesse de campagne du candidat Macron : faire passer le taux normal de 33,3% à 25% à l'horizon 2022. Destinée à favoriser la fameuse compétitivité française, cette proposition de la majorité du Nouveau Monde ne faisait, en réalité, que prolonger une tendance déjà engagée depuis bien longtemps. Ainsi, à quelques mois de la fin du quinquennat Hollande, la majorité socialiste avait, elle aussi, acté une baisse progressive de l'impôt sur les sociétés afin qu'il atteigne 28% en 2020. Dès lors, la rupture politique n'était pas flagrante... Pire, la nouvelle majorité s'inscrivait en fait dans un processus bien antérieur, puisqu'avant 1986, le taux de l'impôt sur les sociétés était de 50%. Comme nous l'avons dénoncé à de nombreuses reprises lors des débats, depuis cette date, les gouvernements successifs n'ont cessé de le réduire. La baisse de l'impôt sur les sociétés est donc loin de constituer une me-

sure novatrice. Elle est surtout un énième cadeau, de 10,5 milliards d'euros cette fois, avant tout destiné aux plus grandes entreprises qui tiraient pourtant déjà parfaitement profit du système fiscal français.



Grâce aux multiples niches et exonérations d'impôts dont nous n'avons cessé de réclamer la suppression durant ces cinq ans, les plus grandes entreprises peuvent réduire, de manière significative et parfaitement légale, leur impôt. En 2019, l'Institut des politiques publiques avait estimé que les grandes entreprises payaient environ 6 points de moins d'impôt que les TPE/PME!

Outre l'impôt sur les sociétés, le CICE, jugé complexe et peu lisible par Emmanuel Macron, avait été identifié par le nouveau monde comme un autre frein à la compétitivité de nos entreprises. Conçue pour créer de l'emploi, cette réduction d'impôt d'un montant proportionnel à la masse salariale des entreprises avait été instaurée en 2013 par François Hollande. On aurait pu espérer sa disparition, vu son coût proche de 20 milliards d'euros et son effet quasiment nul. En 2019, malgré nos efforts pour en dénoncer ces travers, le CICE fut transformé en un dispositif d'allègements de cotisations patronales, provoquant cette même année une superposition des deux dispositifs et donc un doublement de son coût.

« NOTRE GROUPE S'EST BATTU, TOUT AU LONG DU MANDAT, POUR IMPOSER PAR LE BIAIS D'AMENDEMENTS RÉCURRENTS DES CONTREPARTIES, SOCIALES, ÉCONOMIQUES ET ÉCOLOGIQUES AU VERSEMENT D'AIDES AUX GRANDES ENTREPRISES. »

En 2020, la crise sanitaire bouleversa l'économie française et mondiale. Confinement, fermeture des commerces et couvre-feu ont conduit à l'arrêt d'une partie de l'économie. Pour soutenir les entreprises concernées ainsi que leurs salariés, des aides massives, souvent résumées par la formule « quoi qu'il en coûte », ont été mises en place. Si ces aides, étaient nécessaires pour maintenir l'emploi et soutenir les entreprises nous avons toujours considéré qu'elles étaient mal ciblées. Prêts de l'État ou garantis par l'État (ce fût le cas pour Air France ou Renault), fonds de solidarité, baisses de cotisations et surtout activité partielle. Toutes ces aides ont été attribuées sans condition, y compris aux plus grandes entreprises, sans

qu'elles aient à fournir de contreparties. Conscient de la nécessité de beaucoup de ces aides pour soutenir le tissu économique local, notre groupe s'est battu, tout au long du mandat, pour imposer par le biais d'amendements récurrents des contreparties, sociales, économiques et écologiques aux grandes entreprises. Des propositions que la majorité a systématiquement refusé.

À l'issue de la récession économique de 2020, alors que de nombreux pays ont mis en place des plans de relance, la France a, pour sa part, proposé un plan affiché à 50 milliards par an sur deux ans. L'occasion pour la majorité de faire un dernier cadeau aux entreprises avant la fin du mandat. Ce plan prévoyait notamment une baisse des impôts dits de production. Cette mesure, que l'on ne peut vraiment considérer comme une mesure de relance, constituait en réalité une nouvelle faveur pour les grandes entreprises d'un montant de 10,5 milliards d'euros par an, soit 20% du montant du plan de relance... Malgré le manque de recul, force est de constater que les effets de cette baisse sur l'emploi sont loin d'être flagrants, d'autant que les grandes entreprises, notamment industrielles, se sont une nouvelle fois taillées la part du lion.

Loin de constituer une révolution, la politique économique mise en place durant cinq ans s'est inscrite donc dans la parfaite continuité de celle mise en œuvre depuis 20 ans. Usant de vieilles méthodes qui n'ont jamais pu démontrer leur efficacité, la mise en œuvre des dispositifs évoqués se soldent par un échec cuisant. Malgré des baisses de prélèvements obligatoires de près de 40 milliards d'euros par an (10,9 pour l'impôt sur les sociétés, 10,5 pour les impôts de production et 20 pour les allègements CICE), aucune évaluation n'a pu conclure qu'un de ces dispositifs avait eu un impact sur l'emploi. C'est bien connu, quand on aime, on donne sans rien attendre en retour !

Loi n° 2017-1837
du 30 décembre
2017 de finances
pour 2018

Vote **CONTRE**

Loi n° 2020-1721
du 29 décembre
2020 de finances
pour 2021

Vote **CONTRE**

PRÉSIDENT DES RICHES !

LE POUVOIR D'ACHAT AU CŒUR
DES CRISES SOCIALES

Si la majorité présidentielle a été plusieurs fois qualifiée de majorité des riches, c'est évidemment pour la politique fiscale plus qu'accommodante qu'elle a menée en faveur des plus aisés. Mais c'est aussi pour sa politique antisociale, menée tambours battants dès le début de la législature. Dans un contexte de succession de crises sociales durant toute la mandature, notre groupe n'a cessé de demander, fort de ses nombreuses propositions, la déclaration de l'état d'urgence sociale.

En septembre 2017, lors de l'examen du budget pour 2018, la majorité présidentielle votait de manière concomitante la suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) et la baisse de 5 euros des allocations logement (APL). Un contraste saisissant, mais finalement si éclairant sur la politique économique et sociale qui allait être menée durant 5 ans. Au même moment, la majorité votait également, lors de l'examen du budget de la Sécurité Sociale, la hausse de la CSG de 1,7 point. Cette mesure a fortement pénalisé les retraités, qui devaient souffrir, en plus, de la désindexation de leurs pensions de retraite par rapport à l'inflation.

Ces mesures antisociales ont respectivement affecté 2,3 millions de foyers et 8 millions de retraités, et planté les germes d'une première crise sociale. Celle-ci émergera à l'automne 2018. À la suite d'une hausse des taxes sur le carburant, le mouvement des gilets jaunes éclate. Les revendications, nombreuses et variées, s'inscrivent néanmoins dans une dimension sociale très forte pour vivre mieux. Il sera l'occasion pour notre groupe de réaffirmer plusieurs propositions formulées dans le cadre de notre demande d'état d'urgence sociale, notamment la revalorisation du SMIC et des prestations sociales, l'annulation de la hausse de la CSG, ainsi que l'extension du chèque énergie à 8 millions de personnes et sa revalorisation de 200 à 600 euros.

Le mouvement aboutira à quelques concessions de la part du gouvernement, notamment l'annulation partielle de la hausse de la CSG et la revalorisation de la prime d'activité.

« LE QUINQUENNAT QUI SE TERMINE AURA ÉTÉ CELUI DE L'ENRICHISSEMENT DES RICHES ET EN MÊME TEMPS CELUI DE L'APPAUVRISSMENT DES PLUS PAUVRES. »

Cette première crise n'a cependant pas entamé la volonté de la majorité présidentielle. L'année 2020 est d'abord marquée par une tentative de réforme antisociale, celle des retraites, avortée suite au mouvement de protestation et à une bataille parlementaire. Elle sera surtout marquée par le début de la pandémie de Covid et l'instauration des restrictions qui entraîneront l'arrêt de très nombreux secteurs économiques. Malgré les largesses budgétaires pour les entreprises avec la politique du « quoi qu'il en coûte », nombre de Français restent sur le bord de la route, à commencer par les salariés modestes, les intérimaires, les intermittents ou les étudiants qui sont mal accompagnés. Cet abandon s'illustre par la hausse de 10,6 % du recours de l'aide alimentaire en 2020, après une première hausse intervenue en 2019

(+2,9%) et provoque une nouvelle crise sociale d'ampleur.

AU NOM DU TROPISME DU MYTHIQUE RUISSELLEMENT

Lors de chacun des textes budgétaires validant les crédits des différentes aides aux entreprises, notre groupe n'a cessé de demander l'augmentation de la prise en charge du chômage partiel, ainsi que l'ouverture du RSA aux jeunes de moins de 25 ans, en vain. Figé dans le tropisme du mythique ruisellement, le gouvernement refusera toute mesure de soutien pour les ménages durant les deux années de crise. Pire encore, c'est en 2021, en plein milieu de la crise sanitaire, qu'il décidera de faire entrer en vigueur sa réforme de l'assurance chômage. Une réforme d'économie de 2,3 milliards d'euros, qui a affecté à la baisse près de 1,5 million d'allocataires, notamment les 1,15 million les plus précaires, alternant

période de travail et de chômage, qui voient eux leur allocation baisser en moyenne de 17%.

Dans ces conditions d'aggravation de la pauvreté, la forte hausse de l'inflation, fin 2021, à 2,8%, provoque une dernière crise sociale dans ce quinquennat. L'explosion des prix du gaz, de l'électricité ou du carburant vient pénaliser fortement les ménages modestes pour qui les dépenses énergétiques représentent un poste important. Dans les Outre-mer, la hausse vertigineuse du coût du fret rend la vie encore plus chère. En pleine période préélectorale, le gouvernement se décide à quelques concessions, mais la prime inflation de 100 euros ou l'augmentation du chèque énergie font pâle figure face aux augmentations. Pire, elles permettent d'éviter le seul débat qui vaille lorsqu'il est question de pouvoir d'achat, celui de la hausse des salaires, sur lesquels le gouvernement peut directement agir avec le SMIC et le point d'indice pour les fonctionnaires.

Voilà pourquoi les conclusions de l'Institut des Politiques Publiques lors de son rapport de novembre 2021 sur les effets de la politique économique du quinquennat n'étonneront personne et dessinent le vrai visage du fameux « en même temps ». Ce quinquennat qui se termine aura été celui de l'enrichissement des riches et en même temps celui de l'appauvrissement des pauvres. Alors que les plus riches ont enregistré un gain de pouvoir d'achat avoisinant les 3 %, les 5 % les plus pauvres, sont les seuls à avoir vu leur pouvoir d'achat baisser, à la suite des réformes économiques de ces cinq dernières années.



PRÉSIDENTS DES RICHES !

FRAUDE ET OPTIMISATION FISCALES : DÉNONCER L'OMERTA !

L'expression résonne comme une ode à la débrouillardise, à l'astuce, à la recherche de la performance. Mais derrière l'euphémisme, l'optimisation fiscale agit comme une entreprise de démolition. De notre pacte social d'abord, du consentement à l'impôt ensuite.

Durant cinq années, les efforts nécessaires n'ont pas été mis en œuvre. A commencer par la loi contre la fraude de 2018 qui n'a été qu'un simple outil de communication. La liste française des paradis fiscaux, votée à cette occasion, est une sorte de conte pour enfants aux yeux des experts de l'optimisation fiscale. Parmi les 12 pays qui aident le plus les entreprises à échapper à l'impôt en France, seuls les Bahamas et les Îles Vierges figurent sur notre liste, tandis que le Luxembourg, l'Irlande, les Bermudes ou Jersey, y échappent. Cette loi aura aussi été une occasion manquée pour supprimer le verrou de Bercy, un mécanisme ne rendant pas automatique les poursuites pénales pour les fraudeurs fiscaux. Malgré les assauts répétés de notre groupe, la majorité n'aura consenti qu'à un léger ajustement du dispositif.

Outre ces avancées d'apparence, cette mandature aura aussi été celle d'un recul majeur. En 2018, la loi sur le secret des affaires porte atteinte à la protection des journalistes, des lanceurs d'alertes, des salariés et représentants syndicaux, dont le travail a été nécessaire et mainte fois reconnu dans les nombreuses affaires de fraude fiscale comme les panama papers ou les paradise papers. En érigeant la protection des affaires en principe fondamental, elle tend à faire du droit des affaires un droit fondamental.

La majorité présidentielle n'aura donc jamais vraiment traité la question de l'optimisation fiscale. Il faut dire que son existence permet de justifier certaines baisses d'impôts, comme ce fut le cas avec la suppression de l'ISF, justifiée par le départ de certains contribuables à l'étranger. Notre groupe avait pourtant fait de ce sujet une priorité et a pu toute au long du mandat,

multiplier les propositions. Outre la proposition de loi sur le prélèvement à la source des multinationales, notre groupe s'est battu pour accroître les moyens de l'administration fiscale et la judiciarisation automatique des affaires. Notre groupe a également prôné la fin de toute aide ou subvention à une entreprise exerçant une activité dans un pays pratiquant une fiscalité prédatrice qui peut s'apparenter à un paradis fiscal. Enfin, nous avons prôné la mise en place de reporting public pour les multinationales pour que les citoyens soient pleinement informés des activités de leurs entreprises. Un horizon bien loin du secret et de la protection des affaires, qui furent la boussole de la majorité.



LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE DES MULTINATIONALES C'EST QUOI ?

Les multinationales opèrent des transferts fictifs de leurs bénéfices dans les paradis fiscaux pour éviter l'impôt. Le prélèvement à la source permet de taxer non plus les bénéfices déclarés en France, mais les bénéfices réellement effectués en France. Pour les déterminer, l'administration fiscale utilisera la part du chiffre d'affaires que la multinationale effectue en France. Cette part permettra de déterminer, sur les bénéfices mondiaux de la multinationale, les bénéfices provenant réellement de France et qui doivent donc être imposés ici !

PRÉSIDENTS DES RICHES !

DETTE : LA PAYER OU L'ANNULER ?

Accusé d'être la source d'un endettement massif, notre modèle social n'a cessé d'être attaqué pendant ce quinquennat. Pourtant, la crise sanitaire est venue battre en brèche l'idée selon laquelle la dette d'un État serait, en elle-même, un problème incontournable.

Le 5 avril 2018, lors de la visite du centre hospitalier de Rouen, Emmanuel Macron rétorquait à une aide-soignante pointant le manque de moyens : « Il n'y a pas d'argent magique ». Deux ans plus tard, pourtant, en plein cœur de la crise sanitaire et alors que le pays est à l'arrêt, le gouvernement débloque plusieurs dizaines de milliards d'euros pour soutenir les entreprises. En endettant de manière massive le pays, le gouvernement a fait la démonstration que les marges de manœuvres budgétaires existent bel et bien, perçant à jour l'arnaque intellectuelle qui fait de la dette publique une contrainte indépassable, justifiant la réduction continue des dépenses publiques et les réformes antisociales.

Depuis des années, cette fausse vérité est martelée à longueur de journée, lors des débats budgétaires à l'Assemblée nationale comme dans les médias. L'État vivrait « au-dessus de ses moyens », serait « en faillite » et la dette constituerait « un fardeau de nos enfants ». Répétées à l'envi, ces affirmations n'ont qu'un objectif : créer un climat anxieux. Elles n'ont pourtant aucun fondement comme nous nous sommes employés à le démontrer lors des débats budgétaires notamment. Contrairement à une personne, un État ne meurt jamais, il peut s'endetter indéfiniment et rembourser sa dette par de nouveaux emprunts. Une forte dette n'a donc rien d'alarmant et le montant des intérêts payés par la France le confirme : alors que la dette n'a jamais été aussi importante, les intérêts n'ont jamais été aussi faibles. La France est donc bien loin de la faillite !

UN PROBLÈME DE RECETTES PLUTÔT QUE DE DÉPENSES

Ce climat anxieux s'accompagne d'une légende, elle aussi bien connue : si la France est autant endettée, c'est que son modèle social, trop généreux la pousse à des dépenses inconsidérées. Retraites, assurance chômage, APL : toutes les réformes

antisociales subies durant le quinquennat ont été présentées comme nécessaires pour réduire la dette.

Or, comme nous n'avons cessé de le répéter dans l'hémicycle, si la dette a augmenté ces dernières années, c'est d'abord parce que l'État s'est privé de recettes. En 30 ans, la multiplication des cadeaux fiscaux et des niches, a fait chuter de 5 points la part des recettes de l'État dans le PIB. Ce gouvernement n'est pas en reste, les baisses d'impôts ont atteint 50 milliards en 2022, essentiellement au profit des ménages aisés et des grandes entreprises.



Lors d'un débat organisé à notre initiative, nous avons mis le gouvernement face à ses contradictions et rendu visible l'instrumentalisation de la dette par les défenseurs des politiques d'austérité. Dans un contexte où toute alternative est présentée comme utopique, nous avons ainsi porté l'exigence de s'affranchir des marchés financiers pour le financement de la dette, car cette dépendance entraîne un risque d'envolée des taux d'intérêt. Ainsi, nous avons défendu l'annulation des dettes actuellement détenue par la banque centrale ou leur transformation en dette perpétuelle. Nous avons également proposé que la Banque Centrale Européenne puisse financer directement les États. Enfin, nous avons proposé que l'épargne française soit mobilisée pour financer les politiques publiques de la Nation.

Loi n° 2018-898 du 23 octobre 2018 relative à la lutte contre la fraude

Vote **CONTRE**

Loi n° 2018-670 du 30 juillet 2018 relative à la protection du secret des affaires

Vote **CONTRE**

Proposition de loi n°1584 visant à instaurer le prélèvement à la source des bénéfices des multinationales déposée à notre initiative

Débat du 22 mars 2021 « La dette publique : la payer ou l'annuler ? » organisé à notre initiative

REVENUS AGRICOLES, CLEF DE VOÛTE D'UN CHANGEMENT DE MODÈLE

Au début du quinquennat, Emmanuel Macron a lancé des États généraux de l'alimentation. L'enjeu était de garantir aux paysans une juste rémunération de leur travail et aux citoyens une alimentation saine et écologiquement responsable. Ces promesses n'ont pas été tenues, l'exécutif continuant de se faire l'avocat du libre-échange et du mythe libéral de la « compétitivité ».

Présenté au lendemain des États-généraux, le projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable s'est voulu la traduction législative de la feuille de route présentée lors de la restitution des travaux et des engagements pris par Emmanuel Macron lors de la campagne présidentielle en faveur d'une prise en compte des coûts de production dans les prix agricoles.

Dans les faits, le texte n'a rien réglé. S'arcboutant sur le sacro-saint principe de liberté contractuelle, gouvernement et majorité n'ont pas autorisé la mise en place d'indicateurs impartiaux, seuls à même de déjouer un rapport de force économique aujourd'hui très défavorable aux producteurs. Face à des acteurs industriels et une grande distribution surpuissante il fallait des mesures fortes à même de protéger les producteurs. Nous avons proposé en vain de donner de la force à cette loi pour ne pas décevoir les attentes de ces derniers. Dans le même esprit, le gouvernement a refusé d'entendre les légitimes protestations de nos agriculteurs contre les effets délétères des traités de libre-échange dont la Commission européenne est une fervente partisane.

Si le Chef de l'État s'est finalement affiché en septembre 2021 en opposant à l'accord commercial UE-Mercosur, le gouvernement n'a cessé en revanche de vanter les bienfaits de l'accord commercial avec le Canada, entré en vigueur clandestine-

ment en 2017, sans ratification du Parlement. Nous avons combattu pied à pied cet accord commercial qui vise à accroître encore le pouvoir des multinationales de s'octroyer, au détriment de nos paysans, de nouveaux marchés des deux côtés de l'Atlantique et de disposer de nouveaux droits leur permettant d'attaquer les États et leurs politiques publiques. D'autres accords sont dans les cartons, comme celui avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Tous participent d'une réorganisation à l'échelle planétaire de l'économie qui met dangereusement en péril nos emplois et notre environnement.

Le gouvernement ne s'est enfin pas donné les moyens d'œuvrer à une réforme en profondeur de la Politique agricole commune. Alors que les agriculteurs européens sont entraînés dans une spirale de baisse des coûts, les choix de gestion des aides communautaires continuent d'entraîner les États membres dans un cercle concurrentiel sans règles communes, sans critères exigibles en matière sociale, environnementale ou sanitaire. Tout le contraire de l'exigence d'une harmonisation par le haut !

Convaincus de la nécessité d'exclure le secteur agricole et l'alimentation de la concurrence, nous n'avons eu de cesse de défendre une montée en gamme de toutes les productions communautaires et une meilleure qualité alimentaire et environnementale. Elle suppose au préalable de permettre à nos agriculteurs de vivre dignement de

leur travail, sur des exploitations dégageant plus de valeur ajoutée en valorisant l'agriculture biologique mais aussi nos signes de qualité. De la même façon, nous avons défendu avec conviction, lors des débats sur le bien-être animal, que l'amélioration du sort des animaux d'élevage passe par une recomposition des filières d'élevage dans le sens du progrès social, de l'amélioration des revenus et des conditions de travail.

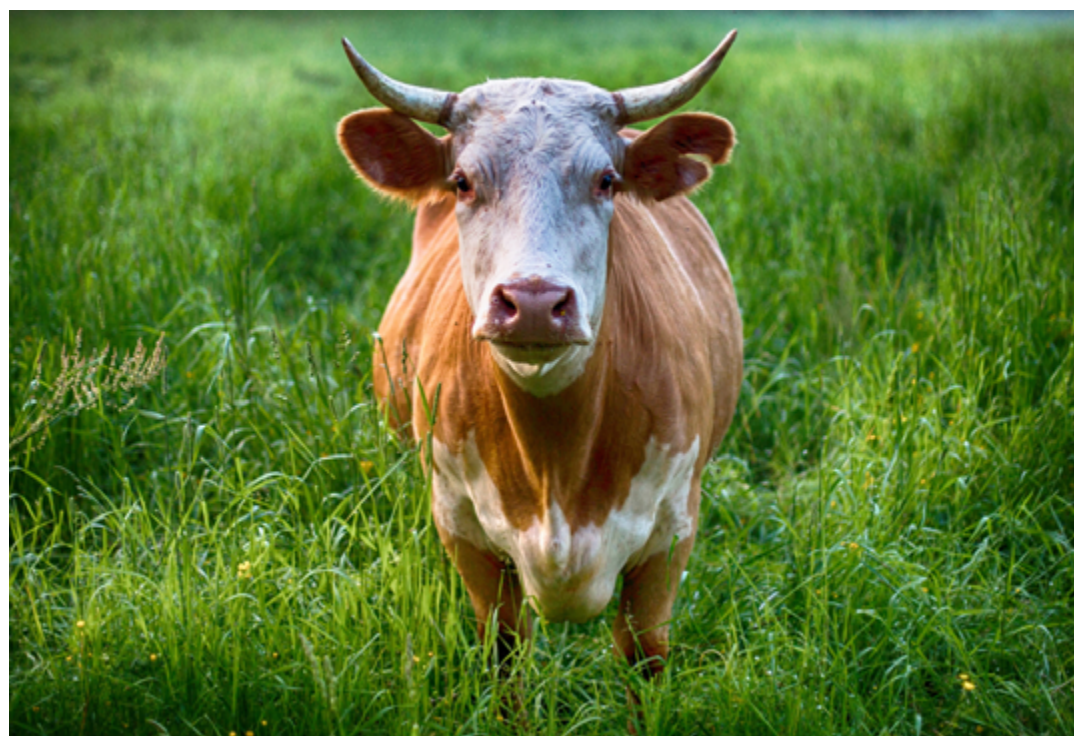
Cette amélioration du revenu paysan, nous sommes tout de même parvenus à l'obtenir au cours de cette mandature par le vote de notre proposition de loi sur la revalorisation des retraites agricoles. Une revendication que nous portons depuis la fin du quinquennat Hollande et qui aura porté ses fruits au terme de plusieurs années d'un dialogue constructif et exigeant conduit à l'Assemblée nationale et au Sénat avec les différents groupes parlementaires.

Cette victoire en appelle d'autres. Elle souligne l'engagement et l'acharnement de notre groupe à soutenir le monde paysan et à l'accompagner face aux défis nombreux qu'il nous faut aujourd'hui collectivement relever en matière de rémunération, de santé publique et d'environnement.

PROPOSITION DE LOI DE REVALORISATION DES RETRAITES AGRICOLES

Définitivement adoptée en juillet 2020, au terme de plusieurs années d'un combat collectif mené aux côtés des retraités agricoles et de leurs représentants, la loi portée par les députés communistes de revalorisation des retraites agricoles permet aux 227 000 retraités agricoles ayant eu une carrière complète de chef d'exploitation de bénéficiaire, en moyenne, depuis novembre 2021, de 100 euros supplémentaires sur leur pension, le minimum de pension de retraite étant porté de 75 % à 85 % du SMIC. Grâce à des adaptations spécifiques, cette avancée concerne aussi les retraités agricoles des Outre-mer.

Cette première avancée sociale appelait des prolongements, en particulier en faveur de toutes les femmes et de tous ceux qui ont travaillé sur les exploitations, conjoints collaborateurs et aides familiaux dont les pensions n'atteignent en moyenne pas plus de 600 €. Ce fut chose faite avec l'adoption, à la fin de l'année 2021, de notre proposition de loi pour « assurer la revalorisation des pensions des retraites agricoles les plus faibles » qui concerne les retraités et futurs retraités agricoles aux pensions les plus faibles. Même si le gouvernement a amoindri la portée initiale du texte, son adoption permettra à 214 000 pensionnés, dont 67 % de femmes, de bénéficier d'une revalorisation dès le 1^{er} janvier 2022 de 100 euros par mois en moyenne. Un premier pas vers la reconnaissance pour toutes et tous du droit à une retraite digne.



Loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous

Vote CONTRE

LOGEMENT : LE "CHOC D'OFFRE" N'A PAS EU LIEU

Avec 15 milliards d'euros d'économies réalisées sur le quinquennat, en priorité dans le secteur HLM, le logement aura été le premier contributeur à la réduction des dépenses publiques avec des conséquences douloureuses pour les familles modestes. Des familles qui ont également subi de plein fouet les hausses des prix de l'énergie, faute d'une politique volontariste de rénovation thermique de l'habitat.

Dès juillet 2017, le gouvernement a annoncé la baisse de 5 euros mensuels de l'aide personnalisée au logement suscitant l'incompréhension et la colère des personnes concernées. Une économie budgétaire de 400 millions d'euros, assortie d'une mesure dite de « contemporanéisation » des APL, présentée comme une avancée majeure alors qu'elle aura privé les allocataires modestes de plus de 1,4 milliard d'euros par an.

Dans la foulée des premières réformes, le gouvernement a imposé aux bailleurs sociaux une baisse de loyers pour locataires les plus modestes : une contribution forcée de quelques 1,6 milliards d'euros par an, soit l'équivalent de 6 milliards d'euros sur le quinquennat. Il a aussi fait adopter la loi Elan, en 2018. Une loi qui a créé des incitations supplémentaires à la vente des logements sociaux et contraint les organismes HLM à se restructurer sur fond de restriction budgétaire. Cette loi a aussi réduit le taux de logement neuf devant être accessible aux personnes porteuses de handicap de 100% à 20 %. Une régression sociale de plus en direction des publics fragiles.

Nous avons bien entendu combattu avec énergie ces coups successifs portés au logement social qui ont lourdement pénalisé les locataires et la construction de logements sociaux. Le « choc d'offre » promis par Emmanuel Macron n'aura pas eu lieu et le nombre de logements sociaux mis en chantier a même régressé.

Comme si ce bilan n'était déjà pas suffisamment désolant, l'exécutif a pris en 2021 un décret interdisant

aux villes qui comptent plus de 40 % de logements sociaux d'en construire de nouveaux. Un coup de canif porté à la loi SRU qui contrarie brutalement la vocation universelle du logement social, auxquels 70% des salariés ont droit, et le souhait des millions de nos concitoyens d'améliorer leurs conditions de vie en disposant d'un logement décent et à loyer modéré.



Même constat d'échec dans la lutte contre le mal-logement et l'habitat indigne ou moins de 20 000 cas ont été pris en charge chaque année, sur les quelques 600 000 logements indignes que compte notre pays.

Nous avons pour notre part défendu dès 2018 une proposition de loi contre les marchands de sommeil, suivi du dépôt en 2019 d'une proposition de loi de lutte contre l'habitat indigne, dont l'objectif était de mieux coordonner et financer la

lutte contre le logement indigne, pour le résorber en dix ans, et de sanctionner beaucoup plus sévèrement les marchands de sommeil.

« NOUS AVONS OPPOSÉ AU GOUVERNEMENT L'EXIGENCE D'UN AUTHENTIQUE « CHOC D'OFFRE » EN MATIÈRE DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION. »

Alors que 12 millions de nos concitoyens souffrent par ailleurs de précarité énergétique, le gouvernement s'est enfin refusé tout au long du quinquennat à massifier la rénovation énergétique de l'habitat. Pour les 20% de logements les plus énergivores, occupés pour la plupart occupés par des ménages modestes, l'effort budgétaire consenti par les pouvoirs publics n'a pas permis à notre pays de rénover les logements.

Il aura manqué entre 4 et 8 milliards d'euros par an pour permettre à notre pays de suivre le rythme fixé par la loi de transition énergétique de 500 000 à 700 000 rénovations par an. Pour masquer son manque de volontarisme, l'exécutif a privilégié une stratégie des « petits pas » et la promotion des rénovations partielles. Compte tenu de l'enjeu social et environnemental que représente la transition écologique, dans un contexte de hausse des prix de l'énergie, nous avons insisté au contraire sur la nécessité de tendre vers davantage de rénovations globales des logements, grâce à une politique active de soutien au développement des matériaux innovants et davantage d'accompagnement des artisans.

Au final, alors que près de 15 millions de nos concitoyens sont mal logés, le logement aura été l'un des principaux postes d'économie du gouvernement et une cause majeure de dégradation du pouvoir d'achat des ménages. Nous lui aurons opposé l'exigence d'un authentique « choc d'offre » en matière de construction et de rénovation, capable de répondre de manière significative à la demande de logements confortables et accessibles.



PROPOSITION DE LOI VISANT À LUTTER CONTRE LES MARCHANDS DE SOMMEIL

Dans un contexte d'offre de logement social insuffisante, tant quantitativement que qualitativement, notre pays a laissé prospérer l'habitat indigne, constitué de locaux impropres à l'habitation et de logements dont l'état expose les occupants à des risques manifestes pour leur sécurité physique ou à leur santé.

Un million de personnes vivent aujourd'hui dans de tels logements, à la merci de leurs propriétaires.

Nous avons donc mis en débat dès 2018 une proposition de loi de lutte contre ces « marchands de sommeil » qui exploitent la misère en condamnant leurs locataires à vivre l'enfer. Nous avons tout d'abord proposé de durcir les sanctions à l'encontre des acquéreurs, de renforcer les pouvoirs des maires et de conditionner toute vente d'un logement insalubre à la réalisation préalable de travaux de rénovation. Nous avons proposé l'année suivante, en déposant une proposition de loi de lutte contre l'habitat indigne, d'ajouter aux cas d'expropriation d'utilité publique l'hypothèse dans laquelle un immeuble a été frappé d'une interdiction d'habiter et de renforcer de manière substantielle les moyens de l'ANAH dans son action contre l'habitat indigne, en lui reversant la moitié des recettes de l'impôt sur la fortune immobilière.

Loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique

Vote **CONTRE**

INDUSTRIE : RETROUVER UN ÉTAT STRATÈGE

Candidat à l'Élysée, en 2017, Emmanuel Macron avait promis de stopper l'hémorragie industrielle. Si le gouvernement prétend y être parvenu, le quinquennat se solde par la perte de plus de 100 usines par an et l'absence d'une vision de long terme à même de permettre la réindustrialisation de nos territoires.

Alors qu'en dix ans, notre pays a perdu plus d'un million d'emplois industriels et que la part de l'industrie dans la richesse nationale est passée de 20 à 10%, l'unique remède proposé par les médecins de Molière libéraux fut la baisse de la fiscalité des entreprises.

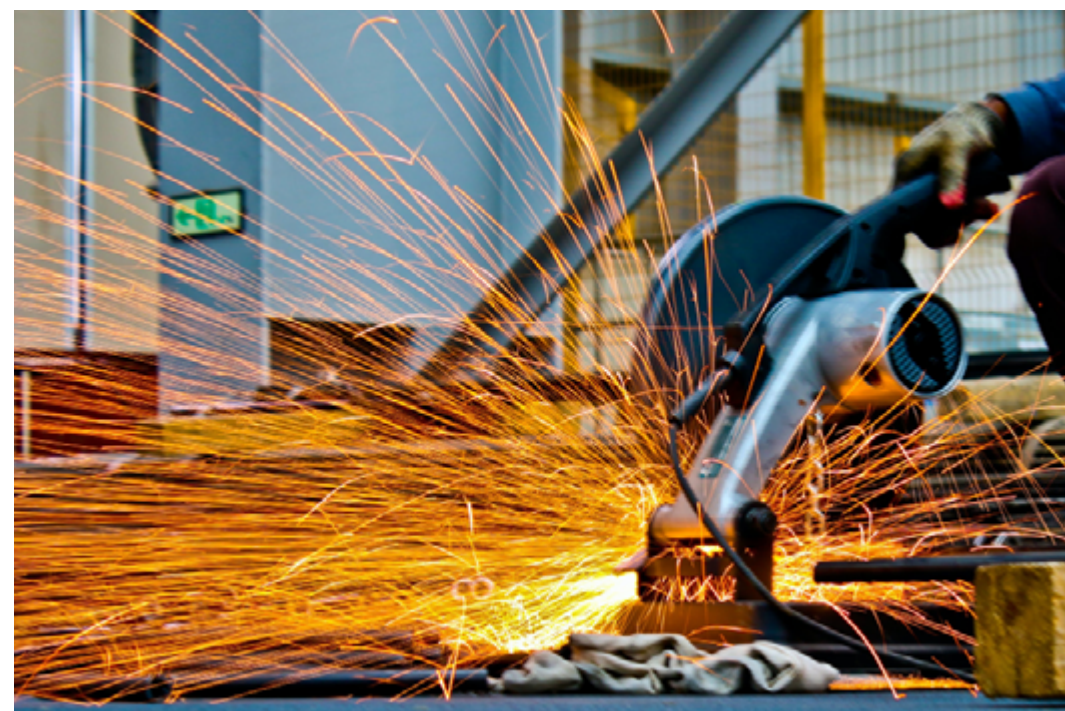
Ce quinquennat n'aura pas dérogé à la règle : entre l'allègement du CICE de 21 milliards d'euros par an, la réduction de l'impôt sur les sociétés pour un montant de 11 milliards d'euros, la baisse des impôts de production à hauteur de 20 milliards d'euros par an depuis 2020, le gouvernement aura accordé au total près de 60 milliards d'euros d'allègements fiscaux et sociaux aux entreprises par an, sans parvenir à redresser notre appareil productif.

Ascoval, GM&S, Doux, Saint Louis Sucre, Roquette, Luxfer, Arjowiggins, La Chapelle Darblay, Bosch, Ferropem, les fonderies du Poitou, de MBF, les fonderies de Bretagne, la Société de métallurgie aveyronnaise. La liste des destructions industrielles n'a cessé au contraire de s'allonger.

Si le gouvernement proclame être parvenu à relancer l'emploi industriel, la réalité est beaucoup moins rose : l'économie a certes recréé des emplois dans la période récente, mais 40 000 emplois industriels ont été détruits dans la première moitié du quinquennat et le solde reste nettement négatif avec 16 000 emplois perdus en cinq ans.

La balance commerciale s'est en outre dégradée dans des proportions inégalées avec un déficit atteignant 84,7 milliards d'euros en 2021. Même si 18 milliards sont dus à la facture énergétique, le constat implacable est que notre déficit com-

mercial s'est dégradé de 24 milliards d'euros depuis 2015 et que notre pays s'enlise dans une économie de services peu porteuse puisqu'au sein même des entreprises industrielles, la moitié des emplois sont aujourd'hui des fonctions de service.



Cette situation nous la devons à l'incapacité du gouvernement à formuler la moindre critique à l'égard des stratégies des multinationales qui ont nettement plus délocalisé leur production que les autres multinationales européennes et de la financiarisation des secteurs stratégiques.

Le cas le plus emblématique fut la saignée opérée par General Electric sur les sites d'Alstom qui lui furent cédés, par le Chef de l'État en 2014 lorsqu'il était ministre de l'économie. La cession au géant américain se sera soldée par la disparition de 4000 emplois, dont 1200 à Belfort, malgré la mobilisation des salariés, des habitants et des élus de ce ter-

ritoire industriel emblématique. Sur ce dossier, comme sur tant d'autres, le gouvernement s'est montré incapable de prendre la décision de rachat des activités d'Alstom, que nous lui proposons afin de sauver cet outil industriel. Il aura fallu attendre la campagne présidentielle pour que le gouvernement annonce le rachat par EDF des activités nucléaires de General Electric. Une décision bricolée qui ne s'adosse à aucun projet industriel.

Ce qui aura manqué à la majorité et au gouvernement, c'est la volonté de remettre l'État au centre du jeu.

Nous n'avons eu de cesse, pour notre part, de rappeler l'exigence d'un État stratège à même de piloter la politique de production de notre pays, de protéger nos entreprises et leurs salariés. nous avons réclamé à maintes reprises, lorsque nous interpellions le gouvernement, la mise en place d'outils de planification industrielle, la mise en œuvre d'un fonds de transition industrielle, afin d'accompagner la relocalisation des activités, la reconnaissance de nouveaux droits aux salariés au sein des entreprises, comme un droit de veto sur les plans sociaux et les projets de délocalisation.

Nous nous sommes, de la même manière, prononcés en faveur de la nationalisation ou la prise de participation majoritaire de l'État dans les secteurs stratégiques, de la responsabilisation des donneurs d'ordre à l'égard des sous-traitants, du conditionnement des aides publiques au respect de critères sociaux et environnementaux.

En septembre 2020, le gouvernement a bien annoncé la remise sur pied du Haut-Commissariat au plan,

disparu dans les années 1990. Il est demeuré une coquille vide, tandis que le plan « France 2030 », mobilisant 30 milliards d'euros pour répondre « aux défis de notre temps », s'est traduit en une politique de saupoudrage en direction d'une multitude de projets sans contrepartie et sans contrôle.

En l'absence d'ambition industrielle, l'Exécutif aura au bout du compte essentiellement permis de conforter les situations de rentes financières, sans égard pour la question fondamentale de la reconquête industrielle dans un contexte économique et écologique qui exige plus que jamais l'appui et la mobilisation de la puissance publique.



POUR LA SUSPENSION DU PLAN SOCIAL DE GENERAL ELECTRIC À BELFORT

Face au risque de voir disparaître l'un de nos fleurons industriels, bâti sur la commande publique depuis 50 ans, les syndicats et la population de Belfort se sont mobilisés pendant des mois afin de sauver l'avenir industriel du territoire. Ce combat fut l'un des plus emblématiques du quinquennat. Il traduisait l'exigence de préserver des compétences et des savoir-faire de haute technologie des sites de la branche énergie d'Alstom vendue dans la plus grande opacité à General Electric en 2014. Il soulignait l'inconséquence du Chef de l'État, adepte du Monopole financier, et l'incapacité du gouvernement à conduire une réelle politique industrielle, investie sur les filières d'avenir.

Avec l'appui des représentants du personnel, nous avons déposé en octobre 2019 une proposition de résolution pour réclamer du gouvernement qu'il suspende le plan social de General Electric et réunisse l'ensemble des parties prenantes afin de garantir l'avenir de ce fleuron industriel.

CRISE SANITAIRE : DU JOUR D'AVANT AU JOUR D'APRÈS ?

La gestion de crise sanitaire a révélé l'impréparation du gouvernement comme l'a montré le manque de masques et de tests au cours de l'année 2020. Cette impréparation s'est doublée d'une improvisation permanente face à l'épidémie sur fond d'affaiblissement du service public hospitalier. Faute d'une stratégie sanitaire claire et d'un travail de conviction auprès de nos concitoyens, l'Exécutif s'est résolu à prendre des mesures restrictives de libertés qui laisseront des traces.

Le 24 janvier 2019, alors que deux cas de Covid-19 sont confirmés en France, la Ministre de la santé, Agnès Buzyn, juge que « le risque d'importation depuis Wuhan est pratiquement nul » et que « le risque de propagation est très faible ». « Notre système de santé est bien préparé », affirme-t-elle encore. La suite nous la connaissons tous : le 29 février 2020 le gouvernement, lors d'un conseil des ministres exceptionnel, prend les premières mesures sanitaires de lutte contre la propagation du virus, en interdisant des rassemblements se tenant en milieu confiné. Cette mesure est présentée conjointement à la décision de faire usage de l'article 49.3 de la Constitution afin d'adopter sans vote la réforme des retraites. Un mélange des genres qui trahit une impréparation du gouvernement et une incapacité à engager, en urgence, une action collective et solidaire face à une pandémie devenant incontrôlable. Un mélange des genres à l'image également des injonctions contradictoires qui se succèdent au fil des déclarations des membres du gouvernement et plongent les Français dans l'inquiétude, voire la peur.

PRATIQUE VERTICALE DU POUVOIR

Lors du premier confinement - où la majorité des Français sont assignés à résidence, les écoles sont fermées, les commerces (hors commerces de première nécessité) sont fermés - le Président de la République annonce que notre pays est en guerre. Ce sont, en effet, les premiers de corvée (les soignants, les caissières, les livreurs, les éboueurs...) qui sont envoyés au front, la peur au ventre. Les personnes âgées sont totalement isolées dans leurs EHPAD, les familles ne peuvent enterrer leurs morts, les violences intra-familiales augmentent et les enfants poursuivent « l'école à la maison » dans

des conditions très inégalitaires.

La démocratie est, elle aussi, confinée. Notre Assemblée ne siège durant les premières semaines, et en nombre restreint, que pour examiner les textes en lien avec la mise en place de l'état d'urgence sanitaire. Très vite, cette mise sous l'étouffoir devient intenable et injustifiée, témoignant d'une pratique verticale du pouvoir. Le gouvernement s'est installé, accompagné par les députés de la majorité, dans un mode de gouvernance où il décide seul, après en avoir appelé à la concorde nationale. Les élus sont informés par les médias, sont écartés de toutes les décisions et considérés comme des empêcheurs de tourner en rond. Cela ne nous aura cependant ni empêchés ni dissuadés de travailler et de présenter, dès le mois d'avril 2020, 75 mesures d'urgence pour faire face à l'épidémie et à ses conséquences sociales et économiques.

Durant la crise vont se succéder pas moins de 12 textes relatifs à la gestion sanitaire. La première loi, celle du 23 mars 2020, crée ainsi un état d'urgence sanitaire. Un état d'exception qui confère des compétences de police spéciales au Premier ministre, au ministre chargé de la santé et, sur habilitation, aux représentants de l'État. Le pouvoir exécutif est renforcé et des limitations à l'exercice des droits et libertés (liberté de mouvement, liberté de réunion, de manifester...), sans précédent, sont mises en place. Depuis cette date, la gestion de la crise sanitaire, marquée par la multiplicité des textes et des mesures prises dans le cadre de régimes exceptionnels, a engendré une complexité juridique croissante : deux périodes d'état d'urgence sanitaire et deux régimes transitoires de sortie de l'état d'urgence sanitaire ont été instaurés. Sans oublier les Outre-mer où, de lois en décrets,



l'état d'urgence sanitaire n'a cessé d'être prorogé notamment en raison des capacités insuffisantes en réanimation. A ce jour, la grande majorité de nos compatriotes ultramarins vivent encore sous ce régime d'exception.

POUR UNE POLITIQUE DE CONVICTION

Lors de l'examen de chacun de ces textes, nous avons dit, redit qu'il fallait mettre en œuvre une politique sanitaire efficace pour protéger les Français face au virus. Nous avons proposé, repoussé, de conduire une politique de conviction, en rassurant, en allant à la rencontre de chaque non vacciné, en s'appuyant sur les maires et les acteurs de terrain afin d'obtenir la couverture vaccinale la plus large possible. Nous avons défendu, redéfini la mise en œuvre d'une politique sanitaire efficace à rebours de la politique menée qui ne cesse de rogner les libertés fondamentales et donne toujours plus de pouvoirs à l'exécutif.

Enfin, nous avons interpellé à de multiples reprises le gouvernement pour qu'il se fixe des obligations de moyens et des obligations de résultat, y compris au plan international. Augmenter le taux de vaci-

nation partout dans le monde est, en effet, la meilleure des façons de prévenir l'apparition de variants plus transmissibles et plus résistants. Il est donc incontournable de lever les brevets sur les vaccins anticovid. En juin 2021, le Président de la République s'y était déclaré favorable, avant de se ranger à la position de la Commission européenne et d'abandonner les négociations.

Depuis, les confinements se suivent et les mesures restrictives de liberté se poursuivent pour que les hôpitaux puissent gérer la pénurie de lits et de personnels. Les mots prononcés par le Président Macron, au cours de ses premières allocutions télévisuelles (en mars et avril 2020), promettant que « le jour d'après, quand nous aurons gagné, ce ne sera pas un retour au jour d'avant », promettant « d'interroger le modèle de développement dans lequel s'est engagé notre monde depuis des décennies et qui dévoile ses failles au grand jour », promettant de « retrouver les jours heureux » sonnent désormais bien faux...



LES PRINCIPALES DATES

24 janv. 2020 : La ministre de la Santé, Agnès Buzyn, affirme que le risque de propagation du virus est très faible
24 fév. 2020 : Olivier Véran affirme que « La France dispose de stocks massifs de masques chirurgicaux. »
17 mars - 11 mai 2020 : 1^{er} confinement
17 mars 2020 : Sibeth Ndiaye, alors porte-parole du gouvernement, affirme que le port du masque « n'est pas nécessaire quand on n'est pas malade ».
19 mars 2020 : Olivier Véran annonce devant l'Assemblée que le pays ne dispose d'aucun stock de masque FFP2
Juillet 2020 : les masques s'imposent à l'extérieur
30 oct. au 15 dec. 2020 : 2^{ème} confinement
3 avr. au 3 mai 2021 : 3^{ème} confinement
15 avril 2021 : 100 000 décès sont dus au Covid depuis le début de la crise
Juin 2021 : Instauration du passe sanitaire
10 sept. 2021 : Agnès Buzyn, ex-ministre de la santé, est mise en examen pour mise en danger de la vie d'autrui
4 janv. 2022 : E. Macron déclare : "Les non-vaccinés, j'ai très envie de les emmerder".
24 janv. 2022 : Le passe vaccinal remplace le passe sanitaire.

Entre mars 2020 et janvier 2022, 12 textes relatifs à la gestion de la crise sanitaire ont été soumis au Parlement. Nous avons voté contre l'ensemble de ces textes.

Vote **CONTRE**



ASILE ET IMMIGRATION : UN FRONT HUMANISTE CONTRE LES DÉRIVES POPULISTES

À rebours des grandes déclarations d'Emmanuel Macron et son gouvernement qui promettaient « humanité et fermeté », la politique menée par La République en Marche en matière d'asile et d'immigration s'est inscrite dans une logique purement populiste et comptable.

Celle-ci s'est concrétisée au moment de l'examen du projet de loi asile et immigration, à travers un texte qui a marqué un grave recul des droits et libertés des étrangers et provoqué un premier schisme au sein de la majorité présidentielle.

Dans la lignée des réformes antérieures sur le sujet, le gouvernement a ainsi accentué la mise sous contrôle des demandeurs d'asile et multiplié les obstacles et les contrôles afin d'entraver l'accès des étrangers à leurs droits fondamentaux. Les dispositifs mis en œuvre, tels que le raccourcissement des délais de recours ou le doublement de la durée de rétention, ont pour objectif d'annihiler la supposée attractivité de la France en matière d'accueil des étrangers.

Tout au long du mandat, nous avons contesté cette vision cynique et étriquée, absolument contraire à nos valeurs républicaines. D'abord en rappelant que le droit d'asile est un droit fondamental, profondément ancré dans notre tradition humaniste. Il est inscrit dans le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, en plus d'être une obligation internationale qui repose sur la Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés. Notre doctrine en matière d'accueil ne saurait donc être soumise aux vicissitudes politiques d'une majorité soucieuse de faire la courte échelle à la droite et à l'extrême droite. Ensuite en démontrant le caractère complètement chimérique de cette politique inhumaine, puisque, contrairement à ce qui a été dit durant les débats,

l'effet dissuasif induit par le raccourcissement des délais ne s'est pas produit.

« MALGRÉ NOS EFFORTS POUR L'INTERDIRE LE GOUVERNEMENT ET SA MAJORITÉ ONT AMPLIFIÉ LA RÉTENTION DES ENFANTS. EN 2019, 279 ENFANTS ONT ÉTÉ ENFERMÉS EN RÉTENTION EN MÉTROPOLE, ET PLUS DE 3 000 À MAYOTTE. »

Une situation inéluctable, dans la mesure où ce gouvernement a refusé de mettre les moyens nécessaires au bon fonctionnement d'une politique d'asile efficiente, et ce en dépit de nos propositions et des protestations émises par les professionnels du secteur. Car en effet, si la réduction des délais de la procédure d'asile constitue un objectif partagé par l'ensemble des acteurs de l'asile, encore faut-il que les autorités y mettent les moyens et veillent à ce que l'instruction des dossiers nécessitant un examen particulier en raison de la vulnérabilité — notamment psychologique — des requérants s'inscrive dans une temporalité adaptée. C'est tout le propos des travailleurs de la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA), qui ont vaillamment protesté et organisé une grève contre le processus de taylorisation mis en œuvre par le gouvernement, obligeant les rapporteurs, les avocats et les juges à traiter des dossiers très complexes en un minimum de temps. Au terme de cinq années, il

est donc peu dire que la situation des demandeurs d'asile ne s'est pas améliorée dans notre pays.

Le sort réservé aux enfants en centre de rétention administratif est tout aussi préoccupant. Malgré nos efforts pour interdire cette pratique, également dénoncée par la Cour européenne des droits de l'homme dans plusieurs arrêts, le gouvernement et cette majorité ont amplifié ce phénomène. En 2019, ce sont ainsi 136 familles (dont 279

tances, le placement de familles avec enfants en centre de rétention administrative et en zone d'attente. C'est au nom de ces principes que nous avons également déposé une proposition de loi afin d'interdire les tests osseux sur les mineurs isolés. Extrêmement critiqués par la communauté scientifique, ces tests font du mineur un « suspect d'office ». Or, nous savons que les parcours de vie difficiles de ces jeunes nécessitent des pouvoirs publics une considération spécifique, à mille lieues des discours lapidaires trop souvent tenus par des responsables politiques. C'est tout l'honneur de la politique humaniste que nous avons opposée à cette majorité durant cette législature.



enfants) qui ont été enfermées en rétention en métropole, et plus de 3 000 à Mayotte. Plus de 150 enfants ont aussi été privés de liberté en zone d'attente.

Pour lutter contre cette dérive indigne de la patrie des droits de l'Homme, nous avons proposé de faire évoluer notre législation, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant, pour proscrire, dans toutes circons-

? LA FRANCE MAUVAISE ÉLÈVE

Extrait des propos du professeur François Héran, dans sa Leçon inaugurale, « Migrations et sociétés » du 5 avril 2018, au Collège de France : « Pour comparer les politiques d'accueil pratiquées en Europe de 2015 à 2017, il ne faut pas manier des chiffres absolus, mais calculer le nombre de protections accordées aux demandeurs d'asile par million d'habitants. On découvre alors que la France se situe au 17e rang des pays européens, à la moitié de la moyenne de l'Union. Elle se situe encore au 13e rang par le nombre proportionnel de demandes d'asile. C'est dire l'irréalité des discours sur la « générosité » d'une France « submergée » par la demande d'asile. Autant la France semble avoir pris au sérieux le « tournant familial » du droit au séjour pour traiter la migration ordinaire, autant elle reste en retrait dans l'accueil de l'immigration extraordinaire, très loin de la force de frappe caritative dont dispose l'Allemagne concordataire. »

Loi n° 2018-778 du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie

Vote CONTRE

SÉCURITÉ GLOBALE : SYMBOLE DE LA DÉRIVE SÉCURITAIRE DU MACRONISME

Répondre aux inquiétudes de nos concitoyens en matière de sécurité passe indubitablement par un rétablissement du lien de confiance entre population et force de l'ordre.

Nous considérons que ce lien ne pourra être restauré que par une force publique nationale, identifiée et identifiable, soucieuse d'agir en toutes circonstances dans le respect des principes républicains, de la stricte soumission à la loi et des droits fondamentaux.

Présentée en urgence par la majorité présidentielle, la loi « sécurité globale » visait à externaliser davantage les missions de sécurité en instaurant un « continuum de sécurité » allant des policiers nationaux et gendarmes jusqu'aux agents de sécurité privée, en passant par les policiers municipaux.

Nous nous sommes opposés à cette réforme en insistant sur le fait que le périmètre, le rôle et les missions de chacun devaient être précisément défini et qu'aucune confusion de compétences ne devait exister entre les différentes forces de sécurité. Nous avons ainsi souligné la nécessité de ne pas rapprocher les missions des agents de police municipale de celles des forces nationales et de ne pas accroître les pouvoirs judiciaires des policiers municipaux. Le renforcement des polices municipales est source de développement des inégalités car on ne peut pas parler de la police municipale mais « des » polices municipales. Nous nous sommes donc opposés à cette évolution qui engendre de fortes disparités au sein de la République.

S'agissant des agents de sécurité privée, nous avons affirmé l'indispensable régulation de ce secteur en pleine expansion. Or, qu'il s'agisse des règles de sous-traitance, des sanctions disciplinaires ou plus largement de la moralisation et de l'homogénéisation du secteur, la réforme n'a pas répondu aux faiblesses structurelles existantes. Nous avons ainsi réaffirmé solennellement notre attachement à la police républicaine, une police au service de tous les citoyens qui leur assure une protection égale sur l'ensemble du territoire de la République.

Nous avons insisté sur la nécessité de tirer les conséquences des errements de la politique conduite depuis 2002 et de l'abandon de la police de proximité, à l'origine des graves dysfonctionnements que nous constatons jour après jour. Nous avons la conviction que rebâtir une police de proximité serait un gage d'efficacité, tant en matière de prévention, de dissuasion que de renseignement. Elle permettrait également de rétablir le lien de confiance entre les forces publiques et la population.



Loi n° 2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés

Vote **CONTRE**

À l'opposé de nos objectifs, la loi « sécurité globale » menaçait la liberté d'expression, le droit de manifester et le droit à la vie privée. L'article 24 en particulier, dans sa version initiale, prévoyait d'interdire la diffusion d'images de policiers visant à nuire à leur intégrité physique ou psychique. Cette disposition a été au cœur de très larges et nombreuses contestations. Nous avons exigé sa suppression. Nous avons répété que le droit à l'image et à la vie privée s'applique à tout individu faisant partie des forces de l'ordre, mais que la pénalisation de la diffusion de leurs images est dangereuse en ce qu'elle restreint indûment le droit à la liberté d'expression. Le retrait de cet article a été exigé très largement par les associations de défenses des droits de l'homme et des libertés fondamentales, par les syndicats de journalistes, d'avocats et de magistrats, par des institutions indépendantes, par des instances internationales. Ainsi, les observations des rapporteurs du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, adressées au gouvernement français le 12 novembre 2020, étaient particulièrement sévères. Les rapporteurs spéciaux rappelaient que l'information du public et la publication d'images et d'enregistrements relatifs à des interventions de police sont non seulement essentiels pour le respect du droit à l'information, mais elles sont en outre légitimes dans le cadre du contrôle démocratique des institutions publiques.

Au cours des débats, la mobilisation citoyenne a permis une modification de l'article 24, l'incrimination évoluant vers la « provocation à l'identification ». Pour autant, nous avons considéré que le dispositif restait si flou qu'il laissait toujours une latitude importante pour réprimer tout comportement visant à dénoncer des actes commis par les forces de l'ordre et, donc, pour limiter ainsi la possibilité de contestation. Le Conseil constitutionnel a confirmé notre analyse en censurant l'article 24.

Parallèlement, la rédaction de l'article 18 du projet de loi confortant le respect des principes de la République retient le fait de révéler des informations relatives à la vie privée ou professionnelle de ces personnes ou des membres de leur famille. Le nouveau délit créé par l'article 18 était très proche, dans sa rédaction, de l'article 24 de la proposition de loi relative à la sécurité globale. Nous nous y sommes opposés, en cohérence, contestant un champ d'application à la fois très vaste et imprécis.

En définitive, nous nous sommes opposés avec force à la réforme dite « sécurité globale » car nous considérons que l'efficacité de la réponse policière aux besoins de sécurité de nos concitoyens nécessite le renforcement de la police républicaine et le rétablissement du lien de confiance entre population et forces de l'ordre afin d'assurer la conciliation indispensable entre la protection des libertés publiques et individuelles et l'effectivité de l'intervention des forces de l'ordre.



CENSURE DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL UNE VICTOIRE POUR LES DROITS FONDAMENTAUX

Le 20 mai 2021, le Conseil constitutionnel a rendu sa décision sur la loi Sécurité globale. **Il a censuré, totalement ou partiellement, sept articles de la loi**, qui portaient des atteintes disproportionnées à des droits fondamentaux. **L'article 24 qui créait un délit de provocation à l'identification des forces de l'ordre** a été censuré. Le Conseil constitutionnel a considéré que cet article était tellement vague, « insuffisamment défini », qu'il ne respectait pas le principe de la légalité des délits et des peines, selon lequel la loi doit être claire et compréhensible afin de protéger les citoyens contre le risque d'arbitraire. **L'article 22 qui instaurait une surveillance généralisée par drones** a été censuré comme portant une atteinte disproportionnée au droit à la vie privée, en raison de l'absence de garantie.

SÉCURITÉ INTÉRIEURE : DES RÉFORMES DANGEREUSES

En 2017, au début du quinquennat, notre législation antiterroriste était déjà substantielle. Elle avait connu un renforcement graduel sans qu'aucun bilan ne soit venu étayer l'efficacité des nombreuses lois « antiterroristes » adoptées. Pourtant, durant cinq ans, le gouvernement nous a demandé de souscrire à de nouveaux renforcements du pouvoir exécutif, à l'extension des pouvoirs de police administrative, à l'anticipation de la répression de comportements considérés comme potentiellement dangereux. Nous nous sommes opposés à ces mesures exceptionnelles, inutiles dans la lutte contre le terrorisme et dangereuses pour les droits fondamentaux.

Suite aux terribles attentats du 13 novembre 2015 de Paris et de Saint-Denis, c'est en responsabilité que nous avons voté l'état d'urgence et sa première prorogation. Il s'agissait à cette époque de prendre avec une grande célérité les mesures nécessaires pour empêcher tout nouvel acte terroriste et arrêter les auteurs des attaques. Nous avons alors été très clairs : nous refusons toute prorogation au-delà de trois mois, non par posture idéologique mais parce que tous les professionnels de la sécurité et de la justice s'accordaient à dire que l'efficacité d'un régime d'état d'urgence est avérée dans les premières semaines de son instauration mais qu'il ne fait plus ses preuves au-delà. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes opposés aux prorogations successives.

Nous n'avons alors cessé d'alerter sur le risque de banalisation de cet état d'exception, de cet « état d'urgence permanent ». Malheureusement, nous n'avons pas été entendus et la loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme, dite loi « SILT » du 30 octobre 2017, a pérennisé dans le droit commun des mesures d'exception mises en place dans le cadre de l'état d'urgence. Nous nous y sommes opposés avec l'ensemble des associations de défense des droits de l'homme, de nombreux experts, des organisations internationales et autorités administratives indépendantes. Nous avons alors mis en garde sur les risques et les dérives des mesures d'exceptions de nature à fragiliser l'État de droit et l'exercice des libertés fondamentales.

En cohérence, nous avons combattu la pérennisation d'une surveillance massive du trafic internet, analysé par un algorithme secret-défense dont le dispositif, placé entre les mains de l'exécutif, évite le contrôle par le juge judiciaire de mesures pourtant gravement attentatoires aux libertés individuelles.



Nous considérons qu'il faut nous appuyer sur notre législation de droit commun pour affronter, de manière réfléchie et sur le long terme, le terrorisme international et intérieur. L'enjeu de la lutte contre le terrorisme réside moins dans le renforcement de l'arsenal répressif que dans celui des moyens humains et matériels de la police, des douanes, de la justice et bien entendu des services de renseignement, qui peinent à se relever de la réforme de 2008.

Nous considérons également que le travail de terrain est un élément indispensable à la prévention du terrorisme, c'est la raison pour laquelle nous avons besoin d'une police de proximité au plus près de la population et des observateurs du quotidien nombreux au plus près des publics les plus fragilisés (éducateurs spécialisés, animateurs, intervenants sociaux.) La sécurité et la lutte contre le terrorisme ne passent pas par une régression de nos droits et libertés, elle ne passe pas par un déséquilibre entre le rôle de l'autorité administrative et celui de l'autorité judiciaire, elle ne passe pas par un glissement vers une logique de suspicion. S'il est indispensable d'agir avec fermeté, contre le terrorisme, le respect de la séparation des pouvoirs, le respect des libertés individuelles et leur contrôle ne doivent comporter aucune faille.

MÉPRIS ET RÉPRESSION DU MOUVEMENT DES GILETS-JAUNES

Face au grand mouvement populaire qui a traversé notre pays, le gouvernement s'est montré tour à tour, indifférent, méprisant puis condescendant. Sa gestion de la crise a été catastrophique, tant il a méprisé et sous-estimé l'ampleur de la colère. Face à des drames humains, face à une colère immense, la seule réponse concrète, a été la répression.

Le niveau de répression déployé par les pouvoirs publics n'a cessé d'augmenter et s'est étendu à l'ensemble du mouvement social. Le gouvernement a choisi de rompre avec la doctrine française du maintien de l'ordre qui repose sur la

prévention des troubles, l'absolue nécessité de l'usage de la force et la réponse proportionnée à la menace. Une rupture qui a alimenté la défiance des citoyens envers les forces de l'ordre. Pourtant, en République, citoyens et policiers sont dans le même camp.

Nous avons appelé à une désescalade de la violence, en affirmant que l'ordre public, constitutif de l'état de droit, devait permettre de conforter les libertés fondamentales, non les réduire. Nous avons également condamné avec la plus grande fermeté tous les actes de violence qui ont émaillé les manifestations. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle notre groupe avait demandé la création d'une commission d'enquête, à l'Assemblée nationale, afin de faire toute la lumière sur la gestion des violences survenues à l'occasion du défilé du 1^{er} mai 2018. Malheureusement, cette commission d'enquête a été enterrée en raison de « l'affaire Benalla » qui a éclaté quelques semaines plus tard.

Cet épisode témoigne de l'incohérence et des contradictions du gouvernement qui a restreint de manière inquiétante la liberté fondamentale de manifester en dehors de toute logique de prévention ou d'apaisement des relations entre les forces de l'ordre et la population.

Au contraire, dans un contexte où les policiers sont épuisés, où nos concitoyens ont peur de manifester, nous avons exigé la sortie d'une gestion frontale du maintien de l'ordre et proposé d'adopter une stratégie plus protectrice des libertés.

Loi n° 2017-1510
du 30 octobre
2017 renforçant la
sécurité intérieure
et la lutte contre le
terrorisme

Vote **CONTRE**

Loi n° 2021-998
du 30 juillet 2021
relative à la pré-
vention d'actes de
terrorisme et au
renseignement

Vote **CONTRE**

Loi n° 2019-290
du 10 avril 2019
visant à renforcer
et garantir le maintien
de l'ordre public lors
des manifesta-
tions

Vote **CONTRE**

POUR UNE RÉPUBLIQUE LAÏQUE ET SOCIALE

Depuis plusieurs années, la laïcité fait office de sinécure pour des majorités politiques soucieuses d'assurer leur réélection. La République en Marche n'a pas fait exception à la règle, en imposant à la représentation nationale le projet de loi « confortant les principes de la République », dont il est peu dire qu'il a occasionné de nombreuses dérives.

À l'extrême droite et à droite d'abord, où ce texte s'est transformé en arme pour des parlementaires très scrupuleux au moment de pourfendre injustement nos compatriotes musulmans, nettement moins pour s'insurger contre certains comportements intégristes et le clientélisme politique. Le pire a été atteint lorsque certains se sont sentis autorisés à décréter quelles danses pouvaient être jugées convenables par le législateur au cours d'un mariage, ou encore de quelle façon les mamans accompagnatrices devaient être vêtues à l'occasion d'une sortie scolaire.

« SI LA LAÏCITÉ GARANTIT LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE ET L'ÉGALITÉ EN DROIT, ELLE NE POURRA PAS ÊTRE UN VECTEUR D'ÉMANCIPATION TANT QU'ELLE NE SERA PAS ACCOMPAGNÉE PAR DES POLITIQUES SOCIALES CAPABLES DE BRISER LES CHAÎNES DU DÉTERMINISME. »

Ces expressions, contraires à nos valeurs républicaines, ont été rendues possibles par la majorité présidentielle et plus généralement par les tenants d'un libéralisme économique qui ont depuis longtemps consigné la lutte contre les inégalités sociales dans le cachot de la République. Trop de Tartuffes ont ainsi prospéré, le verbe haut quand il s'agissait de jouer aux laïques et de prétendre combattre le séparatisme, beaucoup moins au moment de proposer des politiques publiques susceptibles d'enrayer le fléau de la pauvreté. Or, chacun sait pourtant que sans égalité et sans fraternité, la laïcité est amputée. Elle est incomplète. Jean Jaurès l'avait

parfaitement compris. C'est pour quoi il proclamait avec force que « La République devait être laïque et sociale, mais restera laïque parce qu'elle aura su être sociale. » En d'autres termes, si la laïcité garantit la liberté de conscience et l'égalité en droit, elle ne pourra pas être un vecteur d'émancipation tant qu'elle ne sera pas accompagnée par des politiques sociales capables de briser les chaînes du déterminisme. Aussi, conformément à cet héritage jaurésien que nous faisons nôtre, nous avons fait un grand nombre de propositions pour que la République demeure toujours laïque et sociale.

Par voie d'amendement, nous avons obtenu le renouvellement des cartes de séjours des femmes victimes de polygamie, à l'instar des femmes étrangères victimes de violences familiales. Nous avons aussi plaidé, sans succès, pour la suppression des écoles privées hors contrats, lieux de tous les obscurantismes. Nous avons défendu le renforcement des protections pour nos professeurs, pour que plus jamais nous n'ayons à pleurer la perte d'un Samuel Paty, lâchement assassiné parce qu'il apprenait à ses élèves à être des citoyens épris de liberté. Enfin, nous avons bataillé contre les terribles entraves que ce projet de loi fait courir sur la liberté associative, comme si les milliers d'associations qui font vivre la cohésion sociale dans notre pays étaient responsables en quoi que ce soit du comportement malfaisant d'une minorité.

Nous avons également rappelé qu'il était nécessaire d'étendre le champ d'application de ce texte afin de s'en prendre au séparatisme social, source des plus grands malheurs de notre temps. Mais la majorité est restée sourde face à nos questions et nos propositions.

Elle a ainsi refusé nos solutions pour lutter contre les inégalités scolaires, alors même qu'aujourd'hui, une proportion significative de nos meilleurs élèves est très tôt scolarisée dans un entre-soi à la fois scolaire et social, réduisant en cendres l'égalité des droits.

REFUS OBSTINÉ DE S'ATTAQUER AU SÉPARTISME SOCIAL

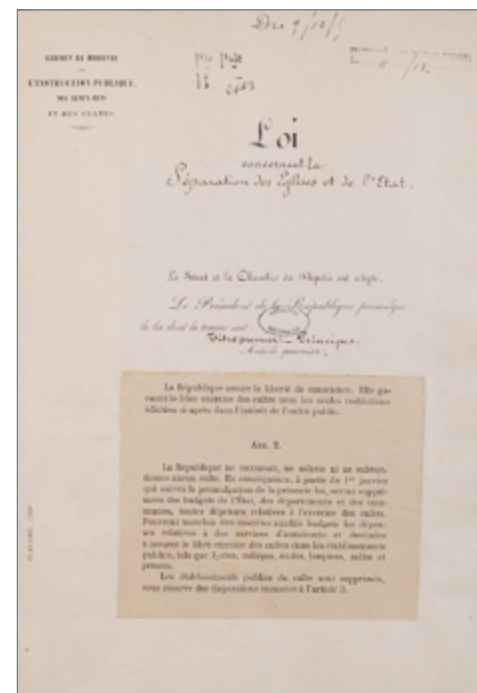
Elle a refusé nos mesures pour réparer l'ascenseur social au moment où les enfants d'ouvriers ont toutes les peines du monde à poursuivre des études supérieures. Elle a refusé notre demande d'obligation

refusé de s'intéresser au moyen de contrer les discriminations subies par des millions de concitoyens en raison de leur nom de famille, de leur couleur de peau ou de leur origine sociale.

Au fond, cette opposition n'a rien d'étonnant. Elle témoigne de ce qui distingue profondément nos projets politiques. Là où Emmanuel Macron et ce gouvernement ont pris prétexte de laïcité pour servir la cause d'un agenda électoral, nous avons rappelé les principes fondateurs qui ont inspiré les législateurs de 1905 : la laïcité garantit la liberté de conscience et la liberté des cultes. Elle acte la séparation des églises et de l'État et assure l'égalité de tous les citoyens devant la loi, quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions. Elle n'a en revanche jamais supposé la neutralité religieuse dans l'espace public mais la neutralité religieuse de l'espace public.

Ce rappel était bien nécessaire pour sauver l'essentiel d'une loi dont Jean Jaurès disait avec raison qu'elle fut l'un de nos plus grands accomplissements depuis la Révolution française. Nous avons été et serons toujours les continuateurs de nos augustes prédécesseurs, au service de la République laïque et sociale.

Jean Jaurès disait de la loi de 1905 qu'elle était un de nos plus grands accomplissements politiques depuis la Révolution française. Nous la considérons nous aussi comme l'un des piliers de notre République.



de mixité sociale dans les établissements scolaires privés. Elle a refusé nos propositions pour défaire les inégalités territoriales, lesquelles condamnent nombre de Françaises et de Français dans les quartiers et dans la ruralité à vivre sans services publics et sans les ressources nécessaires à leur émancipation. Elle a

?

LA LAÏCITÉ INSTRUMENTALISÉE

Selon le sondage, du 4 février 2020, réalisé par Vivavoix pour l'Observatoire de la laïcité sur l'état des lieux de la laïcité en France en 2020 : 68 % des Français jugent que « la laïcité est trop souvent instrumentalisée par les personnalités politiques », 53 % des Français estiment qu'on ne parle de la laïcité « qu'à travers la polémique » et 37 % qu'on en parle « qu'à travers l'islam ».

Loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République

Vote CONTRE

FONCTION PUBLIQUE : DÉFENDRE L'HÉRITAGE COMMUNISTE

L'apport des communistes à la fonction publique est considérable. Anicet Le Pors, ancien ministre communiste et père du statut de la fonction publique, nous a rappelé lors d'une rencontre à l'Assemblée que nous en étions les héritiers privilégiés. Depuis la loi de 1946 sur le statut général des fonctionnaires impulsée par Maurice Thorez, vice-président du Conseil et ministre d'État chargé de la Fonction publique, ceux-ci disposent d'un statut et ne sont plus soumis aux aléas des changements de majorité politique.

Ce statut doit également beaucoup à l'énergie et à l'inventivité d'Anicet Le Pors, ministre de la Fonction publique durant le premier septennat de François Mitterrand. Véritable épigone des révolutionnaires de 1789, Anicet Le Pors a construit le statut du fonctionnaire tel que nous le connaissons aujourd'hui : d'abord en instaurant définitivement le concours comme voie d'accès à la fonction publique, ce qui permet à chaque citoyen de prétendre à un emploi public, selon ses vertus et ses talents. Ensuite, en érigeant une fonction publique de carrière, qui assure aux fonctionnaires la possibilité d'agir en toute indépendance statutaire, au nom de l'intérêt général. Enfin, en faisant du fonctionnaire un véritable citoyen, garant de la neutralité de l'État et responsable des actes commis par son administration.

Ce statut, étendu aux trois versants de la fonction publique, permet à nos fonctionnaires de se tenir à bonne distance des logiques mortifères de la marchandisation du monde. Au service de l'intérêt général, nos fonctionnaires sont des exemples de citoyenneté. Ils sont une composante essentielle de notre pacte républicain, et, avouons-le, ils sont aussi la marque d'une civilisation dont nous pouvons être fiers.

C'est bien à ce statut que La République en Marche a porté un coup notoire. L'examen du texte de loi de transformation de la fonction publique a montré, dès le début des

débats, la détermination de la majorité présidentielle à détruire ce statut protecteur des intérêts des Françaises et des Français. L'objectif était clairement affiché : privatiser l'État et permettre au marché de faire irruption dans le cœur de la République.



Le 7 mai 2019, notre groupe auditionnait Anicet Le Pors, ancien ministre communiste de la Fonction publique, à l'Assemblée nationale.

Pour reprendre les mots d'Anicet Le Pors, « la méthode est classique : on recrute des contractuels, parce que les contractuels, c'est plus adéquat avec l'économie de marché ». Tout a été fait pour y parvenir. La loi favorise ainsi le recrutement massif de contractuels, mettant fin à l'égalité d'accès garantie par le concours ; elle ouvre grand la porte au copinage, à

la confusion des finalités du public et du privé, au clientélisme, à la remise en cause de principes fondateurs tels que la responsabilité, la neutralité, ou la laïcité ; elle instaure des contrats de projet, autrement dit des contrats d'une extrême précarité qui concernent toutes les catégories y compris les catégories C, soit les personnes les plus fragiles ; elle fusionne les comités techniques et les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Or chacun sait que la fusion revient à démanteler les prérogatives des CHSCT, son budget dédié, ses représentants formés, ses techniciens et le rôle essentiel qu'il joue dans la protection, la santé et la sécurité des personnels.

Face à cette attaque en règle, nous avons répondu point par point et défendu une toute autre vision. Quand LREM défendait le pantouflage, cette pratique qui permet à de hauts fonctionnaires — tel qu'Emmanuel Macron — de quitter l'administration pour rejoindre le secteur privé, puis de revenir au cœur de la machine empreint des logiques managériales qui y ont cours, nous propositions de l'interdire afin que l'État cesse d'être malmené par une élite qui n'a que faire de l'intérêt général. Quand LREM s'attaquait aux nombres d'heures effectuées par nos fonctionnaires, nous rappelions que nos infirmières, nos policiers, nos professeurs, nos agents de la fonction publique d'État ou territoriale, se donnaient sans relâche pour faire vivre notre pays, s'asseyant bien souvent sur des millions d'heures supplémentaires non rémunérées. Quand LREM faisait reposer notre salut sur le tout numérique, nous présentions un véritable plan de redéploiement des services publics, en particulier dans les quartiers populaires et les zones rurales, lieux où la République a déserté, au grand dam de nos concitoyens les plus fragiles.

Tout au long de l'examen parlementaire, nous avons défendu une fonction publique que nous jugeons essentielle pour l'avenir de nos enfants. L'urgence sociale et l'urgence écologique auxquelles nous devons faire face exigent de la puissance publique une prise en considération de ce qui relève de l'intérêt commun. L'époque appelle à plus de services publics, plus de démocratie afin de renforcer le lien entre les citoyens et l'action publique. C'est également ce qu'attendent les Françaises et les Français, partout sur le territoire.

La bataille parlementaire s'est conclue après un accord entre LREM et Les Républicains. Lorsqu'il s'agit de s'en prendre aux fonctionnaires, ils arrivent toujours à s'entendre... Pour nous, le combat continue aujourd'hui aux côtés des fonctionnaires qui se mettent en grève depuis la publication des décrets d'application de la loi, présents partout en France et plus que jamais déterminés à poursuivre la défense de l'intérêt général.



CONTRE L'ÉTAT PRIVATISÉ

Concessions d'autoroutes, délégation du nettoyage dans les hôpitaux, distribution des professions de foi électorale par la société Adexo ou encore le recours aux cabinets de conseils dans la stratégie vaccinale sont autant d'exemples d'externalisation du service public. Le collectif Nos services publics l'a estimé à au moins 160 milliards d'euros. Alors même que cette pratique est promue depuis 30 ans pour réduire les dépenses publiques, nous ignorons combien elle coûte réellement. Est-elle moins chère que le service public ? Produit-elle un service de meilleure qualité ? Nous en doutons fortement. Pire, nous pensons qu'elle est nuisible socialement et qu'elle rend la puissance publique dépendante du privé. À travers notre résolution, nous avons proposé au gouvernement de l'évaluer et de l'encadrer : la majorité nous a opposé un refus. Quand il s'agit du privé, la macronie donne sans compter !

JUSTICE : DES MOBILISATIONS INÉDITES

Depuis le début de ce quinquennat, l'accumulation des textes législatifs a complexifié inutilement le système judiciaire et accru la tâche des professionnels au détriment du justiciable. Nous avons dénoncé cet empilement de réformes qui témoigne d'une vision court-termiste du gouvernement, d'une volonté de répondre par la communication, en urgence, sans concertation, sans vision globale de long terme, à des problématiques structurelles.

Depuis cinq ans, de grèves reconductibles ou « perlées » aux « journées mortes dans la justice », la mobilisation, inédite dans la justice, s'est amplifiée au fil des mois, des années. Avocats, magistrats, greffiers, professionnels de la justice ont exprimé leur colère, leurs inquiétudes et leur rejet des réformes proposées.

Ils ont dénoncé à la fois la concertation de façade menée dans le cadre des « chantiers de la Justice », une absence de « vision », des budgets insuffisants, une logique gestionnaire et vertement critiqué la grande consultation lancée à la mi-octobre 2021 par Emmanuel Macron. Bref, ils n'ont cessé de réprouver les multiples réformes menées durant ce quinquennat, lesquelles n'ont, ni été construites avec eux, ni été dans l'intérêt du justiciable.

Face à un service public de la Justice « à bout de souffle », « en état d'urgence absolue », Emmanuel Macron a répondu par une logique gestionnaire. Sous couvert d'objectifs de simplification et d'amélioration des procédures, l'exécutif et la majorité ont réduit les coûts, restreint le périmètre d'intervention du juge, déjudiciarisé les contentieux populaires et privatisé la justice, au lieu de lui donner les moyens humains et matériels d'exercer ses missions. Les réformes menées sous ce quinquennat ont ainsi été impitoyables pour les droits des justiciables, en particulier pour les populations les plus fragiles. Elles ont entravé l'accès de nos concitoyens les plus modestes au juge et acté la disparition des tribunaux d'instance, seule véritable justice de proximité. Pour notre part, nous avons ferrailé, durant ces cinq années, contre la majorité pour exiger une augmentation du budget de la Justice à la hauteur de ses besoins.

Certes, depuis 2012, le budget de la Justice connaît une augmentation continue de ses moyens. Cependant, ces efforts budgétaires sont insuffisants pour sortir la Justice de la pénurie dans laquelle elle est plongée. L'augmentation porte en effet sur un budget si appauvri que le « retard structurel » de la justice n'est pas rattrapé. Surtout, cette augmentation continue reste négligeable au regard de la richesse de notre pays. La France ne consacre que 0,2 % de son PIB au système judiciaire (0,29 % aux Pays-Bas, 0,32 % en Allemagne, 0,36 % en Espagne, ...). Notre budget de la Justice reste inférieur aux autres pays européens.

« L'INTÉRÊT DU JUSTICIAIRE COMME L'INTÉRÊT GÉNÉRAL IMPOSENT AUJOURD'HUI UN VÉRITABLE PLAN D'URGENCE POUR LA JUSTICE EN TERMES DE MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS. »

Ainsi, en dépit de ces augmentations de budget, magistrats, avocats, professionnels du droit pointent un budget insuffisant et indigne d'un pays économiquement développé. C'est la raison pour laquelle nous avons porté dans l'hémicycle l'idée suivant laquelle l'intérêt du justiciable et de surcroît l'intérêt général imposent aujourd'hui un véritable plan d'urgence pour la justice en termes de moyens humains et matériels.

S'agissant de la politique pénitentiaire, nous avons dénoncé durant ces cinq années les conditions de détention indignes dans les prisons françaises. Nous avons rappelé que les condamnations internationales

et nationales se succèdent implacablement mettant en exergue les conditions de détentions inhumaines et les problèmes de surpopulation structurelle des prisons françaises. La France a été condamnée à 17 reprises par la Cour européenne des droits de l'homme en raison de ses conditions de détention. La surpopulation carcérale et les conditions de détentions inhumaines persistent, en dépit des promesses du gouvernement et malgré l'augmentation constante de la capacité pénitentiaire.

Nous l'avons dit et répété, l'extension du parc carcéral ne pourra pas résoudre le problème de la surpopulation carcérale. Rappelons que la France est le seul pays européen dont le nombre de détenus augmente. L'observatoire international des prisons souligne régulièrement l'inefficacité de l'augmentation du

parc carcéral pour répondre à la surpopulation carcérale. Si près de 30 000 places de prison ont été construites ces 25 dernières années, entraînant une hausse de 60 % du parc pénitentiaire, celles-ci n'ont eu aucun effet sur la surpopulation, si ce n'est de l'accroître davantage. La surpopulation carcérale ne pourra être résorbée définitivement sans une révision profonde des facteurs d'emprisonnement et une réforme d'ampleur de la politique pénale, visant à agir simultanément sur la détention provisoire, les conditions de jugement, l'amplitude de la réponse pénale, la durée des peines, les dispositifs de libération et alternatives, etc.

?

LE NOUVEAU CODE DE LA JUSTICE PÉNALE DES MINEURS EST ENTRÉ EN VIGUEUR LE 30 SEPTEMBRE 2021

Élaboré sans réelle concertation avec les professionnels de l'enfance et sans véritable débat de fond démocratique, le Code de la justice pénale des mineurs va conduire à l'accélération des procédures judiciaires au détriment du temps éducatif pourtant indispensable à la construction des enfants et des adolescents.

À l'inverse de l'esprit de ce Code, nous considérons que la justice pénale des mineurs doit conserver sa spécificité et privilégier l'éducatif sur le répressif. Conformément à l'esprit de l'ordonnance de 1945, nous réaffirmons qu'un mineur délinquant est un mineur en danger et par conséquent, que la justice pénale des mineurs ne devrait être considérée que dans un continuum avec la protection de l'enfance. Les mesures éducatives doivent donc être primordiales dans la réponse judiciaire tandis que l'enfermement des mineurs doit être marginalisé.

Loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice

Vote **CONTRE**

Loi n° 2021-218 du 26 février 2021 ratifiant l'ordonnance n° 2019-950 du 11 septembre 2019 portant partie législative du code de la justice pénale des mineurs

Vote **CONTRE**



L'ECOLE DES INÉGALITÉS, CINQ ANS DE CHAOS

L'Ecole est la mère de toutes les batailles. Pourtant, la situation au sein des établissements scolaires ne cesse de se dégrader : suppressions de postes, classes surchargées, remplacements non effectués, équipes pédagogiques épuisées par le manque de considération de leur métier. L'inaction hypothèque l'avenir de nos enfants, mais les solutions sont là.

Le quinquennat a été marqué par cinq ans de mépris vis-à-vis des professeurs, des équipes pédagogiques, des élèves et de leurs familles. En témoigne l'énorme mobilisation de tous les personnels de l'Éducation nationale, soutenus par les parents d'élèves, lors de la journée d'action du 13 janvier dernier.

Au-delà du ras-le-bol des protocoles sanitaires inapplicables, changeant tous les deux jours et découverts la veille pour le lendemain dans la presse, c'est bel et bien une lutte contre la vision de l'Éducation nationale portée par Jean-Michel Blanquer qui s'est exprimée massivement ainsi qu'une opposition ferme aux réformes qu'il a conduites.

CONDITIONS DE TRAVAIL DES ENSEIGNANTS DÉGRADÉES

Durant le quinquennat, 7900 emplois d'enseignants ont été supprimés dans le second degré public, soit l'équivalent de 175 collèges, avec des conséquences concrètes : classes surchargées et suppression des classes dédoublées. Dans le même temps, le pouvoir d'achat des professeurs n'a cessé de diminuer, leurs salaires étant gelés depuis le début du quinquennat, ce qui explique en partie les difficultés de recrutement.

Il convient d'ajouter à cela les enseignantes et enseignants non remplacés, ce qui a pour conséquence, selon la Cour des comptes, que près de 10 % des heures de cours n'ont pas été assurées dans l'enseignement secondaire durant l'année scolaire 2018-2019.

Au cours du mandat, nous avons demandé à de nombreuses reprises l'ouverture du recrutement des per-

sonnes sur liste complémentaire, un moratoire sur les fermetures de classes et un plan de recrutement massif de professeurs. Nous voulons que chaque enfant puisse étudier dans des classes à taille humaine tout en ne perdant plus des dizaines d'heures de cours à cause du manque de professeurs remplaçants. Mais le gouvernement préfère continuer de supprimer des postes.



PARCOURSUP, GÉNÉRATEUR D'INÉGALITÉS

La réforme du Bac, couplée à la création de Parcoursup et la mise en place de la sélection à l'Université, aggravent les inégalités alors que l'École française les reproduit déjà massivement. Les chiffres en témoignent : seul 12 % des étudiants sont des enfants d'ouvriers à l'Université, 3 % dans les grandes Ecoles, alors qu'ils représentent plus de 20 % de la population.

Nous nous sommes opposés à la réforme du Bac. Ce diplôme si important doit rester une épreuve nationale, garante de l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire. Le passage en contrôle continu crée un diplôme à plusieurs vitesses, entre les lycées à la bonne réputation et les autres. Comment croire alors qu'un bac obtenu dans un lycée du centre parisien aura la même valeur aux yeux des établissements d'enseignement supérieur qu'un lycée moins réputé ? De plus, en cassant les filières précédentes et en multipliant les options, le gouvernement a accentué les inégalités entre lycée, entre ceux qui peuvent proposer une grande variété d'enseignements de spécialité et les autres. Or, le choix pour l'élève de ces enseignements est tout sauf anodin et de ces choix d'orientation dépendra le succès de ses candidatures Parcoursup.

Comme il est énoncé dans un rapport de l'Inspection générale de l'Éducation nationale de juin 2019, intitulé « Refonder l'orientation, un enjeu État régions », c'est dans l'orientation que se lisent avec le plus de brutalité les inégalités sociales et de genre dont souffre notre système scolaire.

En effet, chaque année, des dizaines de milliers de lycéens sont refusés dans les formations qu'ils ont sélectionné car ils n'ont pas choisi le bon enseignement de spécialité au lycée. Or, l'accès à l'information permettant une bonne orientation est rendu extrêmement difficile, faute de personnels suffisants, en particulier de psychologues de l'Éducation nationale dont c'est le métier. Dans le même temps, les entreprises proposant

d'épauler les lycéens et lycéennes dans leur orientation fleurissent. Il y a donc d'un côté les familles qui ont les moyens d'avoir accès aux bonnes informations et les autres. Un nouveau facteur d'inégalité se crée. Selon un sondage réalisé par le Ministère de l'Enseignement supérieur en date du 30 septembre 2021, 30 % des lycéens n'ont pas été accompagnés du tout durant tout le processus d'inscription sur Parcoursup.

« EN DÉCEMBRE 2021, NOUS AVONS DÉFENDU DANS LE CADRE DE NOTRE NICHE PARLEMENTAIRE L'ANONYMISATION DU LYCÉE D'ORIGINE DANS LES PROCÉDURES DE RECRUTEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. »

Il est donc impératif de rouvrir les centres d'information et d'orientation, dont plusieurs dizaines ont été fermés ces dernières années, qui sont les lieux dédiés à l'orientation des élèves, tout en consacrant le rôle premier des psychologues de l'Éducation nationale, spécialement formés pour guider les jeunes en questionnement sur leur avenir. Il faut également garantir qu'au lycée les 54 heures consacrées à l'orientation soient réellement effectuées, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

De plus, Parcoursup s'appuie, dans les critères de sélections, sur le lycée d'origine du candidat. Il ne s'agit ni plus ni moins d'une assignation à résidence pour les candidats n'ayant pas la chance de venir d'un lycée réputé.

C'est pour cela que nous avons proposé en décembre 2021, lors de l'étude de notre proposition de loi visant à lutter contre les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur, l'anonymisation du lycée d'origine dans les procédures de recrutement des établissements d'enseignement supérieur. Bien que largement soutenue par les syndicats étudiants, les parents d'élèves et par la Cour des comptes, cette mesure a été refusée par le gouvernement et sa majorité, qui ne trouvent rien à redire sur un système Parcoursup des plus injustes qui soit. Pourtant, selon le défenseur des droits, les risques de discriminations au lycée d'origine sont réels. Il est estimé que plus de 20 % des établissements du supérieur prennent en compte comme critère de sélection le lycée d'origine.

« EN 2019, NOUS AVONS ÉTÉ À L'INITIATIVE D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'INCLUSION DES ÉLÈVES HANDICAPÉS DANS L'ÉCOLE ET L'UNIVERSITÉ DE LA RÉPUBLIQUE. MALGRÉ LA GRAVITÉ DE LA SITUATION, NOS PROPOSITIONS N'ONT PAS ÉTÉ REPRISES. »

Enfin, que dire des inégalités d'accès à l'école pour cause de handicap ? Dès la mi-mandat, nous avons tiré la sonnette d'alarme sur le sort de ces enfants et des adultes qui les encadrent. En 2019, nous avons été à l'initiative d'une commission d'enquête sur l'inclusion des élèves handicapés dans l'école et l'université de la République. Nos propositions, en particulier pour un plan de recrutement des AESH, en CDI, n'ont pas été reprises par le gouvernement, malgré l'urgence. Il faut savoir que les AESH sont très majoritairement soumis à des contrats à temps partiel de 24 heures par semaine, rémunérés environ 750 € mensuels net. Dans le même temps, à chaque rentrée, des milliers d'élèves nécessitant un accompagnement individuel en sont dépourvus. Trop d'élèves en situation

de handicap laissés sans solution, précarité des accompagnantes et accompagnants, nous sommes encore loin de l'école inclusive.

Toutes ces mesures mises bout à bout traduisent une vision de l'école élitiste, aux inégalités consacrées. Pour s'en convaincre, il suffit de reprendre les propos du Président de la République en janvier 2022, devant les présidents d'Université : « On ne pourra pas rester durablement dans un système où l'enseignement supérieur n'a aucun prix pour la quasi-totalité des étudiants »

Le projet du Président est clair : après avoir sous-financé l'Université, laissé les étudiants faire la queue à l'aide alimentaire, instauré la sélection en licence et en master, voilà la prochaine étape : rendre les études payantes.



INÉGALITÉS SCOLAIRES : LES CHIFFRES DE LA HONTE

Parmi les pays de l'OCDE, l'école française est celle où l'origine sociale pèse le plus lourd dans les résultats scolaires. La dernière enquête PISA montre qu'en 2018, l'écart de réussite entre les élèves de milieu social favorisé et défavorisé était de 107 points dans notre pays, nettement au-dessus de la moyenne de l'OCDE qui est de 89 points.

Concrètement, 67 % des enfants de cadres obtiennent un diplôme de l'enseignement supérieur au-delà de la licence, contre seulement 16 % des enfants d'ouvriers. Surtout, un enfant de cadres a onze fois moins de risque de sortir du système scolaire sans diplôme qu'un enfant dont l'un des parents est inactif.

Selon les propres chiffres du ministère de l'Éducation nationale, à travers sa direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), 93,7 % des élèves dont la mère détenait un diplôme de l'enseignement supérieur obtient le baccalauréat, contre 58,1 % seulement des élèves dont la mère est sans diplôme.

PRENDRE SOIN DE NOS ENFANTS

La crise sanitaire a exacerbé les difficultés psychiques et physiques des enfants et des jeunes. Pendant les premiers mois de la crise, cette dimension n'a absolument pas été prise en compte par le gouvernement, au prétexte que le Covid-19 ne touchait pas les plus jeunes d'entre nous. Pourtant, la fermeture des établissements scolaires, la perte des lieux de socialisation, l'isolement des étudiantes et étudiants ont des conséquences néfastes pour la jeunesse.

Face aux alertes des professionnels de santé et de l'éducation, nous avons décidé, dès juin 2020, de déclencher une commission d'enquête sur les conséquences du Covid 19 chez les enfants, adolescents et jeunes adultes. Il fallait enfin mettre en lumière leurs difficultés et surtout donner la parole aux enfants. Ces six mois de travaux ont permis de dresser un constat implacable sur les souffrances endurées par notre jeunesse et de déboucher sur plusieurs dizaines de propositions, dont certaines ont été reprises par le gouvernement, comme la présence de pédiatres au sein du Conseil scientifique.

Le point central a été de montrer combien la crise a été le révélateur de difficultés structurelles déjà présentes dans notre société, qui peine à prendre soin de ses plus jeunes, souvent faute de moyens suffisants mis à disposition des professionnels.

Alors que la santé est au cœur de nos préoccupations, la médecine scolaire est en déshérence et n'est pas en mesure d'accomplir les missions qui lui sont attribuées. Ce constat ne peut qu'inquiéter. Notre pays compte 62 000 établissements scolaires mais il n'y a que 966 médecins scolaires, soit un médecin scolaire en poste pour 12 572 élèves. Notre pays compte environ 7 890 infirmiers et infirmières scolaires soit un pour environ 1 300 élèves.

Dans le même temps, les professionnels de santé alertent sur l'explosion des difficultés psychiques chez les enfants et les jeunes, mais notre pays souffre d'un déficit très important en pédopsychiatrie. Le nombre de pédopsychiatres a

fortement diminué au cours des dernières années : en 2006, près de 1 200 pédopsychiatres formés exerçaient leur activité en France, contre 600 actuellement.

Pour les plus grands, la situation n'est guère meilleure, le soutien psychologique aux étudiantes et étudiants est extrêmement lacunaire, notre pays est très en retard dans ce domaine. Le ratio du nombre d'étudiants par professionnels de santé l'illustre : le nombre d'étudiants par équivalent temps plein de médecin de service de santé universitaire atteint 15 813 et le nombre d'étudiants par équivalent temps plein de psychologues est encore plus élevé, avec 29 882 étudiants. Les standards internationaux recommandent un ratio de 1 pour 1500.



Un plan de formation et de recrutement massif doit être opéré pour mettre fin à ces situations scandaleuses. Les établissements scolaires sont des déserts médicaux, nous proposons donc des obligations de services dans les écoles, en échange d'une rémunération pendant les études de ces professionnels de santé.

Rapport de la commission d'enquête « pour mesurer et prévenir les effets de la crise du covid-19 sur les enfants et la jeunesse » menée à notre initiative

PRÉCARITÉ DES ÉTUDIANTS : LEUR INACTION, NOS MESURES

Les chiffres sont accablants : 20% des étudiantes et étudiants de notre pays vivent sous le seuil de pauvreté. La précarité explose. Des centaines de milliers d'entre eux ont recours à l'aide alimentaire distribuée par les associations, près d'un étudiant sur deux sautent un repas et 30% renoncent aux soins, faute de moyens.

Cette précarité chez les étudiantes et étudiants est loin d'être nouvelle, mais elle a été révélée par la crise sanitaire et économique qui a entraîné une aggravation du phénomène, notamment à travers la perte des jobs étudiants. Face à l'absence de réponse concrète du gouvernement, les étudiantes et étudiants se sont souvent organisés eux-mêmes pour venir en aide à leurs camarades en difficultés, isolés et sans moyens. Les collectes de produits de première nécessité, les cellules d'écoute se sont multipliées. Bien loin des caricatures sur les jeunes irresponsables que certains ont propagé pendant la crise sanitaire, les jeunes ont fait preuve d'une grande solidarité.



Mais tout cela ne peut suffire à répondre à l'ensemble des besoins. L'État doit apporter les réponses à ces souffrances intolérables. C'est pour cela que les députés communistes ont proposé plusieurs axes d'actions, permettant de répondre à l'urgence mais aussi d'offrir des solutions structurelles aux jeunes de notre pays.

Dans l'urgence, ils ont proposé et soutenu l'ouverture du RSA au moins

de 25 ans. Pourtant majeurs, les jeunes dans cette catégorie d'âge ne bénéficient pas de ce filet de sécurité et sont ce que l'on pourrait appeler des mineurs sociaux. Si le RSA n'est pas un horizon souhaitable pour les jeunes, il ne l'est pas davantage pour les autres. Cependant, il s'agit, pour répondre aux situations d'urgence, de mettre fin à cette inégalité dans l'accès aux droits qui n'est justifié que par un souci d'économie.

Pour les jeunes inscrits en études supérieures, nous proposons la mise en place d'un revenu étudiant, afin que chacune et chacun puisse étudier dans de bonnes conditions, peu importe son milieu social d'origine. Cette mesure permettrait aux jeunes de poursuivre leurs études sans hypothéquer leur chance de réussite en travaillant à côté. Le revenu étudiant est aussi une reconnaissance du travail fourni par ces jeunes et un investissement pour l'avenir de notre pays. La majorité parlementaire a rejeté notre proposition de résolution mettant en place le revenu étudiant en juin 2021, sans pour autant répondre par des mesures concrètes à la précarité qui les touche. Cela fait désormais deux ans que la crise sanitaire a débuté, deux ans que les queues à l'aide alimentaire sont interminables, deux ans que les associations et syndicats étudiants demandent enfin des mesures fortes, pérennes, comme les repas CROUS à 1 euro pour tous. Le système de bourse actuel est incapable de subvenir aux besoins des étudiantes et étudiants bénéficiaires et surtout, il exclut des personnes qui en auraient pourtant besoin, notamment les jeunes issus de la classe moyenne.

Proposition de résolution n° 2751 invitant le gouvernement à la mise en place d'un revenu étudiant déposée et débattue à notre initiative

RECHERCHE, LE PARENT PAUVRE

Les faiblesses de la recherche française ont été crûment mises en lumière par la crise sanitaire. Alors que la période était propice à repenser le système pour réarmer nos universités et renforcer le statut d'enseignant-chercheur, il n'en a rien été.

Depuis plusieurs années, les chercheuses et chercheurs alertent sur la perte de vitesse de la recherche française, minée par des problèmes structurels et un manque criant de moyens. Les laboratoires ont de moins en moins de visibilité financière et sont obligés de se contorsionner pour aller chercher les financements à droite à gauche, dans de longues démarches administratives épuisantes. La recherche publique souffre d'une sous-dotation chronique, entraînant de mauvaises conditions de travail pour les chercheurs, ingénieurs, techniciens et étudiants. La précarité, en particulier des doctorants et des contractuels, est un scandale et contrevient aux intérêts de notre pays et au développement universel du savoir.

« NOUS AVONS PORTÉ LA VOIX DE CES HOMMES ET CES FEMMES À L'ACTIVITÉ SI INDISPENSABLE À NOTRE PAYS ET À L'HUMANITÉ TOUT ENTIÈRE. »

Durant cinq ans, nous avons porté la voix de ces hommes et ces femmes à l'activité si indispensable à notre pays et à l'Humanité tout entière. Nous avons demandé le retour à un financement pluriannuel des laboratoires en lieu et place du tout « appels à projets », pour redonner de la visibilité aux équipes de recherche. Nous n'avons eu de cesse de dénoncer une université à deux vitesses, avec une concentration des moyens sur quelques établissements au détriment des autres, phénomène favorisé par l'autonomie des universités mis en place par Valérie Pécresse lorsqu'elle était Ministre et aggravé depuis.

Le gouvernement et la ministre Frédérique Vidal ont présenté et fait voter une loi de programmation pluriannuelle de la recherche fin 2020, une immense occasion manquée de redresser la

barre. Cette loi a multiplié les contrats dérogatoires au statut des chercheurs, sans effectuer le rattrapage financier nécessaire pour que la France résorbe son retard, en ne proposant qu'une augmentation de 5 milliards d'euros sur 10 ans. Or, il est indispensable d'investir beaucoup plus et l'argent existe.

Le crédit impôt recherche (CIR) permet aux entreprises de baisser leurs impôts lorsqu'elles font de la recherche et développement. Ce dispositif représente un manque à gagner pour l'État d'environ 7 milliards d'euros pour cette année. Or, plusieurs rapports, dont l'un de la Cour des comptes, ont pointé du doigt les logiques d'optimisation fiscales conduites par des grands groupes à travers le CIR. De plus, l'aide est versée sans contrepartie ni sociale, ni écologique. Par exemple, Sanofi a touché plusieurs centaines de millions d'euros d'argent public ces dernières années, tout en supprimant dans le même temps 1000 emplois dans son département recherche et développement en France. Une gabegie financière pour l'État.



Notre pays doit redonner de la liberté aux équipes de recherche, tout en renforçant le lien entre science et société. Comme le dit le proverbe, ce n'est pas en améliorant la bougie qu'on a inventé l'ampoule électrique. La recherche demande donc des moyens, de l'innovation, une prise de risques qui ne peut se concevoir que par le soutien total des pouvoirs publics.

Loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030
Vote **CONTRE**

CULTURE, LE GRAND SILENCE

Frappé de plein fouet par la situation sanitaire, le monde de la culture traverse une crise profonde sans que l'on entende de la part du gouvernement un discours fort pour redonner confiance aux femmes et aux hommes qui la font vivre au quotidien.

Tout au long de la crise, nous avons soutenu les revendications du monde culturel, des intermittentes et intermittents du spectacle, des professionnels et des bénévoles durement touchés par la fermeture des lieux de culture. Mais si les dispositifs et les fonds d'aide ont permis d'éviter un effondrement total du secteur, les difficultés structurelles demeurent. Les enjeux de démocratisation et d'émancipation par la culture doivent être mis au cœur du débat public, loin d'être un secteur non-essentiel.

de la reconstruction de Notre-Dame suite à son dramatique incendie en avril 2019. En dépit de l'avis des experts, le Président s'est engagé dès le lendemain à une reconstruction « d'ici cinq années » – une date fixée arbitrairement et par lui seul, exploitant l'événement pour se poser en père de la Nation et repousser d'une semaine le piètre bilan du grand débat. En nommant un Général d'armée à la tête des travaux, en faisant adopter une loi dans la précipitation pour déroger au droit commun, le Président s'est comporté en véritable monarque, au détriment du sérieux des travaux de restauration. Cet épisode a été un révélateur de l'exercice solitaire du pouvoir par le Président.



Au-delà des effets d'annonces sans lendemain du Président de la République, trop peu de choses ont été mises en place pendant cinq ans pour faciliter l'accès à la culture pour toutes et tous, ni pour stimuler la création. L'absence de toute politique culturelle pendant ce quinquennat est aussi la traduction d'une volonté de la part des libéraux au pouvoir de laisser le marché s'occuper de l'offre et de la demande culturelle. Une logique délétère pour la création et l'émancipation par la culture à laquelle nous n'avons eu de cesse de nous opposer lors des examens successifs des budgets de la culture.

Le quinquennat a été marqué également par la gestion jupitérienne

Lois de finances pour 2021 et 2022, budgets culture

Vote **CONTRE**



AUDIOVISUEL PUBLIC : POURQUOI TANT DE HAINE ?

« Une honte ». C'est en ces termes que le Président de la République qualifiait l'audiovisuel public devant les députés de la majorité en décembre 2017. Le ton du quinquennat était donné. Dans la foulée, les coupes budgétaires ont été mises en place : 190 millions d'économies demandés par le gouvernement entre 2018 et 2022. Cette année, ce sont 17,3 millions d'euros en moins pour le service public, dont 14 millions pour France TV, dont les effectifs ont diminué de 20% en 10 ans.

Le service public est exsangue : France TV, radio France, l'INA, France Média Monde, TV5 monde, ARTE doivent composer avec ces saignées budgétaires. France Ô a fermé malgré notre opposition, France 4 doit sa survie à une mobilisation massive des parlementaires, dont les députés communistes.

Si des réformes devaient être menées pour adapter l'offre aux nouvelles pratiques, ce n'est pas en coupant les financements que cela sera rendu possible. Faire toujours plus avec moins ce n'est pas de l'efficience, c'est du sabotage. Aussi, nous avons milité chaque année contre ces budgets punitifs, en rappelant la nécessité d'un service public de l'audiovisuel renforcé face à l'hyper-concentration des médias privés dans les mains de milliardaires, véritable danger pour le pluralisme et la démocratie.

SPORT : L'OCCASION MANQUÉE

Alors qu'il avait promis une grande loi pour le sport, le bilan d'Emmanuel Macron est famélique. L'approche de sa majorité dénote son désintérêt et son profond mépris pour le sujet. Le sport est pourtant un besoin essentiel de l'individu et participe à tout projet d'émancipation humaine.

L'attribution des Jeux olympiques et paralympiques 2024 à la France en septembre 2017 aurait pu créer une formidable dynamique en faveur du développement du sport dans notre pays. Las, les espoirs suscités par cette décision ont très vite laissé place à la colère, le budget du ministère des Sports ayant été amputé de 7% puis de 6% lors des deux premières années du quinquennat. Cette baisse des crédits s'est accompagnée par la création en 2019, dans la plus grande confusion, de l'Agence Nationale du Sport, un groupement d'intérêt public récupérant les principales missions du ministère des Sports, rattaché à l'Éducation nationale...

Pourtant, en début de mandat, le Président de la République avait promis une loi cadre pour le sport. Il n'en fut rien. A la place, une proposition de loi bien maigre fut votée début 2021. Un texte sans souffle malgré quelques bonnes mesures, notamment en matière de parité.

Pourtant, il y avait matière à faire. Avec plusieurs dizaines d'amendements, nous avons cherché à enrichir le texte, pour construire un service public du sport modernisé. La majorité a refusé. Nous avons par exemple proposé le renforcement de l'EPS et du sport scolaire dès le primaire, jusqu'à l'enseignement supérieur, une mesure totalement absente du texte de la majorité. La matière est aujourd'hui est totalement délaissée, l'épreuve n'existe plus au diplôme du brevet, il manque des professeurs, le nombre d'heures d'EPS réellement effectuées est en dessous des 3 heures réglementaires faute d'équipements de proximité. A l'Université c'est pire, le sport univer-

sitaire est dans un état déplorable. Aucune politique de développement des pratiques sportives ne devrait faire l'impasse sur l'Ecole, car c'est là que se créent les habitudes qui poussent ensuite à franchir la porte d'un club. L'EPS n'a rien à voir avec le « bouger 30 minutes par jour » que nous vante le ministre de l'Éducation nationale et des Sports Jean-Michel Blanquer et qui témoigne d'un mépris profond pour les missions confiées à l'EPS.



Notre vision d'un service public du sport, nous l'avons également portée à travers une proposition de résolution pour un service public en faveur d'une culture sportive pour toutes et pour tous, largement cosignée. Ce texte rappelle que le sport est une réalité plurielle qui a néanmoins en commun, dans un but d'intérêt général, des objectifs collectifs, au premier rang desquels le développement du sport pour toutes et pour tous. Cette pluralité aux finalités partagées doit constituer le socle d'une véritable culture sportive, portée par un service public fort, s'appuyant sur des moyens humains et financiers suffisants. C'est ici la vision pour le sport que nous avons défendue.

Proposition de loi visant à démocratiser le sport en France

Vote **ABSTENTION**

ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES : ROMPRE AVEC LE STATU QUO

Si l'égalité entre les femmes et les hommes a été déclarée grande cause du quinquennat, force est de constater que cette grande ambition n'a pas été suivie d'effets. Les progrès réalisés ces dernières années ont bien plus été le fruit de la mobilisation de la société, notamment à travers les mouvements de libération de la parole.

La lutte contre le patriarcat est incontournable de tout projet politique visant à l'émancipation des femmes et des hommes. Résolument féministes, nous n'avons cessé de mener des actions durant tout le quinquennat pour combattre le patriarcat et agir activement en faveur de l'égalité homme-femme.

Le 8 mars 2018, journée internationale des droits de femmes, nous avons défendu notre proposition de loi visant à lutter contre la précarité professionnelle des femmes, dans le cadre de notre journée d'initiative parlementaire. En France, tous contrats confondus, une femme gagne en moyenne 25 % de moins qu'un homme. Pour les seuls emplois à temps plein, cet écart est de 16,3 %. A contrats, diplômes, expériences et responsabilités égales, une femme gagne en moyenne 10 % de moins qu'un homme. La proposition de loi que nous défendions, en luttant contre les contrats précaires et le temps partiel imposé, s'attaquait à la cause principale des inégalités professionnelles. En effet, 76 % des personnes qui ne sont pas à temps plein sont des femmes, ce temps partiel est subi pour 32 % d'entre elles. Plus de 9 % des femmes salariées sont en situation de sous emplois.

Le gouvernement et sa majorité se sont opposés à l'ensemble de cette proposition de loi, ne souhaitant pas s'attaquer à l'emploi précaire. Le résultat, ou plutôt les

non résultats sont là, en cinq ans, les inégalités salariales sont loin d'avoir diminué.

Notre action s'est aussi portée sur la lutte contre les structures patriarcales de notre société, à travers notamment la proposition de loi allongeant le congé paternité, reprise en partie par le gouvernement ensuite. Ce congé est désormais de 28 jours, contre 14 jours auparavant.

L'égalité entre les femmes et les hommes doit avoir lieu dans tous les domaines : travail, mais aussi dans les loisirs. Nous avons dans ce sens défendu une proposition de loi visant l'égalité femmes hommes dans le sport, issue des travaux de la classe lauréate du Parlement des enfants en 2020, preuve de l'intérêt de la jeune génération pour ces questions. Portée par voie d'amendements lors des débats relatifs à la loi visant à démocratiser le sport de la majorité, les députés En Marche se sont malheureusement opposés à leur adoption.



Proposition de loi visant à agir concrètement en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, déposée et débattue à notre initiative

PMA POUR TOUTES : UN PAS VERS L'ÉGALITÉ

Après trois années de discussion, le Parlement a approuvé le projet de loi bioéthique et sa mesure phare, l'ouverture de la procréation médicalement assistée (PMA) aux couples de femmes et aux femmes seules. Durant ces débats, nous avons été guidés par un impératif : trouver un compromis entre les progrès permis par la science et les formes éthiques que ces progrès doivent donner à nos vies.

Si nous avons voté en faveur de cette extension de la PMA, nous savions que la route serait longue pour que l'ouverture de la PMA bénéficie véritablement à celles et ceux qui en auront besoin. Cette préoccupation ne nous a jamais quittés au cours des trois années d'examen de ce texte, ce qui a justifié les nombreuses propositions que nous avons formulées pour que la PMA soit avant toute chose un droit accessible à toutes et tous.

Malheureusement, cette volonté n'a pas toujours été entendue par la majorité présidentielle. Ce fait s'est illustré au cours de l'épineux débat concernant la possibilité offerte aux centres privés de recueillir et de conserver les gamètes, si jamais un centre public ou privé à but non lucratif manquait dans un département. Nous considérons pour notre part que le marché ne peut en aucun cas se substituer à la puissance publique sur des sujets aussi sensibles. D'abord parce que c'est l'honneur de notre République sociale d'accompagner les futurs parents dans leur projet, et ce, quels que soient leurs origines sociales ou leurs lieux d'habitations. Ensuite parce que, contrairement à la puissance publique, les centres privés n'iront que dans les zones où le service public fait défaut, avec l'idée de s'enrichir grâce à cette pratique médicale.

Ce constat est partagé par des milliers de praticiens qui nous alertent sur le traitement de la PMA en France et ses conséquences, poussant ainsi les couples vers la médecine privée, moyennant des sommes d'argent toujours plus importantes. Ces dysfonctionnements ont accentué l'expression d'une médecine de

classe et chacun sait aujourd'hui que les femmes et les hommes les plus pauvres éprouvent toutes les peines du monde à bénéficier des mêmes traitements que les plus riches.

Hélas, malgré notre ténacité, les centres privés ont été autorisés à agir en matière de recueil et de conservation des gamètes. Ce débat se rejouera certainement lors de la prochaine révision de la loi bioéthique, et sera l'occasion de réaffirmer qu'il n'y peut pas y avoir de liberté sans égalité et qu'il faut pour cela que la République sociale se tienne au plus près des plus démunis, en particulier des femmes, faute de quoi, selon les mots de Gisèle Halimi : « C'est toujours la même classe, celle des femmes pauvres, vulnérables économiquement et socialement, cette classe des sans-argent et des sans-relation qui est frappée. ». Il est plus que temps d'en finir avec cette inégalité, vestige d'une société patriarcale que nous souhaitons défaire.



Loi n° 2021-1017 du 2 août 2021 relative à la bioéthique

Vote **POUR**

EXIGER UN MILLIARD D'EUROS CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

L'année dernière, ce sont 113 femmes qui étaient tuées par leur compagnon ou ex-compagnon, les chiffres sont terribles et se répètent d'année en année. Ces violences sont systémiques, elles appellent donc des réponses globales.

Portant la voix des associations, nous avons très tôt réclamé un budget de 1 milliard d'euros spécifiquement consacré à la lutte contre les violences faites aux femmes. Cet argent devait permettre de mieux accompagner les femmes victimes, sur le plan médical, psychologique, matériel et juridique.

La mise en œuvre des ordonnances de protection pour les femmes victimes de violences conjugales a été largement défendue et saluée par les députés du groupe.

Nous avons considéré, en revanche, que les dispositifs de protection, comme les bracelets anti-rapprochement, devaient être mieux déployés car seuls quelques centaines sont utilisés pour plus de 200 000 femmes victimes.

Nous avons obtenu plusieurs avancées, notamment à travers la proposition de loi visant à garantir l'autonomie des femmes étrangères. Déclinée en amendements, nous avons pu faire aboutir le renouvellement des cartes de séjour des femmes victimes de polygamie, à l'instar des femmes étrangères victimes de violences familiales.

Nous avons également fait adopter des dispositions importantes dans la loi du 28 décembre 2019 visant à agir contre les violences au sein de la famille. Nous avons ainsi prévu une exception à la médiation familiale dès lors que des violences sont alléguées. Le juge peut ainsi exclure cette médiation dès lors qu'il y aurait suspicion de violences, sans attendre la preuve de leur commission. Nous avons également permis que le juge auditionne les membres

de la famille séparément lorsque la partie demanderesse le demande. Nous avons enfin, prévu que l'ordonnance de protection puisse être délivrée, y compris en l'absence de cohabitation.

La lutte contre les discriminations et les violences contre les femmes sont aussi une priorité internationale. Nous avons ainsi mené plusieurs actions de solidarité auprès des femmes afghanes, victimes d'un apartheid sexuel depuis le retour des talibans au pouvoir. Ces actions se sont matérialisées par la création d'un comité de soutien, l'organisation d'un colloque à l'Assemblée nationale et d'un partenariat avec un certain nombre de fédérations sportives pour permettre aux athlètes afghanes de continuer la pratique de leur sport, interdite par les talibans.

RÉAFFIRMER ET RENFORCER LE DROIT À L'AVORTEMENT

Durant cinq ans, dans un contexte où de nombreux pays ont fait le choix d'interdire ou de réduire le droit à l'avortement, nous n'avons eu de cesse de le défendre et d'agir pour son renforcement.

Alors que la crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19 et les confinements qui se sont succédés ont mis en lumière les nombreuses difficultés qui empêchent les femmes d'avoir recours à l'interruption volontaire de grossesse.

Aussi, nous avons soutenu et avons obtenu l'allongement des délais dans le cadre de l'IVG dite « médicale » de 5 à 7 semaines

d'aménorrhées. Nous avons également demandé l'allongement des délais d'avortement de 12 à 14 semaines lors du premier confinement. Cette proposition s'est malheureusement heurtée au refus du gouvernement. Il fallut qu'une proposition de loi soit déposée en séance pour que cette disposition soit adoptée à la toute fin de la législature contre l'avis du ministre des solidarités et de la santé.

VIOLENCES SEXUELLES SUR LES MINEURS : DE VRAIES AVANCÉES ET QUELQUES DÉCEPTIONS

Cette législature a toutefois permis d'acter de grandes avancées

pour lutter contre les délits et crimes sexuels perpétrés sur des mineurs.

En avril 2021, une proposition de loi permettant de mieux protéger les mineurs, que nous avons ardemment soutenue, a été examinée et adoptée. Désormais, il existe une présomption de non consentement lors de rapports sexuels entre un adulte et un mineur de moins de quinze ans. Une exception, à laquelle nous nous sommes opposés, a toutefois été introduite : un écart d'âge de 5 ans entre la personne adulte et le mineur annule cette présomption.

Les débats ont cependant permis de considérer l'inceste comme un crime et un délit autonomes, et non plus comme une surqualification pénale, et ces actes sont plus sévèrement punis. Répondant à une forte attente, le seuil de non consentement dans le cas de l'inceste est maintenant fixé à 18 ans.

Nous avons également soutenu une présomption de non consentement entre un adulte et un mineur en situation de handicap. Alors que les mineurs porteurs d'un handicap ont trois fois plus de risques d'être victimes de violences sexuelles, le gouvernement n'a pas été capable d'apporter une réponse précise sur ce sujet grave.

Enfin, le fléau de la prostitution des mineurs n'a cessé d'augmenter durant la législature. L'Office central pour la répression de la traite des êtres humains évoque une explosion des victimes mineures de 600 % entre 2014 et 2020. Les députés du groupe GDR regrettent que ce crime n'ait fait l'objet d'aucune mesure en 5 ans.

Loi n° 2019-1480
visant à agir
contre les vio-
lences au sein de
la famille

Vote **POUR**

Loi du 21 avril
2021 visant à
protéger les mi-
neurs des crimes
et délits sexuels et
de l'inceste

Vote **POUR**



POUR GAGNER LA PAIX !

Le fil rouge de notre mandat aura été celui de la paix, à travers le respect du droit international. Un fil rouge bien éloigné de la diplomatie du Président Macron qui pourrait se résumer à la diplomatie du portefeuille : le temps de travail des diplomates a été, de manière écrasante, occupé à cette diplomatie économique. La vente d'armes, d'avions, l'aide à l'implantation des entreprises françaises sont ainsi devenues l'alpha et l'oméga de la politique française, jusqu'à l'absurde.

Cette perte de sens du travail diplomatique s'est nécessairement accompagnée d'une dévalorisation de la voix de la France à l'international, malgré tous les beaux discours. C'est ce grave tournant de la diplomatie française que nous n'avons jamais cessé de pointer du doigt.

Dès 2017, dans la poursuite de notre mandat précédent, nous avons mené la lutte contre l'accord de libre-échange avec le Canada, désigné par son acronyme anglais « CETA », pour « Accord économique et commercial global ». De nombreuses organisations de la société civile et d'organisations non gouvernementales ont été mobilisées et nous avons été à la manœuvre pour relayer leurs inquiétudes et leur opposition lors de la discussion du projet de loi de ratification, au cœur de l'été 2019. Nous avons été les relais de l'opinion qui rejette massivement cet accord soutenu par le seul monde des affaires, dont l'avidité n'a d'égal que son mépris des peuples et de la planète. C'est la raison pour laquelle il fût négocié dans la plus grande des opacités et c'est pourquoi nous avons plaidé pour que celui-ci soit ratifié via un référendum. Si le projet de loi a été adopté, ce ne fût qu'à quelques voix près en raison d'une forte abstention au sein même de la majorité. Préférant ne pas prendre plus de risques, le gouvernement a stoppé net la navette parlementaire sans en passer par le Sénat qui s'y serait, sans doute, opposé. Cet accord est donc aujourd'hui appliqué malgré l'absence de ratification du Parlement et le rejet des peuples !

Si nous avons combattu les échanges commerciaux brutaux et inégalitaires, nous avons en revanche plaidé pour les échanges culturels et intellectuels

qui ont été mis à mal par l'explosion du coût des études en France pour les étudiants extra-européens.

La dénonciation des ventes d'armes a été, dans le même esprit, au cœur de nos interventions. Nous nous sommes ainsi opposés à la vente de canons français baptisés « Cesar » qui devaient être envoyés en Arabie Saoudite, pour être utilisés dans la guerre au Yémen. Malgré toutes nos alertes, le gouvernement français est resté sourd et a continué à vendre des armes à quiconque peut se les offrir... Le peuple yéménite, qui subit l'une des pires catastrophes humanitaires du siècle entre famine et épidémies, subit donc les attaques des canons Cesar français en toute illégalité... Une stratégie qui rend coupable notre pays d'une course à l'armement déstabilisatrice de notre monde.

« NOUS AVONS DÉNONCÉ L'ABSENCE DE STRATÉGIE MOYEN-ORIENTALE DE LA FRANCE ET SON EFFACEMENT ABSOLU DANS LE CONFLIT ISRAËLO-PALESTINIEN. »

Cette course à l'armement illégale n'est qu'un des nombreux aspects des violations du droit international par la France... De nombreux petits arrangements entre amis sont menés de-ci de-là qui ne font qu'accroître les inégalités dans le monde, avec des États qui s'affranchissent du droit international sans risquer d'être jugés.

C'est le cas pour l'absence totale de stratégie moyen-orientale du gouvernement français, avec, notamment, l'effacement absolu de la France dans le conflit israélo-palestinien. Rien n'a été fait sur ce sujet

pourtant au cœur de l'injustice mondiale, et qui alimente tant de tensions annexes. Forts de nos échanges avec les autorités palestiniennes et les associations qui œuvrent sur place, nous avons porté dans l'hémicycle leurs revendications, leurs inquiétudes et leurs questionnements. Nous avons systématiquement fait face à un mur du silence comme si la France avait abandonné la Palestine pour mieux avancer ses pions en Israël... Israël qui s'est également rapprochée des grands États du Moyen-Orient, au premier rang desquels l'Arabie Saoudite et les Émirats arabes unis, grands amis de la France et grands acquéreurs d'armes françaises.

entre Israël et le Maroc, ont enfoncé encore un peu plus ce conflit dans l'oubli et dans la difficulté. Pourtant, la reprise de la guerre à la frontière des territoires sahraouis et des territoires occupés par le Maroc a mis un coup de projecteur sur cette lutte d'un peuple pour la paix et la justice. Nous l'avons soutenu sans cesse, en organisant notamment des colloques, en interrogeant le gouvernement, en faisant intervenir les autorités sahraouies dans notre Assemblée pour sortir de l'oubli cette injustice. La France, là encore, préfère le *statu quo* à l'organisation d'un référendum d'autodétermination du peuple sahraoui, pourtant inscrit dans le droit international depuis le cessez-le-feu entre le Sahara occidental et le Maroc signé en 1991. Rien n'a été fait. Pire, la France s'attache au sein du Conseil de Sécurité des Nations unies à faire stagner ce dossier.

Notre dénonciation des violations du droit international a également porté sur Mayotte et les Comores. En effet, pas moins de 20 résolutions des Nations-Unies indiquent que Mayotte est une île qui appartient à l'archipel des Comores. Nous avons été le seul groupe parlementaire qui, au nom du respect absolu du droit international, a agi pour trouver une solution à ce drame humanitaire absolu. Les Comores sont, en effet, en proie à la misère et à une l'émigration meurtrière vers l'île de Mayotte et ce sont ainsi des milliers de migrants qui périssent en mer entre l'île d'Anjouan et Mayotte. La France préfère maintenir son influence pour préserver son pré-carré pro-français en Afrique plutôt que d'œuvrer pour mettre fin à ce drame.

Notre détermination à nous tenir aux côtés des peuples opprimés et des peuples en lutte, a été indé-



Nous avons dénoncé cette connivence qui alimente également l'injustice du Sahara occidental au Maroc. Les accords dits « d'Abraham »

Projet de loi autorisant la ratification de l'accord économique du CETA

Vote CONTRE

fectible. Tel fût le cas au Sahel où les interventions militaires, initialement imaginées pour lutter contre le terrorisme, furent vécues par les peuples comme des interventions d'occupation et de spoliation des ressources naturelles.

La question de la paix fut également une des raisons qui nous a conduit à nous abstenir sur le projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales. A défaut d'avoir trouvé une place prépondérante dans ce texte, la lutte contre les inégalités mondiales et celle pour le développement solidaire restent vaines. La diplomatie, le respect des droits de l'homme, la construction de services publics et l'élaboration de règles acceptées par tous auraient dû être le véritable enjeu de cette loi. Malheureusement, imprégné par une approche cynique de l'aide au développement, le gouvernement a raté l'occasion de nous présenter un texte en faveur de l'émancipation des peuples et non au service de leur dépendance à l'aide au développement.

« NOUS NOUS SOMMES TENUS AUX CÔTÉS DES PEUPLES OPPRIMÉS ET EN LUTTE, SUR PLACE OU GRÂCE À LEURS DIASPORAS EN FRANCE. NOTRE SOLIDARITÉ A ÉTÉ INDÉFECTIBLE. »

L'émancipation des peuples, c'est aussi pouvoir leur offrir un monde émancipé de l'armement nucléaire. La lutte pour la mise en place du Traité d'interdiction des armes nucléaires, entré en vigueur début 2021, a ainsi été une clé majeure de notre engagement pour la paix dans le monde. Sécuriser le monde et en finir avec cette épée de Damoclès qui menace de détruire la planète entière en cas de conflit nucléaire est aujourd'hui, plus que jamais, d'actualité. Nous avons porté cette exigence pour que la France joue un rôle majeur dans la dénucléarisation mondiale. L'offensive militaire Russe en Ukraine, avec la menace d'une utilisation de l'arme nucléaire par le Président Vladimir Poutine, est venue, avec toute sa violence, nous rappeler l'impérieuse urgence à avancer dans ce sens.



Cette fin de mandat aura donc été celle du bruit des bottes aux portes de l'Europe, nous ramenant plusieurs décennies en arrière et aux souvenirs douloureux et meurtriers des deux derniers conflits mondiaux. Le gouvernement a daigné organiser un débat au Parlement afin de permettre au gouvernement de faire une déclaration devant la représentation nationale. Débat malheureusement sans vote, il nous aura néanmoins permis de porter une parole forte en faveur de la paix. Nous avons notamment plaidé pour la tenue d'une conférence internationale réunissant l'ensemble des pays du



CONTRE LE NUCLÉAIRE MILITAIRE !

Nous nous sommes engagés pour lutter contre les armes nucléaires, leur interdiction et la destruction des armes actuelles. Nous avons soutenu à la fois la politique diplomatique française de suppression des moyens de construction des bombes dans le cadre d'un traité d'interdiction de production des matières fissiles, indispensables pour créer une arme nucléaire et pour la mise œuvre du traité d'interdiction des essais nucléaires, le TICE qui empêche de fait un État de fabriquer une bombe (une arme nucléaire ne peut, en effet, être construite sans être testée). Évidemment, nous avons œuvré pour dynamiser la participation de la France au Traité de non-prolifération qui est la clé de voute de la politique de maîtrise des armes dans le monde. Dans le même temps, nous nous sommes fermement opposés à la politique française de mépris à l'égard du traité d'interdiction des armes nucléaires, qui pourtant devrait être saisi comme une opportunité permettant d'avancer sur un désarmement complet, vérifiable et multilatéral. Pour rappel, le budget français du nucléaire est de 37 milliards d'euros entre 2020 et 2026, soit 14,5 millions d'euros par jour...

continent européen pour parvenir à un cessez-le-feu immédiat et au retrait des troupes russes. Face à un Président russe qui a fait le choix des armes et du sang, nous avons défendu une action diplomatique sans complaisance à l'égard du régime de Vladimir Poutine mais aussi et surtout résolue pour un retour à la paix qui, elle seule, pourra épargner les peuples ukrainiens, russes et européens.

Enfin, conscients de tous les risques de conflictualité de demain, nous avons pris à bras le corps la question de l'espace, espace commun à toute l'humanité. L'orbite basse est, en effet, en train d'être colonisée par des satellites de télécommunication pour y d'apporter Internet partout sur terre. Cette infrastructure, fragile et précaire doit donc être protégée. Les armées, dont celle de la France, déploient aujourd'hui dans l'espace de plus en plus d'armements, en violation du droit international. C'est pourquoi, nous nous sommes engagés fermement contre ce mouvement qui risque de faire dérapier, à tout instant la sécurité mondiale et avons exigé des gages du gouvernement contre cette dérive.

Le droit international, rien que le droit international, mais tout le droit international pour parvenir à

vivre ensemble en paix. Voilà, en résumé, le mot d'ordre qui aura guidé chacune de nos interventions, fidèles à notre histoire.



CONTRE LA PRIVATISATION DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHÉRIQUE

Il y a des lieux si éloignés de notre quotidien que l'on n' imagine pas à quel point il nous sont utiles et donc soumis à des tensions entre États très fortes. C'est pourtant le cas de l'espace où deux innovations techniques majeures, la réutilisation des fusées et la fabrication en série de petits satellites, permettent désormais d'imaginer techniquement une infrastructure de télécommunication spatiale rentable permettant de couvrir le globe d'Internet. Cette idée pourrait être une idée de progrès, mais elle est accaparée par de très grandes entreprises qui se font la guerre afin, littéralement, de coloniser le plus rapidement l'orbite la plus proche de la Terre et utiliser les meilleurs endroits et les meilleures fréquences de communication. De plus en plus, les tensions augmentent, sans compter le très grand nombre de débris que nous avons placé dans ces lieux qui menacent ces satellites. Les tensions se traduisent par un armement de plus en plus important de l'espace et de l'espionnage de satellites. Nous sommes fermement opposés à la privatisation de l'espace, à sa militarisation, et nous avons soutenu l'idée d'un espace extra-atmosphérique libéré du marché et dédié à la science et à la coopération scientifique et technique internationale.



Loi du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales.

Vote **ABSTENTION**

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

TRANSPORTS : UN ENJEU SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Les réformes territoriales récentes ont mis durement à mal l'aménagement du territoire, favorisant la concentration des populations dans les métropoles et les vastes espaces péri-urbains au détriment de la qualité de vie de leurs habitants. La partition territoriale entre une douzaine de métropoles de rang européen, devenues le cœur de l'économie française et le reste du pays a eu des incidences considérables sur la politique des transports.

Au début du quinquennat, les Assises de la mobilité ont mis en exergue les fractures territoriales qui traversent aujourd'hui notre pays et les difficultés d'accès à une offre diversifiée de transports qui contraignent de très nombreux Français à recourir à l'automobile, notamment dans les communes rurales. Si la mobilité est mieux assurée en zone urbaine, elle demeure victime de la congestion routière et contribue largement à la pollution atmosphérique, ce qui conduit régulièrement la France à ne pas respecter les limites d'émissions de polluants atmosphériques au sein des agglomérations.

Loin de prendre en charge ces problématiques, l'action du gouvernement a eu pour effet d'accentuer les déséquilibres territoriaux, l'inégalité d'accès à la mobilité, le dumping social et environnemental. Nous en avons eu une première illustration avec le nouveau « pacte ferroviaire », proposé par le gouvernement en 2018, lequel a ouvert à la concurrence le transport ferroviaire de voyageur. Nous avons naturellement combattu cette nouvelle pierre à l'édifice de démantèlement de la SNCF qui porte le risque de faire disparaître dans les prochaines années des milliers de kilomètres de lignes ferroviaires, accroissant la fracture entre les régions riches, qui auront les moyens de garder des lignes, et les pauvres, qui n'auront pas les fonds nécessaires pour investir dans leur maintien.

Le gouvernement a par la suite défendu une loi d'orientation des mobilités dont le premier objectif fut de transformer le droit au transport, consacré par le ministre communiste Charles Fiterman en 1982, en un « droit à la mobilité » dans une approche qui ne fait plus de l'accès aux

transports collectifs et des préoccupations en matière d'aménagement du territoire des enjeux fondamentaux. Avec ce texte, le secteur des transports n'est plus envisagé que sous le prisme du « marché de la mobilité » et la politique de transport se résume à l'accompagnement de la « mobilité » professionnelle dans le sens d'une plus grande individualisation des pratiques, d'une flexibilisation des horaires et d'un pouvoir accru des acteurs privés.

« NOUS AVONS BATAILLÉ, TOUT AU LONG DU QUINQUENNAT, AFIN DE RÉINSCRIRE LE TRANSPORT DANS UNE PERSPECTIVE PUBLIQUE, COLLECTIVE ET ÉCOLOGIQUE. »

Alors qu'il est indispensable, pour faire face aux enjeux climatiques, que l'État prenne ses responsabilités et organise le rééquilibrage modal dans le transport de marchandise et de voyageurs pour favoriser les modes de transports les moins polluants et les moins émetteurs de gaz à effet de serre, le gouvernement a continué, pour sa part, de miser sur le transport routier, sans soutenir les investissements nécessaires dans le transport ferroviaire et fluvial.

Nous avons bataillé tout au long du quinquennat afin de réinscrire le transport dans une perspective publique, collective et écologique, en portant des propositions en faveur du développement de l'offre publique de transport, de la gratuité totale ou partielle des transports urbains, et en prenant une part active à la mobilisation emblématique contre la privatisation d'Aéroports

de Paris, sur laquelle le gouvernement a été contraint de reculer.

Budget après budget, nous avons souligné l'urgence nécessaire d'investir massivement dans le ferroviaire, qui reste le mode de transport le plus performant du point de vue environnemental, dans les infrastructures fluviales et portuaires comme dans le réseau de pistes cyclables.

Nous avons bataillé pour la préservation des petites lignes, des gares et des guichets, ainsi que pour la définition d'une politique nationale de tarification sociale des transports, qui puisse rendre ceux-ci plus accessibles aux familles des classes populaire et moyenne. Nous avons réclamé dans le même esprit que la mise en place de zones à faible émission dans les centres urbains s'accompagne notamment de la mise en place de prêts à taux zéro et d'aides à l'acquisition de voitures légères et peu polluantes.

Nous avons enfin continué de mener bataille pour l'amélioration de la qualité des infrastructures routières, qui se dégradent faute d'investissement et de soutiens financiers, et pour la nationalisation des autoroutes, afin que cesse enfin le racket des usagers organisé sciemment par les géants du BTP depuis quinze ans.

Alors que la politique de transport tourne depuis des années à la litanie des promesses non tenues, ce quinquennat n'aura pas permis d'améliorer les conditions de déplacement de nos concitoyens. La mobilisation des « gilets jaunes » restera le symbole de l'échec d'une politique qui aura opiniâtrement tourné le dos au développement des transports publics, en refusant de mettre en cohérence les défis environnementaux avec les enjeux de discrimination sociale et spatiale.

Loi n° 2018-515
du 27 juin 2018
pour un nouveau
pacte ferroviaire

Vote **CONTRE**

Loi n° 2019-1428
du 24 décembre
2019 d'orientation
des mobilités

Vote **CONTRE**



CONTRE LA PRIVATISATION D'AÉROPORTS DE PARIS (ADP)

Pour la première fois depuis 2015, la procédure de l'article 11 de la Constitution qui prévoit le référendum d'initiative partagée est activée par 248 parlementaires (sénateurs et députés) pour empêcher la privatisation des Aéroports de Paris prévue par la loi PACTE.

Les parlementaires communistes se sont pleinement impliqués pour recueillir les 4 717 396 signatures nécessaires, avant le 12 mars 2020, pour que le référendum soit validé. 1 million de signatures ont été recueillies malgré tous les dysfonctionnements actés par le Conseil constitutionnel, le 18 juin 2020, sur la mise en œuvre de la procédure. Il a ainsi avancé que les difficultés du site dédié ont pu dissuader les électeurs d'y participer. Tout comme nous, il a pointé l'absence de dispositions relatives à l'organisation d'un débat public ou d'une campagne d'information audiovisuelle sur le RIP. Malgré l'échec de ce RIP, la privatisation des aéroports de Paris reste, à ce jour, suspendue.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : DE FAUX-SEMBLANTS EN VRAIS RECUS

Alors que l'érosion de la vie sauvage met en danger les moyens d'existence, la santé, la sécurité alimentaire et la qualité de vie des populations partout dans le monde, notre pays n'est toujours pas parvenu à ce jour à enrayer le phénomène, qui va s'accroissant, de disparition de la faune et de la flore et de régression des espaces naturels.

En France, les principaux moteurs du déclin sont l'artificialisation des sols, la fragmentation des milieux naturels, les pratiques agricoles intensives, l'assèchement des zones humides, la pêche industrielle ou encore les pollutions plastiques.

Sur ces différentes thématiques, le gouvernement a tout au long du quinquennat cherché à donner le change, sans convaincre. Des mesures symboliques fortes ont été prises comme l'abandon, en février 2018, du projet d'aéroport de Notre-Dame des Landes, puis du projet minier de la Montagne d'Or, en Guyane. Le Chef d'État a par ailleurs multiplié les promesses et déclarations fracassantes sur l'interdiction du glyphosate, la protection des océans ou de la forêt amazonienne...

Dans les faits, à l'exception de la loi de lutte contre le gaspillage et pour l'économie circulaire, l'action du gouvernement a conduit à des reculs préoccupants. Sur le terrain de la politique agricole, les règles d'allocation des aides de la politique agricole commune n'ont pas progressé. Faute de fermeté dans les négociations européennes, les promesses en matière de réduction de l'utilisation des pesticides sont restées lettre morte et leur consommation a même augmenté. Nous n'avons de cesse, pour notre part, de rappeler à l'exécutif et à sa majorité que les engagements pris en matière de réduction ou d'interdiction des produits phytosanitaires impliquaient avant tout de garantir aux agriculteurs des prix suffisamment rémunérateurs et de lutter pied à pied contre la guerre des prix et les com-

portements carnassiers des géants de l'industrie agro-alimentaire et de la grande distribution.

Nous avons mis également régulièrement en exergue le fait que tant que nos agriculteurs demeureront la proie des logiques de dérégulation libérale et des ravages d'un modèle concurrentiel débridé, tel que celui porté par les accords de libre-échange, il serait vain de prétendre bâtir un modèle agro-écologique durable.



Sur le terrain de la protection de l'environnement, le gouvernement a fait voter, dès les premiers mois du quinquennat, des mesures contradictoires avec l'objectif affiché de réduire l'artificialisation des sols. Il a multiplié les dérogations au droit de l'environnement afin d'exclure de nombreux projets d'urbanisme et d'aménagements de toute évaluation environnementale. Pour faciliter l'implantation de sites industriels, les délais prévus pour recueillir l'aval de l'Autorité environnementale ont été raccourcis et le champ de la participation du public significativement restreint.

« NOUS AVONS PORTÉ LES REVENDICATIONS DES AGENTS DE L'ONF SOUMIS À UNE DÉGRADATION CONTINUE DE LEURS CONDITIONS DE TRAVAIL, SUR FOND DE RÉDUCTION DU NOMBRE DE POSTES. »

Alors que dans un avis rendu en 2020, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) avait pointé du doigt l'application « très lacunaire » par le gouvernement de la loi de 2016 « pour la reconquête de la biodiversité », le gouvernement n'a consacré dans ce quinquennat que 0,4% du budget de l'État à la politique de protection des écosystèmes, de restauration de la biodiversité et de la qualité de l'eau et prolongé le démantèlement de ses services. Il a, du même mouvement, poursuivi dans la voie de la privatisation rampante de l'Office national des forêts (ONF), visant à transformer nos forêts domaniales en « usine à bois » au détriment de la protection des forêts et de l'accueil du public.

C'est avec force que nous nous sommes donc faits les relais à l'Assemblée des revendications des agents de l'ONF, comme de ceux des Parcs nationaux, soumis depuis plus de quinze ans à une dégradation continue de leurs missions

et de leurs conditions de travail, sur fond de réduction du nombre de postes.

Concernant enfin la protection des océans, le Président de la République s'est là encore payé de mots annonçant en 2021 l'organisation par la France d'un sommet international consacré à la protection des océans tout en refusant conjointement un moratoire sur les exploitations minières dans les grands fonds marins.

Tout au long de ce quinquennat, nous aurons ainsi assisté en matière de protection de l'environnement à l'accumulation des faux-semblants destinés à maquiller le manque cruel d'ambitions et de moyens budgétaires comme à camoufler les cadeaux faits en sous-main aux industriels et aux grands groupes pour lesquels la protection de l'environnement est un obstacle à l'accumulation des profits.



INSCRIRE LA PROTECTION DES OCÉANS DANS LA CONSTITUTION

Alors que se multiplient les initiatives internationales qui, sous l'égide des Nations Unies, tentent de mettre un terme au terrible cycle de déclin des mers et océans, où la communauté scientifique appelle à la protection d'au moins 30 % des océans de la planète, et surtout à porter à 10% les zones à protection forte, notre groupe a proposé de donner force constitutionnelle au principe de leur protection. Un amendement à notre initiative a été adopté à l'unanimité dans le cadre de la réforme avortée de la Constitution.

Une inscription que nous jugeons d'autant plus nécessaire que la France, bien que présente sur plusieurs océans, n'assume pas aujourd'hui, au plan international, ses responsabilités de seconde puissance maritime mondiale afin de contribuer à une mobilisation collective d'ampleur pour la sauvegarde des mers et les océans qui subissent aujourd'hui les lourdes conséquences du réchauffement climatique, des pollutions plastiques et de la surpêche industrielle.

Loi n° 2020-1525
du 7 décembre
2020 d'accélération
et de simplification
de l'action
publique

Vote **CONTRE**

Loi n° 2020-1578
du 14 décembre
2020 relative aux
conditions de mise
sur le marché de
certains produits
phytopharmaceutiques
en cas de danger
sanitaire pour les
bêtes sucrières

Vote **CONTRE**

CLIMAT ET ÉNERGIE : SORTIR DE L'INERTIE

Emmanuel Macron avait déclaré en 2017 vouloir faire de la réduction des émissions de gaz à effet de serre « la priorité de la politique énergétique. » Cinq ans plus tard, la France ne respecte toujours pas l'Accord de Paris et accumule, en dépit des grands discours, un retard considérable dans la lutte contre le changement climatique, faute d'une stratégie cohérente et de moyens budgétaires suffisants.

Alors que l'objectif prioritaire dans la lutte contre le réchauffement climatique est de réduire drastiquement notre dépendance au pétrole et au gaz, qui représentent encore les deux tiers de notre consommation énergétique finale, le gouvernement n'a pas su prendre de mesures structurantes pour réduire nos importations de pétrole et de gaz non-conventionnels et diminuer notre consommation. L'interdiction de l'exploitation des hydrocarbures en France, décidée en 2017 par Nicolas Hulot, fut un coup d'épée dans l'eau. Notre pays important 99% des hydrocarbures, la mesure ne pouvait avoir la moindre portée.

Parallèlement, en revanche, l'Exécutif a laissé prospérer les subventions et les investissements bancaires dans les énergies fossiles. Afin de dénoncer le comportement irresponsable des grands établissements bancaires, nous avons donc défendu dans l'hémicycle une proposition de loi proposant d'instituer une obligation de transparence effective sur les investissements bancaires réalisés dans les secteurs des énergies fossiles et d'interdire aux banques de puiser dans l'épargne des Français pour réaliser ces investissements. Cette proposition fut bien sûr rejetée par la majorité.

En matière de réduction de la consommation, outre un dispositif d'aide à la conversion mal calibré et la réduction de la vitesse à 80 km/h, l'unique proposition de Bercy fut d'accélérer, dès 2018, la trajectoire de hausse des prix du carburant au détriment des ménages qui ne peuvent se passer de leur voiture. Une décision inique qui poussa une partie des Français sur les ronds-points.

Suite à la mobilisation des « gilets jaunes », durement réprimée, Emmanuel Macron décida de la mise en place d'une Convention citoyenne. Composée de 150 citoyens tirés au sort, elle était chargée de proposer des mesures pour « réduire d'au moins 40 % les émissions françaises de gaz à effet de serre d'ici 2030 dans une logique de justice sociale ».

MESURES COSMÉTIQUES ET POLITIQUE EN TROMPE-L'OEIL

Ce qui devait n'être au départ qu'un faire-valoir, un instrument au service de la communication présidentielle, s'est mué au fil des mois en un socle de propositions sur lequel le gouvernement n'était aucunement prêt à s'engager. Malgré la promesse d'Emmanuel Macron de mettre en oeuvre la majeure partie de ces mesures « sans filtre », la plupart des propositions de la Convention citoyenne furent soit enterrées, soit édulcorées.

Nous souhaitons, pour notre part, prolonger dans l'hémicycle l'élan démocratique impulsé par la Convention citoyenne. Le débat parlementaire sur la loi dite « Climat Résilience » fut toutefois confisqué, noyé sous un flot de mesures cosmétiques sans portée concrète, suscitant la légitime colère de ceux de nos concitoyens qui s'étaient profondément investis dans ce travail.

Alors que la plupart des Français expriment aujourd'hui le souhait d'une réponse résolue au défi écologique, dans la justice et la solidarité, le gouvernement aura ainsi témoigné tout au long du quinquennat de son incapacité foncière à conjuguer

justice sociale et lutte contre le réchauffement climatique.

OTAGES DU MARCHÉ

Cette politique en trompe l'œil a eu pour effet, dans un contexte de flambée des prix de l'énergie, d'aggraver encore la précarité énergétique qui frappe désormais 12 millions de nos concitoyens.

Alors que la production d'électricité en France provient aux trois quarts de ses centrales nucléaires, les Français demeurent l'otage d'un marché de l'énergie dont le mécanisme de fixation des prix repose sur le gaz. Loin de créer les conditions d'un

rapport de force au sein de l'UE, le gouvernement a, au contraire, cherché à faire de la France le bon élève de l'Europe. Nous en avons eu une première illustration dans les négociations discrètes conduites par le gouvernement afin d'ouvrir à la concurrence nos installations hydroélectriques.

Afin de contraindre le gouvernement à sortir du bois, nous avons été en avril 2019 à l'initiative d'une proposition de résolution européenne pour l'avenir du secteur hydroélectrique. Signée par plus d'une centaine de députés issus de tous les bords, ce texte demandait au gouvernement de se rappro-



PROPOSITION DE RÉSOLUTION EUROPÉENNE CONCERNANT L'AVENIR DU SECTEUR HYDROÉLECTRIQUE

A l'occasion de mise en demeure adressée à la France par la commission européenne pour obtenir l'ouverture à la concurrence de nos installations hydroélectriques, nous avons été en avril 2019 à l'initiative d'une proposition de résolution européenne pour l'avenir du secteur hydroélectrique. Signée par une centaine de députés issus de tous les bords, ce texte invitait le gouvernement à se rapprocher de ses partenaires européens en vue d'exclure explicitement le secteur hydroélectrique du champ des directives européennes. Nous prenions ainsi fait et cause pour que l'exploitation de nos ouvrages électriques puisse demeurer sous le contrôle des opérateurs historiques qui sont les seuls à offrir des garanties suffisantes en matière de gestion des risques sécuritaires, de soutien à l'économie et à l'emploi et de prise en compte effective de la diversité des usages de la ressource en eau.

Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

Vote **CONTRE**



TRANSITIONS

cher de ses partenaires européens en vue d'exclure explicitement le secteur hydroélectrique du champ de la mise en concurrence. La mobilisation des salariés et des parlementaires aura porté ses fruits.

Le gouvernement a également tenté de mener à bien, en accord avec la Commission européenne, le projet de démantèlement d'EDF. Ce projet de réforme, initialement baptisé « Hercule », vise à scinder l'entreprise en deux entités : l'une publique, regroupant le nucléaire et l'hydroélectrique, l'autre ouverte aux capitaux privés et regroupant les énergies renouvelables et la distribution.

« NOUS AVONS RAPPELÉ À MAINTES REPRISES L'EXIGENCE DE REVENIR EN FRANCE, ET PARTOUT EN EUROPE, À DES OPÉRATEURS PUBLICS QUI SOIENT LES GARANTS D'UNE ÉNERGIE DÉCARBONÉE ACCESSIBLE À TOUS. »

Nous avons combattu avec détermination ce projet, qui demeure dans les cartons, en soulignant l'exigence de bâtir un service public unifié de l'énergie rompant avec l'empilement des mécanismes imposés par la Commission européenne. Ces mécanismes, tels les subventions publiques massives en direction des entreprises privées d'énergie renouvelable ou l'accès régulé à l'énergie nucléaire historique d'EDF au profit des opérateurs privés, ont fait la preuve de leur perversité.

Nous avons donc rappelé, à maintes reprises, l'exigence de revenir en France, et partout en Europe, à des opérateurs publics qui soient les garants d'une énergie décarbonée accessible à tous. Nous avons du même mouvement refusé le développement anarchique des parcs éoliens terrestres et maritimes sous l'égide de groupes privés.

Si les énergies renouvelables ont toute leur place dans le mix énergétique, leur installation doit être pilotée par la puissance publique, dans une logique de complémentarité avec notre parc nucléaire. Nous

avons rappelé tout au long de ces cinq ans que nous ne saurions donc nous engager, comme nous y invitent les géants pétroliers et gaziers, dans la voie d'une utilisation sans cesse accrue du gaz afin de compenser l'intermittence des renouvelables, au détriment du nucléaire, qui demeure notre principal atout énergétique dans la transition écologique.

Alors que l'énergie est le nerf de la guerre dans la lutte urgente et nécessaire contre le réchauffement climatique, le gouvernement se sera signalé par son inconséquence et l'absence d'une vision stratégique. La volonté de ne pas aggraver les déficits publics l'aura conduit à n'adopter que des demi-mesures, pour la plupart inefficaces, sans jamais chercher à desserrer l'étau des contraintes européennes.



PROPOSITION DE RÉSOLUTION EUROPÉENNE RELATIVE AU FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'urgence écologique nous oblige à une action rapide et d'envergure si nous voulons éviter « un aller simple vers le désastre », selon les mots du Secrétaire général de l'ONU. Les montants nécessaires pour atteindre nos objectifs énergétiques et climatiques dans les secteurs du bâtiment, des transports et de la production d'énergie sont immenses et très supérieurs à ceux qui sont mobilisés et envisagés aujourd'hui, y compris dans le cadre restrictif du plan de relance. Situés en France entre 55 et 85 milliards d'euros par an, ils imposent de nous doter d'outils de financement nouveaux. C'est dans cet esprit que nous avons défendu, en décembre 2021, une proposition de résolution européenne dont l'objectif était de retirer les dépenses d'investissements dans la transition écologique du calcul du déficit public des États membres de l'UE, afin de faciliter la mise en œuvre de programmes massifs d'investissements dans nos infrastructures de transport, dans la rénovation énergétique des logements, dans la formation professionnelle et la recherche et la transformation de notre modèle agricole.

150

propositions de lois
et de résolution



23 574

amendements
déposés



dont
19 546

amendements
déposés en séance



36

recours au
Conseil constitutionnel



60

rapports
parlementaires



dont 5 commissions
d'enquête à notre initiative

BILAN DU MANDAT EN CHIFFRES

1 520

questions écrites



481

questions
au gouvernement



dont 114 questions orales
sans débat

DÉPUTÉ.E.S COMMUNISTES DU GROUPE DE LA GAUCHE DÉMOCRATE ET RÉPUBLICAINE



André Chassaigne
député du Puy-de-Dôme
et
Président du groupe GDR



Alain Bruneel
député du Nord



Marie-George Buffet
députée de Seine-Saint-Denis



Pierre Dharréville
député des Bouches-du-Rhône



Jean-Paul Dufrègne
député de l'Allier



Elsa Faucillon
députée des Hauts-de-Seine



Sébastien Jumel
député de Seine-Maritime



Jean-Paul Lecoq
député de Seine-Maritime



Stéphane Peu
député de Seine-Saint-Denis



Fabien Roussel
député du Nord



Hubert Wulfranc
député de Seine-Maritime

LES DÉPUTÉ.E.S PARTENAIRES DE NOTRE GROUPE



Moétai Brotherson
député de Polynésie



Manuëla Keclard-Mondésir
députée de Martinique



Karine Lebon
députée de la Réunion



Jean-Philippe Nilor
député de Martinique



Bruno Nestor Azerot
député de Martinique

élu maire de Sainte-Marie
en novembre 2017



Huguette Bello
députée de la Réunion

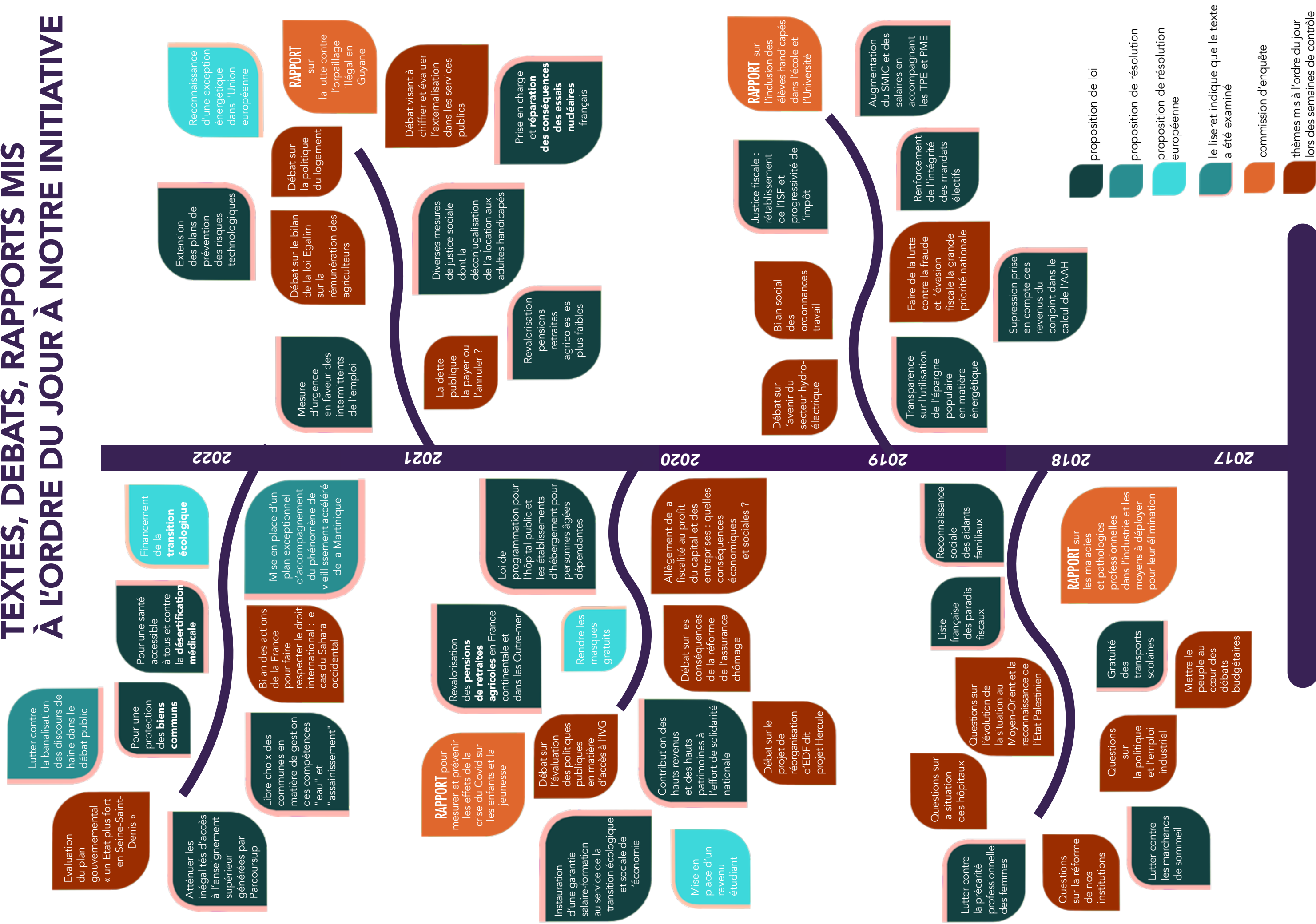
élue Maire de Saint-Paul en 2020
puis présidente de région en 2021



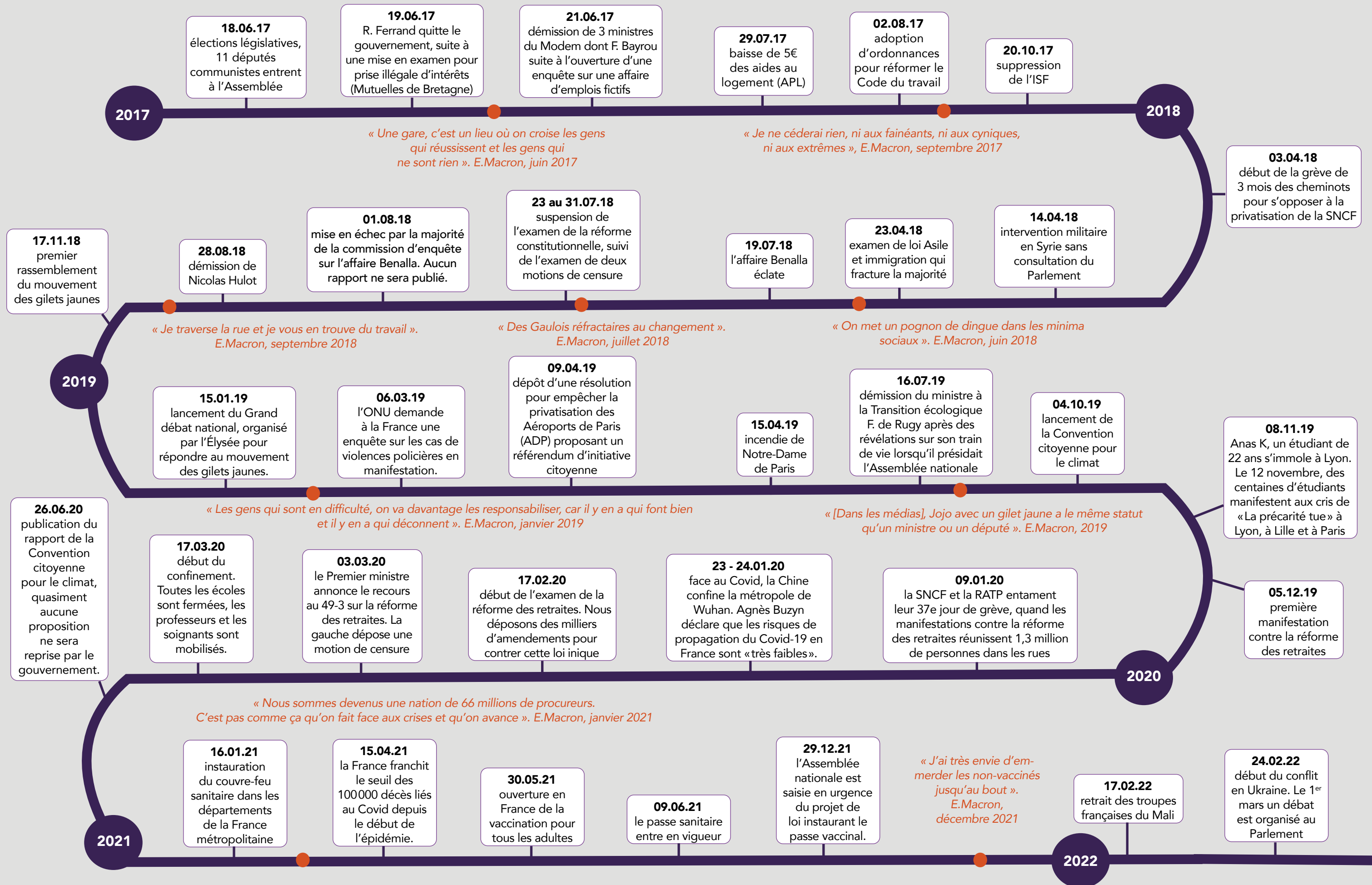
Gabriel Serville
député de Guyane

élu Président de l'Assemblée
de Guyane en 2021

TEXTES, DÉBATS, RAPPORTS MIS À L'ORDRE DU JOUR À NOTRE INITIATIVE



LES DATES CLÉS DE 2017 À 2022



PARMI LES AUTRES PROPOSITIONS QUE NOUS AVONS DÉPOSÉES :

Conditions de la fusion entre Siemens et Alstom.
Financement des filières et des groupes terroristes
Inégalités d'accès à la pratique sportive dans notre pays.
Autonomie des femmes étrangères
Maladies et pathologies professionnelles dans l'industrie
Droit à la scolarisation des enfants dans les écoles maternelles dès l'âge de deux ans
Protection des mineurs non accompagnés
Réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple de la guerre de 1914-1918.
Conditions dans lesquelles s'est déroulé le défilé du 1er mai 2018
Journée nationale d'hommage aux victimes de la grève patriotique des mineurs de 1941
Institutionnalisation de l'Observatoire de la laïcité
Encourager la gratuité des transports collectifs urbains et périurbains
Garantir le pouvoir d'achat des retraités
Soutenir les TPE-PME face à la concurrence des grands groupes
Instaurer le prélèvement à la source des multinationales
Renforcement de la surveillance de l'archéologie préventive
Interdiction générale de l'utilisation des technologies à base de cyanure dans l'industrie minière
Nationalisation des sociétés concessionnaires d'autoroutes
Rendre obligatoire l'indication du pays d'origine pour tous les miels
Interdire l'usage des LBD dans le cadre des opérations de maintien de l'ordre
Sécurisation des consommateurs dans le cadre d'un achat de logements sur plan
Encadrer la saisine et les modalités de contractualisation des cabinets de généalogie successorale
Encadrement de la nomination des membres du Conseil constitutionnel
Gestion du maintien de l'ordre depuis 2016
Avenir du secteur hydroélectrique
Nouvelle route du littoral à La Réunion
Conséquences du programme d'installation des compteurs communicants Linky
Renforcer la lutte contre le logement indigne
Affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris
Renforcer la lutte contre le harcèlement scolaire
Conditions d'exercice des conseillers techniques sportifs et les conséquences qu'engendrerait leur transfert auprès des fédérations ainsi que sur les conditions de ce transfert
Moratoire sur les fermetures de lits, d'établissements de santé et sur l'arrêt des regroupements dans le cadre des GHT
Etablir l'égalité d'accès au droit à réparation pour tous les travailleurs exposés à l'amiante et renforcer ce droit
Création d'une contribution plaisance-sauvetage progressive pour le financement des activités de la SNSM
Dysfonctionnement des instances au sommet de l'Etat à la suite du bombardement de Bouaké sur des positions militaires françaises du 6 novembre 2004
Adapter les contraintes réglementaires de la politique d'urbanisme en milieu rural
Instaurer un référendum d'initiative citoyenne législatif et abrogatoire
Suspendre le plan de sauvegarde de l'emploi des sites de l'entreprise General Electric situés en Territoire de Belfort
Mesures d'urgence pour la santé et les hôpitaux
Rendre obligatoire la création d'une commission santé, sécurité et conditions de travail dans les entreprises et établissements abritant des installations classées « Seveso »
Protection des mers et des océans
Renforcer les sanctions pour défaut de publication des comptes sociaux
Construction d'habitats, dans des zones vierges d'ondes nocives, pour les personnes souffrant d'hyper-électrosensibilité
Dépaysement systématique des enquêtes relatives aux violences policières
Adapter le calcul du versement de l'allocation de solidarité aux personnes âgées pour les personnes en couple dans le cadre d'une hospitalisation définitive
Surseoir à l'expulsion locative quand un mineur vit dans le logement
Pour une retraite universellement juste
Préservation, au développement et à l'ancrage territorial de la pêche artisanale
Garantir un égal accès aux soins et aux maternités
Instaurer un régime public d'assurance et de gestion des risques en agriculture
Identifier les dysfonctionnements dans la gestion sanitaire de la crise du Covid-19
Relance économique et sociale de l'industrie
Gestion de l'eau en Martinique
Assurer à la France les moyens industriels de faire face aux crises sanitaires

Mobiliser Bpifrance Financement pour répondre à l'urgence économique
Interdire la distribution des dividendes en période d'état d'urgence sanitaire
Pour un service public du médicament
Sécurisation du droit de retrait des salariés
Prêt gratuit à tout élève du primaire et secondaire d'un ordinateur
Pour un service public en faveur d'une culture sportive
Comprendre la surmortalité en Seine-Saint-Denis durant la crise du Covid 19
Lutte contre la pauvreté Outre-mer après la crise sanitaire du covid-19
Rendre le congé paternité obligatoire et allongeant sa durée à quatre semaines
Pour le développement, des arts, de la culture, de la création et de l'éducation populaire
Lutter contre les maladies favorisées par le milieu du travail et à créer un cadastre
Soutenir les ménages en difficulté, en raison de la crise sanitaire, à se maintenir dans leur logement
Gestion de l'entreprise Presstalis
Contrôle et sécurité des sites industriels
Garantir le droit à l'eau pour la mise en place de la gratuité sur les premiers volumes d'eau potable
Renforcer l'égalité entre les hommes et les femmes dans le sport
Logement et solidarité envers les étudiants
Bonne adaptation à l'Outre-mer de la politique nationale de formation professionnelle et d'apprentissage
Bien commun de l'énergie et organisation nationale de la production
Reconnaissance de la République Artsakh afin d'établir une paix durable aux Haut Karabakh
Donner les moyens à l'institution scolaire de faire face à la crise sanitaire
Equité fiscale entre les entreprises par la mise à contribution des géants du numérique et du e-commerce
Cause de la prévalence élevée de la leucose bovine enzootique
Adoption d'une véritable stratégie portuaire nationale
Soutien au commerce de proximité financés par les opérateurs du commerce en ligne
Recours par l'Etat aux cabinets de Conseil en matière de santé publique
Inscrire la langue des signes française dans la Constitution
Protéger les droits fondamentaux des mineurs non accompagnés
Renforcer les prérogatives des représentants du personnel en matière de réclamations individuelles et collectives
Confier à la Poste le monopole de la distribution de la propagande électorale
Donner un cadre légal au parrainage civil et un statut juridique aux parrains et marraines civils
Etendre l'allocation rentrée scolaire parents d'enfants en maternelle
Renforcer les droits des personnes liées par un pacte civil de solidarité
Lutte contre les inégalités salariales
Modification conditions accès logement social et acquittement du supplément de loyer de solidarité
Droit de préemption des salariés et sauvegarde de l'emploi
Création d'un pôle public d'éradication des déchets contenant de l'amiante
Réduire les actions en justice pour les troubles du voisinage
Extension du droit d'expression des salariés
Instauration d'un revenu de remplacement pour les artistes-auteurs privés d'emploi
Pour un héritage juste et populaire
...



Groupe de la gauche démocrate et républicaine

126, rue de l'Université, 75 007 Paris
groupe.gdr@assemblee-nationale.fr
01 40 63 60 81